

Les études

2^e édition



Agriculture et monde agricole

Pierre Daucé

Agriculture et monde agricole

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR/DIFFUSEUR

« La société française de 1945 à nos jours »

Ludivine Bantigny, Jean Vigreux et Jenny Raflik, Documentation photographique, n° 8107, septembre-octobre 2015

« Les technologies au cœur de la croissance »

Problèmes économiques, n° 3115, septembre 2015

Les industries agroalimentaires en France

Jean-Louis Rastoin et Jean-Marie Bouquery (dir.), coll. « Les Études de la Documentation française », 2015

« L'agroécologie, un nouvel horizon pour l'agriculture »

Michel Griffon, *Problèmes économiques*, n° 3108, mars 2015

Indicateurs de croissance verte pour l'agriculture

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2015

L'agriculture familiale

Martine Laplante, Conseil économique, social et environnemental (CESE), 2014

Impacts des OGM sur les exploitations agricoles

Stéphane Lemarié et Aline Fugerey-Scarbel (coord.), Haut Conseil des biotechnologies, 2014

Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2014-2023

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2014

Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée

Thierry Damien, Conseil économique, social et environnemental (CESE), 2014

Biotechnologies végétales et propriété industrielle

Fabien Girard et Christine Noiville (coord.), Haut Conseil des biotechnologies, 2014

« Nourrir la planète »

Problèmes économiques, n° 3073, septembre 2013

Sécurité alimentaire mondiale. Défis pour le système agricole et agroalimentaire

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2013

Paysages agricoles

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), 2013

La vigne et le vin

Hervé Hannin, Jean-Pierre Couderc, François d'Hauteville et Étienne Montaigne (dir.), coll. « Les Études de la Documentation française », 2010

La question agricole mondiale : enjeux économiques, sociaux et environnementaux

Olivier Réchauchère et Thierry Doré (dir.), coll. « Les Études de la Documentation française », 2010

L'exode urbain : de la ville à la campagne

Pierre Merlin, coll. « Les Études de la Documentation française », 2009

DES MÊMES AUTEURS

« Entre rural et urbain : deux témoignages d'élus locaux » (avec Michel Blanc), in Philippe Jeanneaux et Philippe Perrier-Cornet (coord.), *Repenser l'économie rurale* (Éditions Quæ, Versailles, 2014)

« Analyse d'un mécanisme de polarisation économique dans une région rurale. L'exemple de la région de Lamballe en Bretagne », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 5, 2003 (avec Yves Léon)

Agriculture et monde agricole

2^e édition

Pierre Daucé

Ancien chercheur INRA (Institut national de la recherche agronomique) et ancien professeur à l'ENESAD (Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon) et à l'ENSAR (École nationale supérieure agronomique de Rennes)

La Documentation française, 2015

Avertissement

Cette nouvelle édition d'*Agriculture et monde agricole*, douze ans après la première parution en 2003, a d'abord pour objectif de fournir des données actualisées d'un secteur en évolution rapide. Elle présente également une approche renouvelée des aspects institutionnels et des enjeux auxquels est confrontée l'agriculture française. Pour le reste, la structure de cet ouvrage reste inchangée dans son ensemble.

La Documentation française

Département de l'édition dirigé par Julien Winock

Collection dirigée par Pierre-Alain Greciano

Conception graphique : Service de création graphique du département de l'édition

Illustration de couverture : © Cheick. saidou/Min. Agri. Fr

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2015

ISSN 1763-6191

Les opinions exprimées dans cet ouvrage n'engagent que leur auteur.

« Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Il est rappelé également que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits. »

Sommaire

INTRODUCTION	7
Chapitre 1	
L'agriculture dans l'économie nationale : une évolution de long terme paradoxale	9
Une production en expansion, une population en déclin	9
L'agriculture et la croissance économique : une relation ambivalente	20
Chapitre 2	
Un secteur très encadré : institutions, organisations et politiques agricoles ..	29
L'agriculture, un monde d'organisations	29
Pouvoirs publics et agriculture : une sollicitude constante	40
L'encadrement public de l'agriculture : de multiples centres de décision et de mise en œuvre ..	50
Un effort financier substantiel pour l'agriculture française	55
Chapitre 3	
Une agriculture productive et modernisée	57
Une production abondante et diversifiée fondée sur une mobilisation importante de capitaux ..	58
Structures et systèmes de production : des exploitations agricoles de bonne taille et spécialisées ..	65
Population et emploi en agriculture : vers un nouvel équilibre ?	74
Chapitre 4	
Prix et produits agricoles et agroalimentaires : des cheminements complexes	83
Le système agroalimentaire, une longue chaîne du producteur au consommateur	84
Le commerce international de produits agroalimentaires : les chiffres et les règles	97
Les prix et les marchés agricoles : du soutien public à la libre concurrence	103
Chapitre 5	
Revenus et conditions de vie en agriculture : quelle parité ?	113
Le revenu tiré de l'activité agricole : de fortes fluctuations	113
Richesse et pauvreté en agriculture	126
Des conditions de vie différentes pour les agriculteurs ?	136

Chapitre 6

Les enjeux actuels et à venir de l'agriculture française	143
Les nouveaux défis	144
Un jeu des acteurs qui se complexifie	149
Les nouvelles politiques	152
Quel(s) modèle(s) d'exploitation agricole demain ?	158

ANNEXES

Glossaire	161
Liste des sigles	166
Bibliographie sélective	170
Liste des figures, graphiques, tableaux et encadrés	172

Introduction

En ce début du *xxi*^e siècle, la question de la place de l'agriculture dans l'économie et la société françaises reste toujours posée. Elle ne l'est plus dans les mêmes termes qu'autrefois, il y a 100 ou même 50 ans, mais elle n'en continue pas moins à susciter débats et controverses et les agriculteurs eux-mêmes y sont toujours particulièrement sensibles.

Sept décennies de modernisation rapide, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont certes profondément transformé l'agriculture française. C'est désormais une activité totalement intégrée dans le circuit des échanges économiques et la plupart des agriculteurs peuvent être considérés comme des « entrepreneurs » à part entière. Pour autant, le malaise agricole ne s'est pas dissipé – même s'il a pris de nouvelles formes – face aux exigences parfois contradictoires que ressentent les agriculteurs dans l'exercice de leur métier, aux résultats souvent aléatoires de leur travail, à la pression économique et sociale qu'ils subissent, et, plus généralement, à un avenir fortement incertain.

Le regard des autres catégories sociales sur le monde paysan s'est sensiblement modifié au fur et à mesure que les campagnes se vidaient au profit de la ville, que les besoins alimentaires glissaient progressivement du quantitatif au qualitatif, que la protection de la nature et de l'environnement devenait une préoccupation nouvelle. Le rural, traditionnellement considéré comme retardataire, acquérait une nouvelle légitimité en tant que dispensateur d'agréments pour les touristes ou les nouveaux résidents, en tant que conservateur du patrimoine, naturel, culturel ou bâti, en tant que témoin d'une manière de vivre et facteur de réappropriation de ses racines, dans une société touchée de plein fouet par la mondialisation.

Pour leur part, les gouvernants, soucieux depuis toujours d'une bonne gestion de l'alimentation des citoyens et d'une protection raisonnée des agriculteurs, semblent aujourd'hui aux prises avec la nécessité d'adapter sans cesse les modalités, voire les principes de leurs interventions, tant le contexte national, européen, international est mouvant, les intérêts contradictoires et les effets de l'action publique incertains et parfois même indésirables.

Pour toutes ces raisons, il apparaît utile, afin d'éclairer la discussion, de dresser un état des lieux de l'agriculture d'aujourd'hui, de ses principales caractéristiques, de son historique, des voies nouvelles susceptibles de s'ouvrir devant elle.

Tel est l'objectif de cet ouvrage qui ambitionne, sans prétentions démesurées, de mettre à la disposition d'un public suffisamment large les données chiffrées, les informations, les analyses qui lui permettent d'asseoir aussi objectivement que possible ses propres opinions, voire ses propres propositions d'action. On pourra d'ailleurs observer, dans cette deuxième édition, combien, en l'espace d'un peu plus de 10 ans, les conditions d'exercice de l'activité agricole en termes de structures, de revenus ou d'encadrement ont continué à se modifier en profondeur.

› Chapitre 1

L'agriculture dans l'économie nationale : une évolution de long terme paradoxale

Au début du XIX^e siècle, en France, l'agriculture occupait la grande majorité de la population active et représentait plus de la moitié de la production totale, tous secteurs confondus. Deux siècles plus tard, le secteur agricole et agroalimentaire ne constitue plus que quelques pourcents de la production nationale, malgré un accroissement considérable des quantités produites. De toutes les activités économiques, l'agriculture est sans doute celle qui a connu l'évolution la plus forte, mais aussi la plus paradoxale, ce qui montre la place originale qu'elle a prise dans les changements structurels qu'a connus la société française depuis deux siècles.

Les mutations de l'agriculture sont liées directement à la révolution industrielle qui a débuté vers 1800 dans les pays occidentaux et a entraîné un processus de croissance économique quasiment ininterrompu, au moins jusqu'à présent. Elles témoignent du passage d'une économie de relative pénurie, qui échappait difficilement aux disettes, voire aux famines, à une société d'abondance, où les besoins alimentaires sont largement satisfaits malgré les disparités qui subsistent. Elles manifestent également l'insertion du milieu rural traditionnel dans un monde urbanisé et dans une économie ouverte aux échanges et aux innovations.

Une production en expansion, une population en déclin

L'agriculture, en tant qu'activité économique, a pu assurer une augmentation considérable des quantités produites, rendant de plus en plus aisé l'approvisionnement du pays en biens alimentaires. En même temps, la population qu'elle emploie a régressé très fortement, ce qui traduit – cause ou effet ? – les gains de productivité spectaculaires de ce secteur.

Une croissance continue de la production agricole depuis 200 ans

La croissance de la production agricole, que l'on mesure par l'augmentation en volume*¹ des biens produits, végétaux et animaux, s'est appuyée sur une forte intensification dans l'usage du sol, sur un appel accru aux intrants* d'origine industrielle et sur des vagues successives de changements techniques.

Des taux de croissance positifs

Après avoir connu sous l'Ancien Régime une évolution assez heurtée, avec des périodes de relative croissance et d'autres de stagnation, voire de recul, la production agricole a entamé en France un mouvement de croissance significatif à partir du début du XIX^e siècle. Malgré des différences d'appréciation selon les auteurs, on peut estimer le taux de croissance moyen entre 0,5 % et 1 % par an au cours du XIX^e siècle, à un peu plus de 1 % durant la première moitié du XX^e siècle, de 3 % à 4 % durant la période faste des Trente Glorieuses*, pour revenir à des taux oscillant entre 1 % et 2 % jusqu'en 2000. Depuis cette date, les quantités produites n'ont plus guère augmenté, les fluctuations de la valeur de la production agricole tenant essentiellement à la variabilité des prix.

Du fait de cette croissance, la France, longtemps déficitaire en produits agricoles et alimentaires par rapport aux besoins de la consommation intérieure, est devenue excédentaire à partir de 1975, cette surproduction nationale étant d'ailleurs largement absorbée grâce à l'ouverture du marché commun agricole.

Pour autant, on ne doit pas oublier les crises de production plus ou moins profondes qui ont touché l'agriculture à diverses reprises. Certaines sont liées directement aux deux conflits mondiaux : le niveau de production de 1913 n'a été retrouvé qu'en 1928 et celui de 1938 seulement dix ans plus tard. D'autres relèvent davantage de facteurs économiques, nationaux ou internationaux : crise de la fin du XIX^e siècle, conséquence du développement et de la libéralisation des échanges, celle des années 1930, liée directement à la récession économique générale², et enfin celle, plus rampante, que l'on connaît depuis une ou deux décennies, pour des raisons à la fois externes (crise de l'énergie, concurrence internationale, crise financière) et internes (surproduction).

-
1. Les termes marqués d'un astérisque renvoient à un glossaire p. 161 sqq. où leur signification précise est indiquée.
 2. Voir Michaël Tracy, *L'État et l'agriculture en Europe occidentale. Crises et réponses au cours d'un siècle*, coll. « Économie agricole & agro-alimentaire », Economica, Paris, 1986.

Une quasi-stabilité de la surface agricole cultivée

Globalement, la surface agricole cultivée* totale est restée à peu près stable depuis le XIX^e siècle : 30 millions d'hectares. Elle atteint son maximum juste avant la Première Guerre mondiale avec près de 35 millions d'hectares pour revenir à 32 millions dans les années 1950 et diminuer à partir de 1970, faiblement mais de manière continue depuis cette date, du fait du développement de l'urbanisation et de l'usage non agricole des terres.

La superficie mise en valeur par l'agriculture, qui représente de 50 % à 60 % du territoire national selon les époques, a connu des modifications significatives de la répartition interne des différentes cultures (tableau 1). On observe d'ailleurs que les évolutions ne sont pas régulières, ce qui traduit l'existence de cycles dans le développement ou la réduction des diverses productions végétales.

Ces changements reflètent la dynamique des systèmes de production*, elle-même liée à l'influence de nombreux facteurs : l'impact du progrès technique qui facilite le développement de telle production (le maïs, par exemple), l'agrandissement des structures d'exploitation qui privilégie les grandes cultures, l'évolution relative de la consommation et des prix qui favorise une production au détriment d'une autre, les mesures de politique agricole qui, au-delà des prix soutenus, réglementent les produits excédentaires (lait, betteraves, vin) ou imposent des normes nouvelles (obligation de gel d'une partie des terres cultivées à certaines périodes).

Tableau 1
Évolution de la répartition des principales composantes de la surface agricole cultivée en France (1852-2013) (en milliers d'hectares)

	1852	1892	1913	1929	1950	1970	2000	2013
Terres labourables	26 204	25 771	23 651	21 768	18 573	17 047	18 466	18 358
dont :								
– Blé	6 985	7 166	6 542	5 397	4 319	3 745	4 912	4 983
– Autres céréales	7 562	7 631	6 947	5 697	4 276	5 401	4 036	4 490
– Prairies cultivées	2 563	3 283	3 342	3 209	4 203	4 372	2 999	3 373
– Autres fourrages	303	1 453	1 939	2 029	2 028	1 293	1 574	1 705
– Jachères	5 705	3 368	2 513	2 919	1 405	270	1 227	488
Vignes	2 191	1 800	1 604	1 585	1 536	1 200	900	792
Prairies naturelles	5 057	6 213	10 102	10 891	12 279	13 934	10 093	9 439
Surface cultivée totale (a)	33 452	33 784	35 357	34 244	32 388	32 181	29 459	28 589

(a) Pour des raisons d'homogénéité dans le temps, nous avons retenu comme surface cultivée (ou utilisée) la superficie composée des terres labourables, des vignes et des prairies naturelles. Sont donc exclus les jardins potagers, les cultures maraîchères et les vergers.

Source : travaux de l'auteur, d'après les recensements* et statistiques agricoles.

Des effectifs d'animaux souvent en progression sensible

Parallèlement aux changements observés dans la mise en valeur des terres cultivées, les productions animales connaissent également des évolutions significatives. Les deux phénomènes sont d'ailleurs étroitement liés dans la mesure où les animaux tirent leur alimentation des productions végétales (céréales ou fourrages). Curieusement, ce lien était moins fort autrefois, car les productions végétales étaient en priorité destinées à l'alimentation humaine et il l'est moins à nouveau aujourd'hui avec le développement des élevages « hors sol ».

Deux catégories d'animaux voient leurs effectifs se restreindre fortement (tableau 2) : les chevaux, en raison de leur remplacement par les tracteurs, à partir de l'après-guerre, et les ovins, dont la production s'est repliée dans les régions spécialisées. En revanche, le nombre de bovins a sensiblement progressé, qu'il s'agisse de l'ensemble du troupeau ou des seules vaches. Une régression des effectifs s'observe cependant dans la période récente du fait de l'instauration en 1984 de quotas laitiers, qui a entraîné une diminution du cheptel (les vaches laitières étant en partie remplacées par des races à viande). Les porcins ont été en progression constante jusqu'aux années 2000, puis ont légèrement régressé ensuite (voir tableau 2, années 2000 et 2013). C'est au moment où leur alimentation a pu être déconnectée des productions de l'exploitation que la croissance a été la plus rapide (doublement des effectifs entre 1950 et 2000). Le mouvement est encore plus fort pour les volailles (poules, poulets, dindes...), dont l'élevage industriel est fondé sur le même principe de dissociation complète entre les aliments utilisés et les productions végétales de l'exploitation.

Tableau 2

Évolution des effectifs d'animaux (1852-2013) (en milliers de têtes)

	1852	1892	1913	1929	1950	1970	2000	2013
Chevaux	2 866	2 795	2 413	2 986	2 397	626	449	408
Bovins	12 100	13 708	15 351	16 195	16 365	21 722	20 338	19 096
dont :								
– total vaches	5 781	6 673	7 794	8 196	8 164	9 633	8 821	7 798
– vaches laitières seules	–	–	–	–	–	7 280	4 413	3 697
Ovins	33 282	21 116	16 131	10 452	8 216	10 239	9 416	7 233
Porcins	5 246	7 421	7 036	6 102	7 730	11 483	14 762	13 488

Source : travaux de l'auteur, d'après les recensements et statistiques agricoles.

Des rendements en progression très forte

L'évolution de la production à long terme se lit à travers les modifications des surfaces cultivées et celles des effectifs d'animaux, mais sa croissance provient, pour l'essentiel, de l'élévation des rendements, c'est-à-dire de la quantité produite par unité de surface ou par animal.

Pour les cultures par exemple, l'augmentation est spectaculaire. On peut prendre pour illustration les rendements en blé : ils étaient au Moyen Âge

de l'ordre de 5 à 7 quintaux à l'hectare ; au milieu du XIX^e siècle, on les estime aux environs de 15 q/ha, valeur qui s'accroît progressivement pour atteindre 25 q/ha en 1950. La progression est ensuite beaucoup plus rapide : 50 q/ha en 1970 et autour de 70 q/ha en moyenne nationale aujourd'hui, sachant que des rendements supérieurs à 100 q/ha peuvent être aisément atteints depuis quelques années.

Pour les productions animales, le phénomène est un peu plus complexe. Selon le type d'animal, la progression des rendements se manifeste de manière différente. Chez les animaux à viande, ce peut être le poids moyen des animaux, leur nombre à l'hectare, la vitesse de croissance ou l'indice de consommation (quantité d'aliments consommés pour produire 1 kg de viande). Chez les vaches laitières, l'indicateur usuel est la quantité de lait produite par tête et par an. Dans ce domaine, la progression est aussi très forte. Il y a 100 ans, une vache donnait en moyenne 800 kg de lait par an. Ce chiffre est passé à 2 000 kg en 1950. Il dépasse aujourd'hui 6 500 kg, avec des pointes individuelles fréquemment au-delà de 10 000 kg.

Même si elle est remise en cause aujourd'hui, cette progression continue des rendements révèle les changements considérables qui ont touché l'agriculture et sa capacité productive et ont sensiblement modifié les structures de production, en particulier dans la période de la plus récente.

Des structures de production qui s'agrandissent

Les manières de produire se sont fortement modifiées du fait de l'accroissement progressif de la taille des exploitations, mais aussi en raison de l'utilisation de plus en plus massive de machines et d'intrants.

Des exploitations agricoles moins nombreuses, mais plus grandes

Le territoire agricole est mis en valeur par un nombre élevé d'exploitations. Leur effectif s'est toutefois considérablement réduit depuis une centaine d'années. Si l'on élimine les micro-unités de moins de 1 ha (qui ont peu de signification économique), on observe une croissance du nombre d'unités de production jusqu'en 1882, date à laquelle on atteint le chiffre maximum de 3 600 000 exploitations. Par la suite, leur nombre diminue progressivement, lentement d'abord, puis de plus en plus rapidement, en particulier après la Seconde Guerre mondiale : près de 3 000 000 en 1929, un peu plus de 2 000 000 en 1955 et environ 500 000 aujourd'hui (490 000 au recensement de 2010 pour la France métropolitaine).

En parallèle, puisque la surface cultivée totale évolue peu, la surface moyenne par exploitation s'accroît progressivement : elle était de 10 ha environ vers 1900 ; elle atteint 15 ha en 1955, dépasse 20 ha en 1970 et se situe à 55 ha en 2010. L'accélération des évolutions structurelles transparaît bien ici : il a fallu un siècle pour un premier doublement de la superficie

moyenne des exploitations (de 10 ha à 20 ha) ; il a suffi de trente ans pour un second doublement, entre 1970 et 2000 (de 20 ha à 40 ha).

La répartition des exploitations par classe de superficie reste toujours très dispersée, mais avec un déplacement continu vers les catégories de plus grande dimension (tableau 3). Les petites exploitations (moins de 10 ha) sont de loin les plus nombreuses à la fin du XIX^e siècle ; celles de 10 ha à 20 ha prédominent entre les deux guerres, celles de 20 ha à 50 ha sont majoritaires dans les années 1970, mais aujourd'hui seules celles de 100 ha et plus voient leurs effectifs s'accroître.

Il existe des différences sensibles dans cette répartition, selon les régions et les systèmes de production. Les plus grandes superficies, consacrées plutôt à la culture de céréales ou à l'élevage bovin-viande, se localisent principalement dans le Bassin parisien et le Centre de la France. Les moyennes exploitations, orientées davantage vers la production laitière, se trouvent plutôt dans l'Ouest ; les plus petites unités, spécialisées dans la vigne, les cultures maraîchères et l'arboriculture, se situent pour beaucoup dans les régions du Midi méditerranéen.

De la même manière, le mode de faire-valoir* varie beaucoup d'une zone à l'autre, pour des raisons de taille des exploitations, mais aussi et surtout en raison de traditions juridiques et patrimoniales anciennes : on observe de ce point de vue une séparation entre la France du Nord et de l'Ouest, connaissant une certaine prédominance du fermage, et la France du Sud, dominée par le faire-valoir direct. Si, globalement, la propriété directe a été pendant longtemps le mode de faire-valoir le plus fréquent, son importance relative tend à se réduire progressivement au profit du fermage, beaucoup d'exploitations étant d'ailleurs désormais sur un mode mixte. En 2010, le fermage est très nettement majoritaire en superficie, même si la proportion des exploitations ayant totalement ou partiellement des terres en propriété est plus importante que celles qui sont uniquement en fermage.

Tableau 3

Évolution du nombre d'exploitations et de leur répartition par classe de superficie (1862-2010) (exploitations de 1 ha et plus) (en milliers) (France métropolitaine)

	1862	1882	1892	1929	1942	1955	1970	2000	2010
1 à 5 ha	1 816	1 866	1 829	1 146	691	649	326	193	211
5 à 10 ha	620	769	788	718	533	477	250	132	
10 à 20 ha	364	431	429	593	554	536	355		
20 à 50 ha	426	352	335	380	385	377	370	138	88
50 à 100 ha		186	52	82	106	75	121	122	97
100 ha et plus			33	32		20		78	93
Total	3 226	3 604	3 468	2 951	2 269	2 134	1 422	663	490
Superficie moyenne par exploitation (en ha)	10,4	9,6	9,7	11,6	13,2	15,2	22,8	42,0	55,0

Source : travaux de l'auteur, d'après les recensements et statistiques agricoles.

Une utilisation croissante de biens de production de type industriel

Sur des exploitations dont la superficie moyenne augmente, vont être mobilisés des moyens de production en quantités croissantes ; certains sont produits sur l'exploitation, d'autres sont achetés à l'extérieur.

Deux grandes catégories de biens d'origine industrielle sont utilisées par l'agriculture : les machines et les équipements d'une part, les intrants (ou consommations intermédiaires) d'autre part.

S'agissant du matériel agricole, deux étapes doivent être distinguées dans la mécanisation. La première se situe à la fin du XIX^e siècle et correspond à l'introduction de nombreuses machines de travail du sol, de semis ou de récolte (faucheuse, batteuse, etc.) qui se substituent au travail humain et vont permettre un premier accroissement significatif de la productivité du travail, tout en restant mues par l'énergie animale (chevaux ou bœufs). La deuxième étape est celle de l'arrivée du tracteur, qui remplace les animaux de trait, et plus généralement celle de la motorisation, qui se généralise en une décennie (1955-1965) sur la plupart des exploitations. C'est une vraie révolution dans les manières de faire et de produire³.

Si la première phase donne lieu à une croissance assez lente du capital fixe* utilisé par le secteur agricole (accroissement de 50 % entre 1880 et 1950), la seconde provoque une véritable « capitalisation » de l'agriculture, avec un doublement du capital mis en œuvre par chaque exploitation entre 1950 et 1970. Depuis, l'évolution des investissements est plus irrégulière, pour des raisons à la fois techniques, économiques et structurelles.

En ce qui concerne les consommations intermédiaires achetées à l'industrie, l'évolution est assez analogue : le démarrage de leur utilisation se situe aussi dans les années 1900 (fertilisants chimiques), elles connaissent une période de très forte expansion après-guerre (carburants, aliments du bétail, produits de traitement, semences, services divers, etc.), mais elles subissent un certain freinage dans la période récente, plus tardivement cependant que les investissements.

Exploitations plus grandes, machines agricoles perfectionnées, intrants industriels utilisés massivement, tel est l'aboutissement de plus d'un siècle de modernisation agricole, fondement incontestable de l'accroissement de la production. Parallèlement, un autre phénomène aussi massif, fortement lié au précédent, s'est produit, c'est la réduction du nombre d'emplois en agriculture : elle a connu une ampleur qui n'a été atteinte dans aucun autre secteur d'activité.

3. Voir Yujiro Hayami et Vernon W. Ruttan, *Agriculture et développement, une approche internationale*, INRA Éditions, Paris, 1998.

Une population qui décline

L'exode agricole*, souvent appelé exode rural*, a marqué les esprits bien au-delà du cercle des économistes ruraux, ne serait-ce que par sa connotation biblique qui évoque un déplacement massif de population. Il est vrai qu'il s'est produit en un peu plus d'un siècle un phénomène économique et social majeur : le changement de métier et le plus souvent de lieu d'habitation de plusieurs millions de Français et de leurs enfants, issus du milieu agricole.

De moins en moins d'agriculteurs

La population agricole a commencé à diminuer à peu près au milieu du XIX^e siècle (avec de fortes variations selon les régions) et le mouvement de régression démographique ne s'est pas arrêté depuis. On est ainsi passé, en termes d'actifs agricoles de sexe masculin, de 8 millions de travailleurs en 1851 à 750 000 en 1999 et guère plus de 500 000 en 2011. Si la baisse a été relativement lente au départ, et même durant la première moitié du XX^e siècle, le rythme s'est beaucoup accéléré depuis une cinquantaine d'années, atteignant souvent des taux moyens de diminution de 4 % à 5 % par an (tableau 4).

Tous les actifs agricoles n'ont pas le même statut : il faut distinguer la population familiale (chefs d'exploitation, aides familiaux*) de la population salariée (ouvriers et journaliers). Paradoxalement, alors que le salariat s'étend dans tous les autres secteurs économiques, il a régressé très fortement en agriculture, sauf dans la période la plus récente, où il se stabilise.

Le mouvement de dépopulation (et d'exode agricole) s'est étalé dans le temps de manière très différente selon les catégories de travailleurs agricoles. Ce sont les journaliers (paysans sans terre) qui, les premiers, au milieu du XIX^e siècle, ont été amenés à quitter l'agriculture pour occuper des emplois dans les activités industrielles naissantes. Il s'agissait là souvent d'un exode de misère dû à la suppression de multiples petites activités rurales et à la disparition définitive des terres communes.

Leur ont succédé, dans ce mouvement de départ, les ouvriers agricoles, dont les effectifs en surplus ont émigré vers les secteurs industriels en expansion, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. On peut parler ici plutôt d'exode de productivité, lié à la première phase de mécanisation agricole. Une réduction significative du nombre d'aides familiaux ne s'est produite qu'ultérieurement, après la Seconde Guerre mondiale, quand les enfants d'agriculteurs, les filles d'abord, ont renoncé massivement à exercer le métier de leurs parents. Les chefs d'exploitation, quant à eux, ont vu leurs effectifs décroître plus tardivement et moins fortement, ce qui signifie qu'ils se sont retrouvés à la tête d'exploitations disposant de

beaucoup moins de main-d'œuvre, alors que, dans le même temps, leur superficie augmentait sensiblement.

Tableau 4

Évolution de la population active agricole masculine et de ses composantes en longue période (1851-2011) (en milliers)

	1851	1876	1901	1926	1954	1975	1999	2011 (a)
Journaliers	1 300	950	650	450	980	332	150	164
Ouvriers	1 500	1 450	1 200	800				
Aides familiaux*	5 000	1 500	1 750	1 450	720	125	50	364
Chefs d'exploitation		3 600	2 900	2 700	1 670	959	550	
Total	7 800	7 500	6 500	5 400	3 370	1 416	750	528

(a) Les chiffres de 2011 ne sont pas tout à fait comparables aux précédents ; ils concernent la population active travaillant dans le secteur « Agriculture, sylviculture et pêche ».

Source : estimations de l'auteur d'après les recensements de population.

Population rurale et agricole : une dissociation récente

La population rurale, en France, correspond aux personnes résidant en dehors des agglomérations urbaines, c'est-à-dire dans des communes de moins de 2 000 habitants agglomérés. On ne peut donc pas assimiler population rurale et population agricole. Toutefois, pendant très longtemps, l'histoire de la population rurale s'est confondue avec celle de la population agricole, la grande majorité des ruraux étant des agriculteurs ou dépendant directement de l'activité agricole.

On ne s'étonnera donc pas que le déclin des deux populations ait été en quelque sorte concomitant sur environ un siècle : on dénombrait 26 millions de ruraux en 1851 (représentant 74 % de la population totale) ; ils n'étaient plus que 14 millions en 1999 (soit 24 % de la population). Cependant, le rythme de décroissance de la population agricole a été plus rapide que celui de la population rurale et des divergences d'évolution apparaissent à partir de la seconde moitié du ^{xx}e siècle (tableau 5).

Du milieu du ^{xix}e siècle à 1975, la population rurale a diminué de près de moitié, la population des ménages agricoles des deux tiers et la population active agricole de 80 %. À partir de 1975, apparaît une dissociation très nette entre une population rurale qui se stabilise, voire augmente, et la population agricole, qui continue à régresser fortement. Autrement dit, la « dépayssannisation » du milieu rural, progressive autrefois, s'est brusquement accélérée depuis une quarantaine d'années. En 1999, la population des ménages agricoles ne représentait plus que 25 % de l'ensemble des ruraux, contre 50 % en 1968 et plus de 70 % au ^{xix}e siècle et cette

proportion a encore décliné depuis⁴. On rappellera cependant que des différences sensibles existent à l'intérieur même des zones rurales, notamment selon leur localisation géographique et leur proximité des villes et des métropoles urbaines.

Tableau 5

Évolution de la population rurale et de la population agricole (a) (1851-1999) (en milliers)

	1851	1876	1901	1926	1954	1975	1999
Population totale	35 783	36 906	38 962	40 581	42 777	52 656	58 518
Population rurale	26 648	24 929	23 005	20 759	18 830	14 252	14 322
% de population rurale/pop. totale	74 %	68 %	59 %	51 %	44 %	27 %	24 %
Population agricole	19 720	18 970	16 170	12 730	9 650	5 840	3 558
% de population agricole/ pop. rurale	74 %	76 %	70 %	61 %	51 %	41 %	25 %

(a) Actifs, inactifs, hommes et femmes.

Source : travaux de l'auteur d'après les recensements de population.

Tous ces bouleversements qui ont touché le monde agricole en quelques générations correspondent à des mutations profondes des manières de produire, à des changements de modèle d'agriculture (voir tableau 6).

Sous l'Ancien Régime, le modèle était une agriculture de subsistance fondée sur l'assolement triennal (deux années de culture et une année de jachère), la vaine pâture et l'utilisation des communs ; elle était peu productive et fortement soumise aux aléas climatiques. Au XIX^e siècle se généralise la première révolution agricole, qui associe beaucoup plus étroitement productions animales et végétales et profite de la synergie qui se crée entre les deux (meilleure fumure, rendements plus élevés, alimentation accrue)⁵.

L'agriculture traditionnelle est ainsi fondée sur le système de polyculture-élevage, basé avant tout sur des progrès agronomiques, même si les intrants d'origine industrielle s'imposent peu à peu. Ce système perdure jusqu'à la deuxième révolution agricole, au milieu du XX^e siècle. Celle-ci bouleverse non seulement le mode de production agricole, mais également les relations qu'entretient l'agriculture avec son environnement. Ces profondes transformations, caractéristiques de l'agriculture moderne, se traduisent de diverses manières : intensification des productions par rapport au sol, spécialisation des exploitations, concentration géographique dans des bassins spécialisés, constitution d'une filière agroalimentaire au sein de laquelle la production n'est plus que l'un des maillons d'une chaîne complexe. C'est

4. « De prépondérant, le groupe social agricole est devenu un groupe parmi d'autres, minoritaire en effectif sans pour autant être marginalisé, en raison de facteurs culturels pérennes, du contrôle de la propriété foncière et, encore, de mandats électifs notables » (Francis Aubert et Bertrand Schmitt, « De l'économie rurale agricole à l'économie spatiale et régionale, trente ans d'analyse des espaces ruraux », in Philippe Jeanneaux et Philippe Perrier-Cornet (coord.), *Repenser l'économie rurale*, coll. « Update Sciences & technologies », Éditions Quæ, Versailles, 2014, p. 30-54 [p. 36]).
5. Marcel Mazoyer et Laurence Roudart, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, coll. « Points. Histoire », Éd. du Seuil, Paris, 1997, nouv. éd. 2002.

ce modèle agricole qui a forgé le visage de l'agriculture actuelle et ses spécificités, même s'il se trouve discuté aujourd'hui.

De telles transformations s'inscrivent dans le mouvement général de croissance économique de la France, mais elles se sont souvent produites, on l'aura noté, à travers l'irruption et la généralisation, en agriculture, du progrès technique. La totalité des systèmes de production a été touchée par l'introduction de la motorisation (tracteurs), de la « chimisation » (fertilisants et produits de traitement des maladies) et de la sélection génétique (animale et végétale) ; ces changements techniques assez radicaux provoquent un bond de production entre 1945 et 1975. En fin de période, les innovations des années 1950 et 1960 s'essouffent un peu, mais, depuis quelques années, un nouveau cycle technologique semble s'imposer, faisant appel aux technologies de l'information et aux biotechnologies et susceptible d'amorcer des formes nouvelles de développement du secteur agricole.

Tableau 6

L'agriculture française (1850-2010) : une vue d'ensemble

1850	1900	1930	1950	1975	2010
Transformation de l'agriculture					
1 ^{re} révolution agricole	Système de polyculture, élevage		2 ^e révolution agricole		Agriculture industrielle et/ou multifonctionnelle*
Techniques agricoles					
Plantes sarclées Légumineuses	Première mécanisation	Machines Premiers engrais	Engrais et pesticides Motorisation Sélection génétique		Informatisation – Automatisation Biotechnologies Qualité-traçabilité
Rendement moyen en blé (q/ha)					
10	15	20	25	45	75
Nombre et dimension moyenne des exploitations					
3 200 000 10 ha	3 500 000 10 ha	3 000 000 12 ha	2 500 000 13 ha	1 400 000 22 ha	500 000 55 ha
Population active agricole masculine					
8 millions	6,5 millions	5 millions	3,5 millions	1,4 million	500 000
% de population agricole dans la population active totale					
61 %	48 %	35 %	30 %	10 %	3 %
Population rurale					
27 millions	23 millions	20 millions	19 millions	14 millions	14 millions
% de population agricole dans la population rurale					
75 %	70 %	60 %	50 %	40 %	10 % à 15 %

Source : estimations de l'auteur ; chiffres arrondis.

Dans tous les cas, les facteurs primordiaux des transformations de l'agriculture se situent pour une bonne part en dehors du secteur agricole lui-même et proviennent du mouvement général de croissance économique.

L'agriculture et la croissance économique : une relation ambivalente

L'évolution qu'a connue l'agriculture dans les pays industrialisés a été largement déterminée par la croissance économique des deux derniers siècles et, parallèlement, l'agriculture a constitué (et constitue encore) un facteur important de cette croissance. C'est bien une relation à double sens qui relie l'agriculture au développement économique global.

L'agriculture stimule la croissance économique

L'agriculture a participé ou participe de multiples manières au processus de croissance des pays développés.

La fourniture de biens alimentaires

La première fonction de l'agriculture est d'assurer l'alimentation de la population. Ce rôle vital donne à ce secteur un statut particulier dans toutes les sociétés, ce qui explique pourquoi il a été de tout temps l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. En outre, les biens agricoles sont des « biens salaires » : lorsque les produits alimentaires constituent une part importante de la consommation des ménages, des prix agricoles bas (grâce à une production nationale abondante ou à des importations en provenance de pays mieux placés) permettent de verser des salaires moins élevés et des profits plus substantiels, facilitant ainsi l'accumulation du capital dans les secteurs non agricoles. Telle a été par exemple la stratégie du Royaume-Uni au XIX^e siècle, pays qui a privilégié son propre développement industriel sur cette base.

Aujourd'hui, en dépit d'utopies éphémères quant à une alimentation purement artificielle, le secteur agricole et agroalimentaire reste « le » fournisseur de denrées alimentaires. Certes, par rapport aux produits agricoles non transformés, la part des produits élaborés s'est beaucoup accrue et la part relative des dépenses consacrées à l'alimentation a fortement régressé, mais le montant des dépenses de consommation alimentaire en France s'élevait encore à 204 milliards d'euros en 2013 (32 milliards pour les produits agricoles et 172 milliards pour les produits agroalimentaires), représentant 18 % du budget des ménages (voir chapitre 4).

Une réserve d'emplois pour l'industrie et les autres secteurs d'activité

L'accroissement de la productivité du travail agricole libère de la main-d'œuvre pour l'industrie tout en permettant à l'agriculture de conserver sa capacité d'assurer sa fonction d'alimentation. Cette contribution au développement industriel a été importante en France tout au long du XIX^e siècle et jusqu'aux années 1960, période d'exode agricole intense.

En effet, les besoins de main-d'œuvre de l'industrie naissante ne pouvaient être satisfaits que par des apports extérieurs. Ainsi la « surpopulation agricole » a-t-elle trouvé un exutoire dans les activités industrielles en plein développement à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, puis dans les activités de services, en particulier les moins qualifiées. Ce processus (départ des différentes catégories d'actifs agricoles, ainsi que non-reprise du métier par les enfants d'agriculteurs), a cessé du fait du faible nombre des agriculteurs dans la population totale.

Une participation active aux échanges interindustriels

En produisant des matières premières pour l'industrie (autrefois le textile, aujourd'hui l'agroalimentaire)⁶, l'agriculture a constamment soutenu le développement industriel, tout au moins dans certaines branches. Par ailleurs, lorsque le secteur agricole est le secteur dominant, sa demande en biens industriels de consommation ou d'équipement a un impact déterminant sur la croissance économique. C'est l'une des explications avancée par les auteurs défendant le rôle moteur de l'agriculture dans le décollage industriel du début du XIX^e siècle : la demande accrue de l'agriculture en biens fabriqués par l'industrie (métallurgie, textile) aurait stimulé le développement de celle-ci.

Cet impact existe encore, même s'il est évidemment plus limité. Le tableau 7, issu du tableau général des entrées-sorties (TES) de la Comptabilité nationale*, résume l'ensemble des relations d'échanges qu'entretiennent actuellement l'agriculture et les industries agricoles et alimentaires entre elles et avec les autres secteurs d'activité.

Tableau 7

Ventes et achats de l'agriculture et de l'agroalimentaire aux grands secteurs d'activité en 2012 (en milliards d'euros)

	Agriculture	Industries agroalimentaires	Autres industries	Commerces et services	Total flux intermédiaires
Clients de l'agriculture (ventes)	17,2	40,9	2,9	2,0	63,3
Clients de l'agroalimentaire (ventes)	9,0	34,2	6,0	43,1	92,3
Fournisseurs de l'agriculture (achats)	17,2	9,0	22,0	5,5	54,0
Fournisseurs de l'agroalimentaire (achats)	40,9	34,2	17,5	22,2	114,9

Source : INSEE, Tableau des entrées-sorties, niveau 17, année 2012.

6. Jean-Louis Rastoin et Jean-Marie Bouquery (dir.), *Les industries agroalimentaires en France*, coll. « Les Études de La Documentation française », La Documentation française, Paris, 2015.

Au-delà des échanges importants qui s'exercent au sein même du complexe agroalimentaire entre l'agriculture et les industries agroalimentaires (IAA), et au sein même de chaque branche (l'agriculture a vendu en 2012 pour 41 milliards d'euros à l'agroalimentaire; des produits d'une valeur de 34 milliards se sont échangés entre les IAA), on note des flux substantiels en provenance ou en direction des autres secteurs d'activité. En particulier, les autres industries sont des fournisseurs non négligeables de l'agriculture et de l'agroalimentaire, respectivement pour 22 et 17,5 milliards; parallèlement, commerces et services constituent un client et un fournisseur significatifs des industries agroalimentaires (43 milliards d'euros de ventes par les IAA à ce secteur, dont 24 pour la restauration-hébergement, et 22 d'achats).

Ces liens signifient que tout accroissement de la demande de biens agricoles et agroalimentaires aura des répercussions positives sur l'activité des secteurs clients et fournisseurs, entraînant une croissance de la production globale. L'effet multiplicateur du secteur agricole et agroalimentaire, par le biais des effets indirects et induits, reste encore actuellement non négligeable, même si l'ensemble est loin de représenter le même poids qu'autrefois.

Une contribution positive aux équilibres de la balance commerciale

Les produits agricoles et alimentaires font partie des biens qui ont donné lieu de tout temps à des échanges commerciaux entre nations. Pour les pays qui sont exportateurs nets, l'agriculture représente une source significative et parfois presque exclusive de devises. Son apport à la croissance économique globale peut dans certains cas être déterminant.

La France, malgré son potentiel, était traditionnellement importatrice nette. C'est à partir des années 1970 que l'agriculture a commencé à produire plus qu'elle ne vendait à l'intérieur des frontières nationales. Stimulée notamment par la politique agricole de soutien des prix et sous l'impulsion des forces économiques et sociales favorables à la modernisation agricole, l'autosuffisance alimentaire a alors été atteinte, puis largement dépassée, et l'agriculture qualifiée de « pétrole vert de la France ». En 2013, le pays a exporté pour 59 milliards d'euros de biens agricoles et agroalimentaires alors qu'il n'en a importé que pour 48 milliards, laissant ainsi un excédent commercial de 11 milliards, à rapporter au déficit commercial de la France de plus de 60 milliards.

La croissance économique entraîne le déclin relatif de l'agriculture

La croissance économique correspond à l'augmentation sur longue période de la production et du revenu par habitant. Elle entraîne aussi une modification de la structure même des activités économiques et des emplois. Deux facteurs principaux interviennent :

– l'évolution de la demande et de la consommation des ménages, dont la composition se modifie notamment selon le niveau de revenu : les biens primaires (alimentation, vêtement...) voient leur consommation augmenter moins vite que l'élévation des revenus, alors que la consommation des biens dits supérieurs (transports, loisirs, culture...) s'accroît plus que le revenu lorsque celui-ci s'élève ;

– le progrès technique et les gains de productivité du travail, inégaux d'un secteur à l'autre selon la nature même du processus de production : les gains de productivité sont plus importants dans l'industrie que dans les services. À production constante, des gains de productivité élevés entraînent une forte réduction de la population occupée dans le secteur concerné.

Sous l'influence de ces déterminants, plus fortement et plus directement peut-être que la plupart des autres secteurs, l'agriculture, entraînée par le mouvement séculaire de croissance et de développement économique des pays industrialisés, a ainsi vu son visage se transformer complètement.

Une évolution moins rapide de la consommation alimentaire que des revenus

Au cours du temps, les revenus dont disposent les ménages augmentent et la structure de leurs dépenses se modifie. Si, au départ, la fraction du revenu consacrée à l'alimentation représente l'essentiel des dépenses, cette part diminue progressivement au fur et à mesure que le revenu s'élève, du fait de la « barrière des estomacs » et du poids croissant de la consommation de biens « supérieurs ». La consommation alimentaire des ménages représente désormais moins de 20 % de leurs dépenses totales.

Une telle évolution entraîne inéluctablement une augmentation de la demande de produits agricoles plus faible que celle du revenu national. Cette moindre croissance se trouve accentuée par le fait que les produits consommés sont de plus en plus transformés et que la part représentée par les produits agricoles *stricto sensu* tend elle aussi à se réduire.

Une plus grande division du travail

Le développement économique moderne se caractérise par la séparation des tâches requises pour l'élaboration d'un bien, ce qui permet une plus grande efficacité de l'acte de production et entraîne le développement des échanges entre les secteurs d'activité. C'est typiquement le cas pour le secteur agricole.

Jusque vers 1950, les exploitations agricoles fonctionnaient largement sur un mode semi-autarcique, assurant elles-mêmes une bonne part de leurs besoins en intrants (alimentation des animaux, fertilisation organique, traction animale, etc.) et de la transformation de leurs produits (autoconsommation, fabrication du beurre, du fromage, etc.).

La période d'après-guerre a vu se réduire les tâches assurées sur les exploitations au profit des firmes d'approvisionnement et des industries de transformation pour lesquelles l'agriculture intensifiée et spécialisée a constitué un client et/ou un fournisseur de plus en plus important. Sous la pression de la croissance économique globale, l'industrialisation de l'agriculture ne s'est pas traduite par la constitution de grandes entreprises de type capitaliste mais par le développement des relations d'achat et de vente avec les entreprises d'amont et d'aval et par la spécialisation et la simplification du processus de production lui-même.

Des gains considérables de productivité du travail

Un autre grand trait de l'économie des pays industrialisés est sa capacité à accroître très fortement le pouvoir productif de l'homme. L'agriculture s'inscrit dans ce principe de croissance qui fonde l'amélioration des revenus et du niveau de vie des sociétés contemporaines. Ceci se traduit par un fort accroissement de la productivité du travail agricole, plus élevé même que dans la plupart des autres secteurs (tableau 8).

Jusqu'à l'entre-deux-guerres, les gains de productivité du travail en agriculture sont réels, mais restent modestes. Ils progressent un peu plus vite à partir de 1930, mais surtout ils explosent littéralement après-guerre, pour rester à des niveaux encore très significatifs à partir de 1973.

Tableau 8

Croissance de la productivité du travail dans l'agriculture et l'industrie depuis deux siècles (valeur ajoutée* par actif occupé, % annuel)

	1831-1896	1896-1931	1931-1949	1949-1973	1973-1989	1990-2007
Agriculture	0,6	1,2	1,4	6,4	4,6	4,2
Industrie	1,4	1,6	1,3	5,1	2,8	3,7
Ensemble de l'économie	1,0	1,3	1,1	4,7	2,2	1,9

Sources : Olivier Marchand et Claude Thélot, « Deux siècles de productivité en France », INSEE, *Économie et statistique*, n° 237-238, novembre-décembre 1990, p. 11-25 [p. 18] ; données 1990-2007, INSEE, *Comptes nationaux*, base 2000.

Ces différents phénomènes expliquent la baisse relative du secteur dans l'économie du pays.

D'une position majoritaire à une position très minoritaire au sein de l'économie nationale

La croissance de la production de biens agricoles (et alimentaires), bien que significative, s'est opérée à un rythme moins soutenu que la production industrielle ou que le PIB* puisqu'elle répondait à une demande qui augmentait moins vite que le revenu national, se traduisant notamment par une baisse des prix agricoles en termes réels*, c'est-à-dire par rapport

à l'évolution générale des prix. Il s'en est suivi une régression relative de la part de l'activité agricole dans l'économie globale (tableau 9). La baisse de la population active s'est révélée encore beaucoup plus accentuée.

Tableau 9

Part des secteurs agricole et agroalimentaire dans l'ensemble des branches d'activité (1896-2010) (en %)

	1896	1913	1929	1938	1954	1963	1980	2010
Part dans le PIB								
Agriculture, forêts, pêche	25,0	19,8	17,3	18,8	13,0	8,4	4,6	1,8
IAA	5,6	5,6	5,1	5,5	5,6	5,9	4,3	1,7
Part dans la population active totale								
Agriculture, forêts, pêche	43,4	37,4	32,5	31,4	26,1	18,5	8,6	2,9
IAA	2,4	2,6	2,7	3,1	3,2	3,1	2,8	2,3

Sources : 1896 à 1980 : Olivier Marchand et Claude Thélot, « Deux siècles de productivité en France », INSEE, *Économie et statistique*, n°s 237-238, novembre-décembre 1990, p. 11-25; 2010 : INSEE, *Tableaux de l'économie française. Édition 2012*, coll. « Insee Références », 2012.

Le déclin spectaculaire de la part de l'agriculture dans le PIB

L'activité agricole représentait encore un quart de la production nationale à la fin du XIX^e siècle. Elle se stabilise un peu au-dessus de 20 % du PIB durant la première moitié du XX^e siècle pour décliner ensuite très rapidement jusqu'à moins de 2 % en 2010. Pour le secteur agroalimentaire, le pourcentage est stable jusqu'en 1963 (entre 5 % et 6 %), traduisant la part croissante de la transformation dans l'ensemble de la filière. En revanche, un net déclin s'observe ensuite, moins accentué cependant que pour le secteur agricole, de telle sorte qu'aujourd'hui, les valeurs ajoutées par l'agriculture d'une part, par l'agroalimentaire d'autre part, sont à peu près équivalentes.

L'agriculture : une très faible proportion de l'emploi global

La forte croissance de la productivité du travail, supérieure à celle de la demande, a imposé une réduction de la population active agricole. Celle-ci s'est opérée d'autant plus aisément que le niveau de vie était beaucoup plus faible dans le secteur agricole et que, pendant longtemps, les secteurs industriel et tertiaire ont été très fortement demandeurs de travail. Ce départ de population stimule le remplacement de la main-d'œuvre par des équipements, provoquant à son tour un accroissement de la productivité.

La figure 1 illustre les mécanismes à l'œuvre. L'un concerne le rôle d'attraction d'un secteur industriel en pleine expansion dont les besoins en main-d'œuvre sont élevés et qui constitue aussi une aubaine pour une population agricole souvent misérable. La réduction de l'emploi agricole disponible incite les agriculteurs restants à s'équiper en machines (créant ainsi au passage une demande significative pour les industries métallurgiques), lesquelles contribuent à l'accroissement de la productivité et constituent

un facteur supplémentaire de suppression des emplois en agriculture et de leurs transferts vers l'industrie (ou les services).

Le second mécanisme concerne davantage le rôle moteur du progrès technique. Ce sont les innovations techniques qui, en changeant les pratiques agricoles, provoquent un excédent de main-d'œuvre et incitent celle-ci à rechercher une activité dans d'autres secteurs (et dans d'autres régions), en particulier dans l'industrie, qui est à l'époque en manque de bras; le cycle peut s'enclencher alors comme précédemment, avec de nombreux effets de rétroaction.

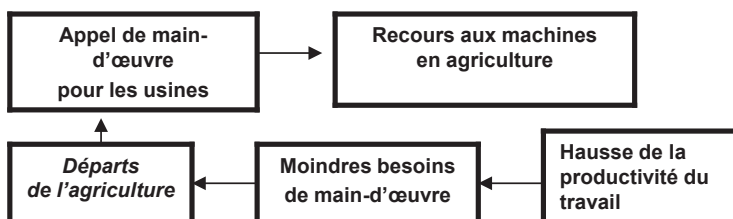
Quelle qu'en soit l'origine, le résultat est le déclin de la population agricole, observé aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative, puisque la part des actifs employés dans l'agriculture chute considérablement : elle est de 40 % environ en 1896 et atteint à peine 3 % en 2010, avec une décroissance continue, qui s'accélère durant la période de mutation forte de l'agriculture, entre 1945 et 1975.

Le phénomène est identique dans tous les pays industrialisés, étant simplement plus accentué ou plus précoce selon les pays. Le cas le plus typique est celui du Royaume-Uni où, depuis fort longtemps, l'agriculture n'occupe plus, délibérément, que la portion congrue (10 % d'actifs agricoles au début du xx^e siècle, guère plus de 1 % aujourd'hui).

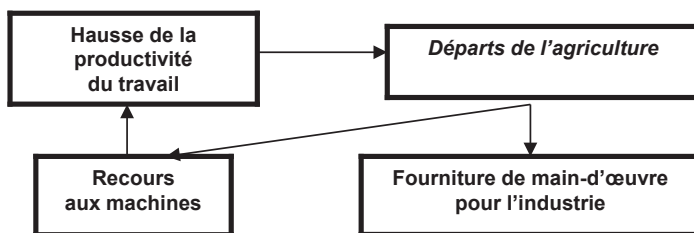
Figure 1

Processus simplifié du déclin de la population agricole

Demande de l'industrie



Progrès technique



*

* *

Une telle mise en perspective aide à comprendre la position actuelle de l'agriculture dans notre société et les questions qu'elle soulève. Au terme de plusieurs mutations qui ont véritablement révolutionné le visage de l'agriculture française, celle-ci pourrait n'apparaître désormais que comme un reliquat d'un passé révolu. Ce serait sans doute commettre une profonde erreur de jugement et ne pas saisir les enjeux qui existent encore aujourd'hui autour du secteur agricole et de ses différentes missions.

La fonction alimentaire de l'agriculture reste bien sûr essentielle, même si, dans nos sociétés d'abondance, le risque de pénurie est complètement écarté et si le lien à la production paraît souvent bien tenu dans les produits élaborés achetés et consommés. Elle est d'ailleurs remise en valeur avec les préoccupations croissantes des consommateurs en matière de traçabilité, de qualité, de sécurité sanitaire des aliments.

En outre, le secteur agricole développe d'autres fonctions qui justifient l'intérêt que la société porte à son égard, qu'il s'agisse des interactions avec l'environnement, la nature, les loisirs ou le territoire. Le terme de multifonctionnalité* est entré dans les mœurs et le vocabulaire; s'il apparaît parfois sur-utilisé ou un peu galvaudé, il n'en traduit pas moins le rôle que l'on entend voir jouer à l'agriculture dans les années à venir.

Cette dimension historique et cet élargissement des fonctions de l'agriculture doivent rester en filigrane derrière les analyses plus précises que nous allons conduire sur les différentes facettes de ce monde complexe que constituent l'agriculture et son milieu.

› Chapitre 2

Un secteur très encadré : institutions, organisations et politiques agricoles

L'agriculture est l'un des secteurs d'activité les plus organisés. Au cours du temps, tout un ensemble d'organismes, d'institutions, de groupements spécifiquement dédiés à la défense des intérêts des agriculteurs se sont constitués. Au delà de la seule action syndicale ou professionnelle, l'agriculture a formé un monde quasiment à part au sein de la société française. Parallèlement, les pouvoirs publics ont manifesté une sollicitude constante vis-à-vis du milieu agricole, l'encadrant étroitement sous un ensemble de normes, de réglementations, d'incitations qui en font un secteur privé très dépendant de l'intervention publique.

L'agriculture, un monde d'organisations

« Plus que d'autres secteurs professionnels, le monde agricole a tissé un dispositif d'institutions impressionnant dans son ampleur et sa diversité. Les organisations syndicales côtoient les organismes économiques et financiers ; les chambres consulaires travaillent avec des associations de vulgarisation et de développement. Outre son extension, cet univers institutionnel s'est caractérisé et se caractérise encore par l'exclusivité des services qu'il assure au monde agricole et à lui seul. »¹

Une histoire riche et mouvementée

La création des organisations agricoles est étroitement liée à l'histoire de l'agriculture depuis un peu plus d'un siècle.

1. Bertrand Hervieu, *Les agriculteurs*, coll. « Que sais-je ? », PUF, Paris, n° 3048, 2^e édition 1997. Voir aussi Bertrand Hervieu et François Purseigle, *Sociologie des mondes agricoles* (en particulier le chapitre 5 : « Une force sociale et politique organisée »), coll. « U. Sociologie », Armand Colin, Paris, 2013.

La création des syndicats

Jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, les agriculteurs ne disposaient d'aucun organisme pour les représenter. En 1857 fut fondée la Société des agriculteurs de France (SAF)², très marquée par son conservatisme politique et social et regroupant principalement des notables et hobereaux de tendance royaliste. En contrepoint, au début de la III^e République, Gambetta fonda la Société nationale d'encouragement à l'agriculture (SNEA), dont le but principal était de s'opposer à la SAF. Ces initiatives étaient motivées principalement par le souci de s'assurer la domination électorale et politique du monde paysan³.

Peu après, une même loi, la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884, autorisa la reconnaissance des syndicats ouvriers et des syndicats agricoles. Le syndicalisme se répandit alors dans les campagnes, à ses débuts, comme un « syndicat boutique », qui rendait des services aux agriculteurs pour l'achat en commun des engrais et autres produits. Les syndicats ne tardèrent pas à se multiplier : en 1900, on dénombrait déjà plus de 2 000 syndicats locaux, pour 500 000 adhérents.

C'est de ces syndicats, encore peu différenciés dans leurs fonctions, que naquirent les premières formes de coopération, d'assurance et de crédit mutuels. Très vivants à la base, très appréciés des agriculteurs, les syndicats et les autres formes d'organisation professionnelle furent le lieu d'affrontements des deux grandes tendances de l'époque, la SAF prenant plutôt le contrôle des syndicats et la SNEA celui du mouvement coopératif et mutualiste. Pendant des décennies, la concurrence fut très vive entre la « rue d'Athènes », siège de la SAF, et le « boulevard Saint-Germain », fief de la SNEA.

Un climat difficile dans l'entre-deux-guerres

Durant l'entre-deux-guerres, le climat s'alourdit sur le plan politique. Les factions et les ligues d'extrême droite se multiplièrent ; l'agriculture ne put échapper à ce phénomène. De nouvelles organisations politico-paysannes surgirent. Parmi les plus célèbres figurent l'Entente paysanne, implantée dans le Centre et le Sud-Est, et le Parti agraire et paysan français, créé à Clermont-Ferrand. Dans l'Ouest, un tribun démagogue, Henry Dorgères, fonda en 1927 le mouvement des « Chemises vertes », d'idéologie corporatiste et antiparlementariste. Les partis de gauche eurent également leurs associations paysannes. Signalons une initiative originale, celle de l'abbé Mancel qui, en Ille-et-Vilaine et dans les régions avoisinantes, mit

2. Le développé des sigles est en annexe p. 166 sqq.

3. Voir, pour toute cette période, Marcel Faure, *Les paysans dans la société française*, coll. « U », Armand Colin, Paris, 1966.

sur pied le mouvement des «cultivateurs-cultivants», lequel, comme son nom l'indique, ne devait comprendre que des agriculteurs exploitants.

Dans cette période très perturbée, un remède miracle semblait pouvoir résoudre les problèmes du monde paysan : l'instauration d'un ordre professionnel et corporatiste, ce qui explique l'adhésion de nombreux dirigeants agricoles à la Corporation paysanne, créée par le régime de Vichy.

À la Libération, mise en place des organisations actuelles

À la Libération, les organisations agricoles traditionnelles sont disqualifiées. Les partis issus de la Résistance créent la Confédération générale de l'agriculture (CGA), organisation unitaire devant assurer la représentation de l'agriculture sur le modèle de la CGT pour le monde ouvrier. La CGA était composée de nombreuses branches et fédérations. L'une d'entre elles, la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), va très vite s'imposer et revendiquer la représentation (exclusive) du monde agricole. De tendance conservatrice, elle sera contestée par une nouvelle génération de responsables issus d'un mouvement confessionnel, la Jeunesse agricole chrétienne (JAC), qui vont investir progressivement l'appareil syndical, l'organisation des jeunes agriculteurs d'abord (le CNJA), la FNSEA elle-même ensuite. Les figures emblématiques de cette nouvelle génération furent René Colson, mort prématurément en 1952, et Michel Debatisse, auteur d'un ouvrage célèbre, *La révolution silencieuse. Le combat des paysans* (Calmann-Lévy, 1963)⁴.

Le paysage syndical agricole français est dès lors campé. Toutefois, il va se complexifier durant les décennies suivantes avec l'émergence d'organisations qui s'opposent aux positions et aux pratiques de la FNSEA.

Les organisations de défense, de représentation et de soutien du monde agricole

Le syndicalisme agricole constitue le noyau dur de l'appareil professionnel agricole. Les dirigeants de la FNSEA s'en veulent les représentants légitimes, bien que d'autres syndicats apparus au cours du temps revendiquent leur propre représentativité.

4. «C'est parce qu'elle a permis l'émergence d'une nouvelle couche de jeunes paysans, capables de gérer eux-mêmes la représentation de leur milieu professionnel et d'imaginer leur avenir, que la JAC a pu être considérée comme un facteur majeur d'évolution du monde rural. [...] En une génération, les militants formés par ces mouvements catholiques de jeunesse se sont investis dans l'ensemble des organisations professionnelles» (Bertrand Hervieu, *Les agriculteurs, op. cit.*).

La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

Le 12 mars 1946, la loi rétablit la liberté syndicale. Dès le 14 mars, la FNSEA, alors composante de la CGA, élit son premier président, Eugène Forget, qui fait adopter le « serment de l'unité paysanne ». À partir de cette date, la FNSEA revendique l'exclusivité du syndicalisme agricole. Sous les présidences successives de René Blondelle⁵ (1949-1954), Jacques Lepicard (1954-1956), Joseph Courau (1956-1963), Gérard de Caffarelli (1963-1971), Michel Debatisse (1971-1979), François Guillaume (1979-1986), Raymond Lacombe (1986-1992), Luc Guyau (1992-2001), Jean-Michel Lemétayer (2001-2010) et Xavier Beulin⁶ (depuis 2010), elle va participer activement aux différentes phases du développement agricole, avec des revendications qui vont évoluer en fonction des rapports de force internes au syndicat, mais également en fonction du contexte économique et politique.

À l'origine, les responsables syndicaux expriment des attitudes plutôt conservatrices, défendant principalement la garantie du niveau des prix, favorable aux plus gros producteurs. Par la suite, ils vont être amenés à ajuster leurs revendications, notamment sous la pression des militants du CNJA, qui, au début des années 1960, adoptent des positions beaucoup plus favorables à une politique agricole permettant l'adaptation structurelle des exploitations et la modernisation de celles d'entre elles qui, sur la base de dimensions moyennes, peuvent être considérées comme viables. C'est à cette nouvelle génération, formée à l'école de la JAC, que l'on doit notamment les mesures structurelles issues des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962.

L'implication du syndicalisme majoritaire dans la modernisation de l'agriculture française ne se fera pas sans à-coups ni sans crises, crises internes qui voient l'affrontement de différentes tendances au sein même du syndicat, conduisant parfois à la rupture, crises externes, dans les relations avec les autres opérateurs de la filière et avec les pouvoirs publics. Les liens entre le syndicalisme et l'État sont ambigus puisque, d'un côté, la FNSEA défend ardemment la cogestion, c'est-à-dire l'élaboration en commun avec les pouvoirs publics des mesures de politique agricole, mais, de l'autre, elle s'oppose parfois très violemment à certaines mesures.

Depuis toujours, le syndicalisme agricole s'appuie sur des syndicats locaux qui sont constitués à l'échelon communal ou cantonal. C'est le regroupement de ces syndicats qui forme successivement les fédérations départementales (FDSEA), les fédérations régionales (FRSEA) et la fédération nationale (FNSEA). La FNSEA comprend par ailleurs 38 associations

5. Ancien Syndic régional de l'Aisne de la Corporation.

6. Également président du groupe Avril (anciennement Sofiprotéol), acteur financier et industriel important de la filière française des huiles et protéines végétales.

spécialisées qui représentent les intérêts de chaque production (producteurs de blé, de maïs, de lait, de bovins...). Enfin, quatre groupes (sections sociales) ont une organisation particulière au sein de la fédération : les fermiers et métayers, les bailleurs ruraux, les anciens exploitants et les agricultrices. Une place spécifique doit être réservée au CNJA (appelé Jeunes Agriculteurs depuis 2001), qui représente la branche « jeune » de la FNSEA et constitue le vivier de recrutement de ses adhérents et de ses responsables.

La FNSEA entretient aussi des relations privilégiées avec les chambres d'agriculture et les organisations mutualistes (mutualité, crédit, coopération). Toutes ces organisations se retrouvent au sein du CAF (Conseil de l'agriculture française), dont sont exclus les « dissidents ».

Les autres syndicats agricoles

Unitaire à l'origine, la FNSEA a vu des branches dissidentes se constituer, à la fois sur son flanc droit (la Coordination rurale) et sur son flanc gauche (la Confédération paysanne)⁷.

Les dernières élections aux chambres d'agriculture (janvier 2013) fournissent une représentation sans doute fidèle du poids respectif de chaque organisation dans le monde agricole : 53,4 % des suffrages pour la FNSEA, 20,6 % pour la Coordination rurale et 18,5 % pour la Confédération paysanne. La Confédération paysanne (dont l'un des porte-parole a été le très médiatique José Bové) défend une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et de la qualité des produits et s'oppose au productivisme, au gigantisme de certaines unités de production et à une mondialisation mal contrôlée. La Coordination rurale, en revanche, s'arc-boute sur des positions conservatrices : elle garde la nostalgie d'une agriculture pivot de la ruralité et exprime de très fortes réserves sur la politique agricole commune et ses réformes successives. Le MODEF, fortement lié au Parti communiste, a toujours pris la défense des petites exploitations familiales. Il a quasiment disparu aujourd'hui du paysage syndical agricole (1,5 % aux élections de 2013).

Les syndicats de salariés agricoles rassemblent les ouvriers, employés et techniciens des exploitations agricoles, ainsi que ceux des organisations, chambres d'agriculture et coopératives par exemple. Ces syndicats sont souvent rattachés à l'une ou l'autre des grandes centrales ouvrières.

7. Sur ces deux syndicats, voir Ivan Bruneau, « Recomposition syndicale et constructions des collectifs militants. À partir d'une enquête sur la Confédération paysanne » et François Purseigle, « La Coordination rurale, un nouvel acteur sur l'échiquier syndical », in Bertrand Hervieu *et alii* (dir.), *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, coll. « Académique », Sciences Po. Les Presses, Paris, 2010, p. 217-240 et 241-272.

Les chambres d'agriculture

Les chambres départementales d'agriculture sont à la fois des établissements publics et des organisations professionnelles. Elles ont été créées en 1924, lorsque, face à la division des organisations agricoles, l'État a instauré une institution officielle, élue au suffrage direct par l'ensemble des agriculteurs et des associations agricoles, sur le modèle des autres organismes consulaires, chambres de commerce et d'industrie et chambres de métiers. Limitées à l'origine aux subventions de l'État, les ressources financières des chambres ont été complétées en 1929 par un droit d'imposition sur les propriétés foncières non bâties.

Les chambres ont pour vocation de représenter les intérêts de l'ensemble des acteurs de l'agriculture : les exploitants, les propriétaires, les salariés, les organisations économiques (coopératives). Elles ont trois missions officielles : une mission consultative auprès de l'État, une mission de coordination de l'ensemble des actions départementales concernant le développement de l'agriculture et une mission de services aux agriculteurs et salariés agricoles qui en dépendent. Dans la pratique, c'est cette dernière fonction qui représente l'essentiel de l'activité des chambres, du fait en particulier de la mission de développement agricole qui leur a été confiée en 1966. La plupart des présidents des chambres d'agriculture sont issus de la FNSEA.

En 1935, l'Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture (APPCA) reçoit un statut officiel ; elle deviendra en 1966 l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Les chambres régionales d'agriculture sont principalement des organes d'études et de recherche en appui aux chambres départementales. L'APCA a les mêmes fonctions au niveau national, à quoi il faut ajouter un rôle de conseil et d'interventions auprès des pouvoirs publics nationaux et européens.

Les organismes « satellites » : l'exemple des SAFER

Multiplés sont les organismes qui gravitent autour des chambres d'agriculture, en complément ou parfois en concurrence avec les services des chambres⁸. Certains de ces organismes sont d'initiative purement privée ou professionnelle ; d'autres ont été institués par les pouvoirs publics, mais leur gestion a été confiée à des représentants de la profession. C'est le cas par exemple des SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural), créées par la loi d'orientation de 1960, avec l'objectif de « moraliser »

8. Beaucoup de ces organismes sont souvent regroupés dans un même lieu appelé Maison de l'agriculture. Leur liste complète peut être trouvée dans un répertoire constitué *ad hoc*, *Dic-Agri, annuaire de l'agriculture et de l'environnement*, publié annuellement en ligne par la Seda – Société d'édition et de documentation agricole, sur le site www.dic-Agri.com.

le marché des terres agricoles. Il existe 26 SAFER en France métropolitaine (suivant plus ou moins le découpage des régions administratives).

La mission des SAFER est d'acquérir des terres cultivées ou incultes ou des exploitations agricoles (en exerçant éventuellement le droit de préemption), pour les rétrocéder en vue notamment d'améliorer les structures agricoles, d'accroître la superficie de certaines exploitations, de faciliter l'installation d'agriculteurs ou de constituer des réserves foncières.

Les organismes professionnels spécialisés

À côté du syndicalisme agricole, et souvent à partir de la même origine et des mêmes hommes, sont nés des organismes soucieux de défendre les intérêts des agriculteurs, non seulement sous un angle revendicatif, mais aussi en prenant en charge collectivement la protection et la promotion de divers volets de leur activité économique. On a l'habitude de les regrouper autour de trois grands domaines correspondant d'ailleurs à trois grandes structures fédératives nationales : la coopération, la mutualité, le crédit.

La coopération

Les coopératives agricoles qui commencèrent à se développer en France à la fin du XIX^e siècle, dans la mouvance des syndicats naissants, ont leur propre tradition historique. Elles se rattachent au mouvement coopératif général dont les initiateurs furent les « Équitables Pionniers de Rochdale » qui, en 1844, au Royaume-Uni, fondèrent la première coopérative de consommation dans la ligne de pensée du socialisme associationniste et fixèrent les principes du mouvement coopératif.

Ni sociétés civiles, ni sociétés commerciales, elles forment une catégorie spéciale, dont l'originalité est reconnue. Les statuts juridiques des coopératives, qui datent de 1947, traduisent le projet politique et les missions socio-économiques de la « coopération ». La coopérative agricole est une société bénéficiant d'un statut autonome dont l'objet légal est « l'utilisation en commun par les agriculteurs de tous moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité » (Code rural et de la pêche maritime, article L. 521-1). Cela se traduit par l'exercice d'une ou plusieurs activités :

- assurer ou faciliter la production, l'écoulement ou la vente des produits agricoles, le cas échéant par transformation, stockage, conditionnement, exportation ;
- approvisionner en intrants* les agriculteurs associés ;
- leur fournir tous services et matériels nécessaires à leurs exploitations ;
- réaliser pour les agriculteurs associés les travaux et opérations entrant normalement dans le cadre de la profession agricole.

Il existe différents statuts types de coopératives agricoles, mais les termes du contrat d'adhésion et le fonctionnement doivent s'inscrire dans la logique des principes, ce qui explique les particularités et les « privilèges » des coopératives : les clients sont aussi des associés et doivent s'engager dans leur activité avec la coopérative (règle de l'exclusivisme) ; la prise de décision est démocratique (« un homme, une voix ») et les membres associés sont solidaires dans la responsabilité des résultats ; la coopérative ne redistribue pas de profit. Elle est, en conséquence, exonérée de l'impôt sur les sociétés. Elle est redevable de la contribution économique territoriale, mais peut en être exonérée sous certaines conditions prévues aux articles L.1450 et L.1451 du Code général des impôts.

Pour augmenter l'efficacité économique, certaines règles ont été quelque peu assouplies ; par ailleurs, il existe des formes de coopération qui ne relèvent pas du statut type : sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA), groupements d'intérêt économique (GIE), etc. L'objectif est généralement de pouvoir réaliser des opérations avec des non-coopérateurs et de faire participer ceux-ci au capital.

Il existe à l'échelon régional ou national différents types de regroupements de coopératives :

- les unions de coopératives associent des coopératives entre elles ou d'autres unions. Elles constituent un moyen de concentration de la production sur les plans technique et économique ;
- les fédérations de coopératives ont pour objet de défendre les intérêts généraux de la coopération agricole. Elles ont souvent le statut d'associations ou de syndicats et ne se livrent à aucune opération économique. La plupart sont regroupées dans la Confédération française de la coopération agricole (CFCA), désormais dénommée « Coop de France ». À côté de Coop de France, le groupe coopératif InVivo est une union nationale de coopératives de collecte et d'approvisionnement qui regroupe 223 coopératives adhérentes. Coop de France et InVivo ont créé en 2011 un consortium, l'Alliance des coopératives agricoles.

Le poids économique des coopératives est important ; en 2014, elles comptent 2750 entreprises⁹, emploient plus de 160 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 84,8 milliards d'euros, soit 40 % de l'agro-alimentaire français (voir chapitre 4). On estime que les trois quarts des agriculteurs français adhèrent au moins à une coopérative.

La mutualité agricole

La création des caisses d'assurances mutuelles agricoles remonte au début du xx^e siècle. Une loi du 4 juillet 1900, qui dispose que tous les risques

9. Auxquelles il faut ajouter 11 545 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole).

professionnels agricoles peuvent être couverts par une assurance, a donné un cadre juridique et un nouvel élan à un mouvement mutualiste enclenché plus d'un demi-siècle auparavant.

Le risque de mortalité du bétail (chevaux et bœufs notamment) est l'une des raisons historiques de la création des assurances mutuelles : ces animaux étant le socle de toute exploitation, il fallait tout faire pour les remplacer en cas d'accident. À partir de 1930, l'assurance des personnes (à commencer par les salariés) fut gérée par des caisses sociales, propres au monde agricole. Parallèlement, les mutuelles locales s'organisaient aux échelons départemental, régional et national, ce qui aboutit en 1945 à la création de l'Union des caisses centrales de la mutualité agricole (UCCMA), qui assure l'unité de la mutualité agricole au niveau national.

La Mutualité sociale agricole (MSA) a été réorganisée en 1949 afin de gérer le régime de sécurité sociale des agriculteurs. Très vite, un partage des rôles s'établit entre protection sociale et assurance, aboutissant aux deux grands réseaux actuels, la MSA prenant en charge les différentes fonctions de la sécurité sociale pour les agriculteurs exploitants et salariés et Groupama (dénomination commerciale depuis 1986 des Assurances mutuelles agricoles) exerçant les différentes autres missions d'assurance sur les biens et les personnes, le sociétariat ayant d'ailleurs été ouvert aux assurés non agricoles à compter de 1995.

La MSA assure une mission de service public : la coordination ou la gestion du régime de protection sociale des exploitants agricoles ou des salariés de l'agriculture et des organismes para-agricoles – assurance maladie des exploitants (maladie, maternité, invalidité), assurance vieillesse des exploitants, prestations familiales des exploitants et salariés, assurance accidents du travail et maladies professionnelles des salariés.

Il existe 35 caisses régionales de mutualité sociale agricole à compétence départementale ou pluridépartementale et une caisse centrale au niveau national, tête de réseau. Chacun de ces organismes est administré par des représentants élus et est représenté localement par des délégués cantonaux.

Au-delà de son rôle de gestion de la protection sociale agricole, la Mutualité sociale agricole développe une action sanitaire et sociale qui contribue à l'animation et à l'amélioration des conditions de vie du milieu rural. Elle mène aussi une action de prévention des accidents du travail des salariés agricoles.

Les assurances mutuelles agricoles proposent, au même titre que d'autres assureurs, la couverture des risques professionnels de l'agriculture (accidents, incendies, grêle, mortalité du bétail, etc.) et des risques personnels des agriculteurs (responsabilité civile, chasse, automobile). Elles jouent également le rôle de mutuelle complémentaire pour les assurés sociaux agricoles. Elles comportent une structure décentralisée à trois échelons (local, régional et national), gérée par des représentants élus. 3 600 caisses

locales jouent le rôle d'assureur au premier degré. Tout en gardant de la sorte un lien puissant avec le monde agricole, Groupama est devenu la première mutuelle d'assurance et l'un des principaux assureurs généralistes français avec environ 8 millions de sociétaires et clients.

Les deux branches de la mutualité reposent sur des principes identiques : solidarité professionnelle, bénévolat des administrateurs, responsables professionnels élus aux divers échelons, décentralisation des structures.

Le crédit mutuel agricole

À la fin du XIX^e siècle, la pratique, alors répandue, des taux usuraires fait rechercher d'autres formes de crédit. En s'inspirant de l'esprit coopératif, Friedrich Wilhelm Raiffeisen avait créé en Allemagne, en 1864, la première coopérative rurale de crédit. En France, sous l'impulsion du ministre de l'Agriculture Jules Méline, les caisses mutuelles agricoles furent officiellement créées et reçurent un statut juridique en 1894. Ces caisses pouvaient recevoir des dépôts de toutes les catégories sociales, mais ne pouvaient prêter qu'aux agriculteurs.

Le crédit mutuel se développa, mais il apparut vite que, dans une agriculture artisanale pauvre, et face à des paysans peu enclins à faire des dépôts, le financement de l'agriculture par la solidarité paysanne restait quelque peu illusoire. La création, en 1920, de l'Office national de crédit agricole, devenu Caisse nationale de crédit agricole en 1926, et l'attribution par l'État à cet organisme de dotations spécifiques et du monopole des prêts bonifiés rendirent possible le fonctionnement d'un crédit mutualiste¹⁰. Le Crédit agricole est organisé en caisses locales (environ 2 500) et en caisses régionales (39 caisses régionales en 2014). Il suit à ce niveau les principes de la mutualité et de la coopération. À l'échelon national existe une structure centrale dont le statut a beaucoup évolué au cours du temps.

La loi du 5 août 1920, qui avait créé l'Office national de crédit agricole, en avait fait un établissement public sous le contrôle direct de l'État jusqu'en 1987, année où il a été « mutualisé ». La Caisse nationale de crédit agricole est alors devenue la propriété des caisses régionales, l'État abandonnant ses prérogatives (en même temps qu'allait être supprimé, en 1990, le monopole de l'attribution des prêts bonifiés). L'entrée en Bourse du Crédit agricole, en 2001, a modifié son organisation. Depuis 2002, l'ensemble des caisses régionales de France détient l'intégralité du capital d'une holding financière (SAS Rue La Boétie), qui elle-même possède 56,2 % du capital de la nouvelle structure « Crédit agricole SA » (ou CASA), qui fait fonction de banque centrale, les 43,8 % complémentaires étant mis à disposition du public et des salariés sous forme d'actions. Le groupe Crédit agricole

10. Voir André Gueslin, *Le Crédit agricole*, coll. « Repères », La Découverte, Paris, 1985.

dispose de nombreuses filiales dont le capital est détenu en intégralité par « Crédit agricole SA ».

Par ailleurs, la Fédération nationale du crédit agricole (FNCA) est l'instance de réflexion des caisses régionales, le lieu où sont prises les grandes orientations du groupe. La FNCA est affiliée à la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA).

Même si, dès l'origine, un autre réseau de crédit mutuel existait en direction de l'agriculture (le Crédit mutuel agricole et rural, s'appuyant sur les « caisses rurales » et rattaché ultérieurement au groupe Crédit mutuel), le Crédit agricole a été un instrument puissant de la modernisation de l'agriculture à travers le financement des investissements des exploitations agricoles et de l'appareil agroalimentaire. Restreinte à l'origine à ses sociétaires agriculteurs, l'activité du Crédit agricole s'est ouverte progressivement aux différentes autres catégories du monde rural, puis de l'ensemble de la société. C'est aujourd'hui l'un des principaux groupes financiers mondiaux (incluant notamment LCL – Le Crédit lyonnais).

*
* *

C'est ainsi que les composantes du mouvement mutualiste et coopératif représentent un secteur économique de première importance placé sous l'obédience de la profession agricole. La Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA) est une des quatre grandes organisations professionnelles agricoles en France (avec la FNSEA, Jeunes Agriculteurs et l'APCA). Elle se compose aujourd'hui de :

- la Fédération nationale Groupama ;
- la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole ;
- Coop de France ;
- la Fédération nationale du Crédit agricole.

Elle les représente auprès du mouvement global coopératif et mutualiste français, des instances européennes et du gouvernement français. La CNMCCA regroupe 3 500 entreprises coopératives, 2 600 caisses locales et 9 000 agences de Crédit agricole, et plus de 7 000 caisses de mutuelle de Groupama et de la Mutualité sociale agricole.

Pouvoirs publics et agriculture : une sollicitude constante

De nos jours, comme elle l'a toujours été, l'agriculture est « une affaire d'État »¹¹. Elle continue d'être fortement dépendante des réglementations, incitations, subventions qu'elle subit ou dont elle bénéficie de la part des pouvoirs publics. Cette situation, paradoxale dans un contexte général où l'on prône plutôt le repli de l'État sur ses fonctions régaliennes, est le fruit d'une histoire complexe. Elle s'exprime aujourd'hui principalement à travers la politique agricole commune (PAC), sous ses deux volets : gestion des marchés et régulation des prix d'un côté, adaptation des structures et des systèmes de production* de l'autre.

Crises agricoles, mutations de l'agriculture et interventions publiques

L'emprise traditionnelle de l'État sur l'agriculture s'explique par son caractère stratégique en tant que secteur garant de la sécurité alimentaire du pays¹². Dans la pratique, ce sont souvent des considérations liées à des situations de crise qui ont conduit les pouvoirs publics à une intervention accrue¹³.

Sous le Second Empire, l'intégration de la France dans un système de libre-échange s'est d'abord révélée relativement favorable à l'agriculture nationale, mais le développement des moyens de transport (train, bateaux à vapeur) et la mise en valeur de nouveaux territoires aux États-Unis ont conduit à une concurrence accrue des céréales étrangères. Dans les années 1870, une série de mauvaises récoltes ne se traduit pas par la hausse des prix, comme c'était le cas jusqu'alors, mais par la substitution de céréales importées aux déficits de la production intérieure et donc par le maintien de prix bas. Il s'ensuivit une grave crise de revenus des producteurs de céréales et une pression politique forte pour l'instauration de barrières douanières protectrices. Le ministre de l'Agriculture de la III^e République, Jules Méline, décida, dans les années 1880, d'instituer des dispositifs protectionnistes (droits de douane), à l'inverse d'autres pays qui ne rejetaient pas la concurrence internationale et qui soit acceptèrent la régression de

11. Pierre Coulomb, Hélène Delorme, Bertrand Hervieu, Marcel Jollivet et Philippe Lacombe (dir.), *Les agriculteurs et la politique*, coll. « Académique », Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1990.

12. En outre, depuis la III^e République, le mode d'élection des sénateurs favorise la représentation des agriculteurs au-delà de leur poids démographique.

13. Sur toute la partie historique relative aux crises agricoles et à leurs conséquences sur l'intervention publique dans les différents pays européens, voir Michaël Tracy, *L'État et l'agriculture en Europe occidentale. Crises et réponses au cours d'un siècle*, op. cit.

leur propre agriculture (Royaume-Uni), soit cherchèrent à adapter les exploitations agricoles à ce contexte (Pays-Bas et Danemark notamment). Ces choix de politique économique ont marqué et différencié fortement et pour longtemps l'agriculture française par rapport aux autres agricultures européennes.

La deuxième crise grave, qui va entraîner de nouvelles modalités d'intervention publique, se situe dans les années 1930, période où l'agriculture est confrontée à la conjonction de récoltes relativement abondantes et d'une demande solvable en très forte régression (du fait de la crise générale). De fortes et multiples mesures protectionnistes sont prises, mais elles sont peu efficaces et le gouvernement de Front populaire décide d'une intervention publique directe pour assurer un débouché à prix garantis aux céréales : c'est la création en 1936 de l'ONIB (Office national interprofessionnel du blé), transformé en 1940 en ONIC (Office national interprofessionnel des céréales). Se constitue ainsi un nouveau modèle d'intervention des pouvoirs publics qui se perpétuera après-guerre.

En 1945, la politique agricole s'enrichit de nouveaux objectifs : il s'agit de reconstruire le pays, notamment de moderniser les campagnes pour assurer un niveau de production suffisant. On mène alors une politique vigoureuse d'aménagements fonciers, d'infrastructures rurales, de vulgarisation, de recherche et de formation. Dès 1946, le statut du fermage donne également une certaine garantie de stabilité aux fermiers sur l'exploitation qu'ils louent. L'objectif d'autosuffisance sera progressivement atteint, mais avec des fluctuations conjoncturelles fortes qui obligent l'État à mettre en place des instruments d'intervention dans différentes branches de production (viande bovine, lait, fruits et légumes, etc.). La gestion des marchés et la garantie des prix, avec une protection efficace vis-à-vis de l'extérieur, représentent la forme essentielle de l'action directe des pouvoirs publics, à l'échelon national d'abord, à l'échelon européen ensuite. Les revendications essentielles de la FNSEA à l'époque portent d'ailleurs sur l'obtention de prix élevés, dont la progression, selon le syndicat, doit être garantie (l'indexation des prix agricoles est même adoptée en 1957).

Une inflexion a lieu à la fin des années 1950, avec la mise en place de ce que l'on appelle la politique des structures. Celle-ci est née de la conjonction de plusieurs phénomènes économiques, politiques et sociaux. C'est d'abord le CNJA, inspiré de l'idéologie de la JAC, qui va remettre en cause une politique fondée uniquement sur le soutien des prix, du fait de son caractère inégalitaire. Les jeunes agriculteurs revendiquent une politique de modernisation visant à la « mise à niveau » des petites et moyennes exploitations potentiellement viables. Cette aspiration va rencontrer celle des fondateurs de la V^e République et, dès 1960, une loi d'orientation (n° 60-808 du 5 août 1960) reprenant quelques-unes des revendications des « jeunes » est votée. Cependant, les résistances conservatrices furent très fortes, ce qui conduisit à édulcorer le texte. La pression ne se relâche

pas, au contraire, et, en 1962, sous la houlette d'Edgard Pisani, ministre de l'Agriculture, un nouveau texte, moins timoré, fut adopté : c'est la loi complémentaire à la loi d'orientation (loi n° 62-933 du 8 août 1962), les deux lois constituant le socle de la politique des structures qui va, pour toute une génération d'agriculteurs, faciliter leur adaptation aux exigences de la modernisation. L'objectif explicite est de promouvoir une structure d'exploitation de type familial, susceptible d'utiliser au mieux les techniques modernes de production et de permettre le plein emploi du travail et du capital d'exploitation. Ces mesures visent à favoriser la retraite des agriculteurs âgés, l'installation des jeunes, l'agriculture de groupe, l'organisation de la production et de la commercialisation. Elles cherchent aussi à limiter la concentration foncière et à réguler le marché des terres agricoles (création des SAFER).

Une génération après la mise en place de ces mesures fondatrices, il apparaîtra nécessaire aux pouvoirs publics de les adapter au nouveau contexte de l'agriculture ; ce sera, en 1999, l'adoption d'une nouvelle loi d'orientation agricole (n° 99-574 du 9 juillet 1999), créant entre autres mesures les CTE (contrats territoriaux d'exploitation), puis la loi d'orientation du 6 janvier 2006 réorganisant notamment les modalités de paiement des aides PAC (création en 2009 de l'Agence de services et de paiement remplaçant le CNASEA), ainsi que les offices gérant les différentes filières de production pour aboutir, en 2009 également, à un seul organisme, France Agrimer. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (n° 2010-874 du 27 juillet 2010) a, quant à elle, pour objectif principal de renforcer la compétitivité des exploitations agricoles, avec le développement de la contractualisation. Enfin, une nouvelle loi (loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, *Journal officiel* du 14 octobre 2014, voir chapitre 6), vise à promouvoir la diversité des systèmes de production sur l'ensemble du territoire national.

Mais, entre-temps, la politique agricole commune est passée par là, marquant de son empreinte indélébile l'agriculture française et européenne. Sans revenir ici sur les raisons politiques et économiques qui ont conduit à la création de la Communauté économique européenne (CEE) par le traité de Rome signé le 25 mars 1957 entre les six pays fondateurs, on rappellera que la constitution d'un marché commun agricole, assorti d'une politique agricole commune (PAC), a été l'une des pièces maîtresses de l'ensemble économique qui se créait alors. De fait, la PAC va progressivement prendre le relais des politiques agricoles nationales. Elle se substituera totalement à celles-ci pour tout ce qui concerne la gestion des marchés et la régulation des prix, puisqu'il n'y a plus qu'un seul marché communautaire pour tous les produits agricoles ; elle homogénéisera, pilotera, contrôlera, cofinancera les politiques structurelles qui continueront à être, au moins pour partie, du ressort des pays membres. Dans l'un et l'autre champ d'intervention

de l'Union européenne, les instruments vont en revanche se modifier profondément au cours du temps.

La première politique agricole commune (1962-1992)¹⁴

Les principes qui guidèrent les négociateurs lors de la conférence de Stresa (3-12 juillet 1958) chargée de mettre en application le traité de Rome dans le domaine agricole, sont les suivants :

- les prix agricoles doivent être uniformisés entre les États membres ;
- ils doivent être maintenus au-dessus des cours mondiaux pour pouvoir garantir une production communautaire ;
- la compétitivité de l'agriculture communautaire doit être améliorée pour qu'elle participe de manière équilibrée au commerce mondial.

Sur la base de ces principes, des mesures fortes furent prises dans le domaine de l'organisation des marchés agricoles, puis, dans un second temps, en faveur de l'amélioration des structures de production.

Marchés et prix agricoles

Fondant le marché commun agricole, la politique de soutien des prix et de régulation des marchés s'appuie sur trois mécanismes de base : l'unicité du marché, la préférence communautaire et la solidarité financière.

Par unicité du marché, on entend la libre circulation des produits agricoles entre les États membres. L'objectif est un grand marché intérieur unique où n'existent plus ni droits de douane, ni autres obstacles aux échanges, ni subventions qui faussent la concurrence. La préférence communautaire consiste à accorder la priorité à l'écoulement de la production des États membres. Étant donné que les prix communautaires sont supérieurs aux prix mondiaux, la PAC doit protéger le marché intérieur contre les importations à bas prix. La solidarité financière entre les États représente un fondement essentiel de la PAC. Pour la concrétiser, en avril 1962, un fonds communautaire, le FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles), a été créé. Ce fonds, auquel contribue chaque pays de la CEE, finance les dépenses nécessaires à la politique agricole.

Pour répondre aux principes de la PAC, le système élaboré consiste à placer un produit ou un groupe de produits sous un régime particulier, l'organisation commune de marché (OCM), de sorte que la production et le

14. On pourra se référer, pour une analyse historique, institutionnelle et économique de la PAC, aux trois ouvrages suivants : Jacques Loyat et Yves Petit, *La politique agricole commune (PAC). Une politique en mutation. 3^e édition*, coll. « Réflexe Europe », La Documentation française, Paris, 2008 ; Jean-Christophe Bureau et Sophie Thoyer, *La politique agricole commune. Nouvelle édition*, coll. « Repères. Économie », La Découverte, Paris, 2014 ; Philippe Delivet, *Les politiques de l'Union européenne*, coll. « Réflexe Europe », La Documentation française, Paris, 2013.

commerce de ce produit soient régis par des règles unifiées. Progressivement, près d'une vingtaine d'OCM vont être constituées. Elles comprennent en général (c'est un peu le marché des céréales qui sert de modèle) :

- un régime uniforme de garantie de prix pour les producteurs (prix institutionnels) ;
- une protection vis-à-vis des importations grâce à la mise en place de prélèvements variables, égaux à la différence entre le cours mondial et le prix intérieur (prix de seuil) ;
- une aide aux exportations par le biais d'un système de restitutions qui compense, pour les exportateurs, la différence entre le prix de marché intérieur et le prix mondial, en général beaucoup moins élevé.

Grâce à ce mécanisme protecteur très efficace, en particulier pour les céréales, l'agriculture européenne s'engage dans un processus de croissance de sa productivité et de sa production à un rythme soutenu, à un point tel que les excédents de production vont s'accumuler de plus en plus, mettant en danger cette belle construction.

Mesures structurelles

Les fondateurs du marché commun se consacrèrent pour l'essentiel aux organisations communes de marché. En matière de structures, aucune politique digne de ce nom ne fut mise en place à cette époque, même si, en 1964, on introduisit une distinction entre les sections « Garantie » et « Orientation » du FEOGA, définissant clairement le champ d'intervention de chacune d'elles ; pour le FEOGA-O, il s'agissait de financer l'adaptation et l'amélioration des structures de production des exploitations agricoles et celles des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles. En fait, l'aide du FEOGA-O restait ponctuelle et ne représentait que des sommes minimales par rapport aux dépenses consacrées au soutien des marchés.

Il faudra attendre 1968 pour qu'à l'échelle communautaire, un commissaire à l'Agriculture, Sicco Mansholt, pousse un cri d'alarme, mettant en garde contre l'inadaptation structurelle des exploitations agricoles européennes et les risques qu'elle faisait courir aux agriculteurs et à la politique agricole commune. Le plan (ou mémorandum) Mansholt, publié cette année-là, avait pour objectif la mise en œuvre d'une réforme globale de l'agriculture, avec des mesures assez radicales pour l'époque. Sa publication suscita des réactions d'hostilité très virulentes, ce qui conduisit les responsables politiques à mettre sous le boisseau les propositions du commissaire européen. Elles n'en ressortirent que quelques années plus tard, sous une forme très atténuée, par le biais des premières directives socio-structurelles de la PAC.

Les trois premières directives ont été publiées en 1972, dans la logique de la modernisation des exploitations agricoles : instauration des plans de développement (aide aux investissements), régime d'encouragement à la

cessation d'activité agricole, aide à la formation des travailleurs agricoles. La directive suivante, en 1975, introduisit une notion nouvelle, celle de compensation des handicaps, à travers la création de l'ICHN (indemnité compensatrice de handicaps naturels), destinée aux agriculteurs des zones de montagne et défavorisées.

À partir de 1980, outre la nécessité de maîtriser les dépenses budgétaires liées au soutien des prix, naît la prise de conscience des risques que courent les milieux naturels du fait notamment d'un processus d'intensification incontrôlé de l'agriculture. À la suite de la publication par la Commission de son *Livre vert*, le Conseil européen adopta en 1985 un règlement global visant l'amélioration de l'efficacité des structures agricoles. Ce règlement devint le nouveau texte de référence de la politique communautaire des structures agricoles.

On y trouve :

- des mesures antérieures aménagées : les plans de développement sont remplacés par les plans d'amélioration matérielle (PAM), l'ICHN est confirmée mais dorénavant plafonnée par exploitation ;
- trois nouvelles mesures comportant des aides spécifiques en faveur des jeunes agriculteurs, du boisement des terres agricoles et des pratiques compatibles avec les exigences de la protection de l'espace naturel dans des zones sensibles du point de vue de l'environnement (article 19).

Parallèlement, le développement agricole et, dans une approche plus globale, le développement des régions rurales en situation difficile trouvent une place privilégiée parmi les cinq objectifs de la réforme des fonds structurels communautaires lancée par Jacques Delors en 1988¹⁵. Pour la Commission, un effort particulier doit être entrepris pour promouvoir le développement rural afin d'assurer la diversification économique au sein des campagnes.

La politique des structures agricoles fait partie intégrante de cette nouvelle stratégie de développement, dont elle constitue l'un des volets. Dès lors, les missions du FEOGA-Orientation sont élargies ; elles se répartissent entre :

- les actions « horizontales » que le FEOGA-Orientation finance à lui seul dans le cadre de l'objectif 5a : il s'agit de l'ensemble des mesures socio-structurelles déjà existantes et qui sont applicables sur tout le territoire de la Communauté ;
- les actions « zonées » en faveur des pays et régions en retard de développement (objectif 1) et des zones rurales fragiles (objectif 5b), que le FEOGA-Orientation partage avec les autres fonds structurels (FEDER et FSE) ; dans ces régions à problèmes, l'action structurelle agricole et celle des autres instruments doivent se renforcer mutuellement.

15. Rappelons que les quatre fonds structurels de l'époque sont le FSE, le FEOGA-Orientation, le FEDER et l'IFOP.

L'amorce d'une réforme profonde de la PAC : 1992-2000

La PAC a été considérée au départ comme une réussite. Elle a permis un exceptionnel développement de l'agriculture communautaire. L'Europe a été mise à l'abri des pénuries de denrées alimentaires ainsi que des mouvements spéculatifs et des tensions que connaît souvent le marché international de ces matières premières.

Cependant, dès le début des années 1970, les premiers excédents sectoriels apparaissent et les insuffisances, voire les échecs, de la PAC au regard de certains objectifs qui lui avaient été assignés initialement deviennent patents dans les années 1980. Le poids budgétaire de la PAC n'est plus supportable et les partenaires/concurrents de l'UE ne tolèrent plus le soutien apporté par celle-ci aux exportations agricoles. C'est la crise de la surproduction laitière qui entraîne la première réaction communautaire significative, avec l'instauration de quotas laitiers en 1984. À partir de cette date, une série d'ajustements sont engagés, qui touchent progressivement l'ensemble de la PAC, sans d'ailleurs que les effets en soient très probants. Faisant le constat de l'inanité des réformes à la marge, la Commission européenne décide d'engager une véritable « révolution » de la politique agricole commune, dont les premiers éléments sont dévoilés à la fin de 1990 et qui sera adoptée en mai 1992 (réforme dite MacSharry, du nom du commissaire agricole de l'époque).

Baisse des prix garantis et aides directes

L'Europe n'a pas voulu s'en remettre à un régime généralisé de quotas, choisissant plutôt d'agir sur les prix. L'essentiel de la réforme consiste donc à baisser significativement les prix institutionnels et à instaurer des aides directes compensatoires, généralisées, mais conditionnées à l'application de certaines règles, en particulier la mise en jachère d'une partie des terres cultivées.

En abaissant de 35 % le prix d'intervention des céréales, la Communauté vise à se rapprocher des cours mondiaux et allège considérablement du même coup le montant des restitutions à l'exportation, en accord avec les nouvelles règles du GATT (voir chapitre 4). En outre, la meilleure compétitivité vis-à-vis des marchés internationaux se double d'un espoir de reconquête partielle du marché intérieur de l'alimentation animale, capté jusque-là pour une large part par les produits de substitution des céréales (manioc, sous-produits du maïs, etc.).

Ce qui demeure de l'ancienne PAC, c'est d'abord la notion de prix garanti. Les prix de marché sont toujours soutenus, mais à un niveau sensiblement plus bas, les mécanismes de soutien continuant de fonctionner. De même subsiste la préférence communautaire, modifiée cependant par les nouvelles

règles édictées peu après par le GATT (transformation des prélèvements variables en droits de douane).

Ce qui change, en revanche, c'est la place croissante des aides directes dans les recettes de l'exploitant et donc dans la formation de son revenu. Ce qui est nouveau aussi, c'est la déconnexion partielle du soutien par rapport au volume de production et, enfin, ce qui a beaucoup frappé les esprits, l'obligation de gel des terres.

Les mesures d'accompagnement de la réforme de la PAC de 1992

La réforme de la PAC adoptée en mai 1992 établit un découplage entre le niveau du soutien et les quantités produites. Elle entraîne également des modifications dans les dispositifs relatifs à la politique des structures. Un jeu de trois mesures dites d'accompagnement, financées par le FEOGA-Garantie, relève directement de la nouvelle politique agricole :

- l'agri-environnement : cette mesure vise à reconnaître le double rôle des agriculteurs en tant que producteurs et protecteurs de l'environnement et du paysage, en les incitant financièrement à des pratiques moins intensives et plus respectueuses des contraintes naturelles ;
- le boisement des terres agricoles : cette mesure contribue à une meilleure maîtrise de la production et à un effet positif sur l'environnement, tout en proposant une alternative économique à l'utilisation des terres ;
- la cessation anticipée d'activité (préretraite), axée sur la restructuration : cette mesure vise à favoriser l'adaptation structurelle des exploitations dans le cadre de la nouvelle PAC.

Ces mesures d'accompagnement élargissent et actualisent des dispositifs dont certains existaient déjà précédemment.

Un bilan mitigé de cette première réforme

De nombreuses craintes exprimées au départ de la réforme se sont révélées infondées ; en revanche, des effets qui n'avaient pas été véritablement prévus se sont manifestés avec force.

La maîtrise des quantités produites a été efficace, au moins à court terme, mais la production agricole a ensuite repris rapidement son rythme de croissance antérieur. L'amélioration de la compétitivité de la production communautaire a été réelle, en ce sens que la proportion de céréales réutilisées à l'intérieur de l'UE, notamment pour l'alimentation animale, s'est sensiblement accrue, mais elle n'a pas supprimé la nécessité des exportations subventionnées.

La progression des dépenses agricoles a été mieux contrôlée, mais le coût budgétaire pour les finances communautaires n'a pas été véritablement réduit. De ce fait, un débat de fond s'est engagé sur le financement des politiques communautaires, sous ses différents aspects : poids des dépenses

agricoles dans le budget communautaire, mode de compensation des agriculteurs et volume des aides directes qui leur sont allouées, contribution respective de chaque État membre au financement de la politique agricole.

Enfin, plus que jamais, à la fin des années 1990, l'agriculture se trouvait confrontée à trois enjeux majeurs :

- la demande sociale relative à la qualité et à la traçabilité des produits alimentaires et à la protection de l'environnement ;
- l'élargissement de l'Union européenne aux nouveaux pays candidats à l'adhésion (PECO, pays d'Europe centrale et orientale) ;
- l'application des nouvelles règles du GATT, adoptées à Marrakech en 1994.

De fait, cette première réforme s'est révélée insuffisante et il a fallu la remettre sur le chantier. C'est dans ce cadre que fut lancé le programme Agenda 2000, adopté à Berlin en mars 1999.

La poursuite et l'approfondissement des réformes : 2000-2013

L'Agenda 2000 introduit deux éléments nouveaux : une baisse supplémentaires des prix d'intervention, mais non intégralement compensée par des aides directes, et la réorientation des budgets vers d'autres fonctions que le soutien à la production. La PAC est désormais bâtie sur deux piliers : le premier concerne les aides directes aux productions et à l'organisation des marchés, le second les aides au développement rural et les actions en faveur de l'environnement et des régions fragiles.

Les réformes vont ensuite se succéder, en accentuant la déconnexion entre les aides et la production et en cherchant à donner plus de poids au second pilier.

Une refonte profonde du système de soutien, en plusieurs étapes

En 2003, les accords de Luxembourg définissent le nouveau système de paiement unique par exploitation (DPU ou droit à paiement unique) et le découplage des aides, c'est-à-dire que les primes perçues ne sont plus liées aux productions de l'exploitation, mais à une référence historique. Le principe de l'éco-conditionnalité* est adopté, c'est-à-dire que le versement du paiement unique est soumis au respect d'exigences environnementales et réglementaires. Le troisième volet de la réforme est l'introduction de la modulation des aides, afin de pouvoir financer davantage de mesures de développement rural.

À partir de 2007, la Commission européenne engage un « bilan de santé » de la PAC, adopté début 2009. Il s'agit de rendre l'agriculture européenne encore plus compétitive et respectueuse de l'environnement, ce qui passe notamment par une baisse des subventions liées à la production et une

plus grande aide au développement rural. Les principales dispositions, mises en œuvre à partir de 2010, sont la suppression de la jachère obligatoire, l'augmentation progressive des quotas laitiers jusqu'à leur disparition programmée pour 2015 et le découplage total des aides, sauf exceptions.

C'est à cette période également (au 1^{er} janvier 2007) que le FEOGA, avec ses deux branches (Garantie et Orientation), est remplacé par deux fonds distincts : le FEAGA pour le financement du premier pilier, le FEADER pour le financement du second pilier, c'est-à-dire du développement rural. Peu après, dans un souci de simplification d'un cadre réglementaire particulièrement complexe, il est décidé, fin 2007, de regrouper la quasi-totalité des organisations communes de marché (OCM) dans une OCM unique qui coiffe les mesures concernant 21 produits.

La politique de développement rural

La politique de développement rural, telle qu'elle est désormais définie, trouve son origine dans la conférence de Cork de 1996, où est affirmée la nécessité de concevoir une politique de développement rural dite « intégrée » et durable, reposant sur le soutien à l'ensemble des activités du monde rural. C'est ainsi qu'une composante de la PAC (le second pilier) est désormais explicitement consacrée au développement rural, même si son poids financier est sensiblement moins important que le premier volet (20% des aides totales de la PAC)¹⁶.

Pour la période 2000-2006, le règlement de développement rural (RDR) définit la politique communautaire de développement rural, avec des mesures (reprises des dispositifs antérieurs) qui peuvent être classées en deux groupes :

- les mesures d'accompagnement de la réforme de 1992 : préretraite, mesures agroenvironnementales, boisement, zones défavorisées ;
- les mesures de modernisation et de diversification des exploitations agricoles : aides à l'investissement, à l'installation, à la formation, à la reconversion...

Ce règlement est décliné par les États membres en plans de développement rural, au niveau national (comme en France : PDRN) ou régional.

Pour la période 2007-2013, le RDR définit quatre axes d'intervention :

- la politique socio-structurelle agricole visant à accompagner les importantes transformations des exploitations agricoles après la mise en œuvre

16. Marielle Berriet-Sollicet et Aurélie Trouvé, « La politique agricole commune est-elle territoriale ? », in Bertrand Hervieu et alii (dir.), *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, op. cit., p. 397-413.

de la PAC : préretraite, aide à l'installation, formation, modernisation des bâtiments... (axe 1);

– la politique environnementale (les MAE) et les aides aux zones défavorisées (ICHN) (axe 2);

– la politique de développement régional et de cohésion, avec entre autres mesures la définition d'un volet agricole et rural qui résulte de la réforme des fonds structurels de 1988. L'axe 3 correspond à une ouverture aux acteurs non agricoles des fonds européens du FEADER;

– l'axe 4 intègre dans la PAC le programme LEADER, en tant qu'axe méthodologique dit « transversal »¹⁷.

En France, le programme communautaire 2007-2013 se décline en six programmes de développement rural, dont un pour la France métropolitaine, le PDRH (programme de développement rural hexagonal).

Quelle suite aux réformes des années 2000 ?

La période ouverte par la réforme MacSharry a connu des évolutions majeures de la PAC, en particulier dans les dix dernières années, aussi bien dans les dispositifs mis en œuvre (remplacement du soutien des prix par des aides directes; accent mis sur l'environnement et le développement rural) que dans son champ géographique d'application (UE à 28 membres). Toutefois, ces évolutions sont apparues quelque peu inachevées au vu du contexte communautaire et international. C'est pourquoi, dès 2010, l'Union européenne a lancé les bases d'une nouvelle PAC « plus juste et plus verte »¹⁸ pour la période 2014-2020 (voir chapitre 6).

L'encadrement public de l'agriculture : de multiples centres de décision et de mise en œuvre

L'application de la politique agricole, qu'elle concerne les prix et marchés ou qu'elle vise l'adaptation des structures d'exploitation, suppose un appareil administratif adéquat. Celui-ci complète ainsi le dispositif d'encadrement de l'agriculture et des agriculteurs, selon des formes variables, où la distinction entre le secteur public et le secteur professionnel reste parfois un peu floue.

17. Les précédents programmes LEADER, lancés par l'UE dès 1991, constituaient des opérations communautaires indépendantes de la PAC.

18. Jean-Christophe Bureau et Sophie Thoyer, *La politique agricole commune. Nouvelle édition, op. cit.*, p. 40.

L'organisation administrative générale

L'intervention publique est élaborée, appliquée, suivie, contrôlée par l'État et ses services. Dans les faits, les modalités sont plus complexes, puisque l'État a délégué une partie de ses prérogatives et de ses compétences, soit à l'échelon supérieur (niveau européen), soit à l'échelon inférieur (niveaux régional et départemental).

À l'échelon européen

Comme il s'agit d'une politique commune, Bruxelles joue un rôle central en matière de politique agricole. Les projets sont préparés, puis mis en œuvre par la Commission européenne, en particulier par la Direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI, ex-DG 6), sous la responsabilité du commissaire en charge de ce secteur ; les décisions sont prises par le Conseil européen, siégeant soit en formation spécifique (ministres chargés de l'agriculture), soit, pour les dossiers les plus délicats ou les plus importants, en formation plénière (Conseil des chefs d'État et de gouvernement).

Bruxelles a la haute main sur la gestion des marchés, aussi bien en termes de réglementation qu'en matière de fonctionnement du marché intérieur ou de décision d'intervention vis-à-vis des achats ou des ventes à l'international.

À l'échelon national

Il y a en France une longue tradition d'existence d'un ministère de l'Agriculture : le premier à avoir été institué de manière autonome le fut par Gambetta en 1881, à une époque où l'agriculture commençait à s'engager dans la modernité et subissait déjà de plein fouet les effets de la concurrence internationale. Le ministère de l'Agriculture comprend plusieurs grandes directions couvrant chacune un domaine particulier d'intervention : Direction générale de l'alimentation (DGAL), Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

Parallèlement aux administrations *stricto sensu* existent également des établissements publics ayant pour mission la gestion de tel ou tel secteur spécifique ou de telle action particulière. On peut mentionner ici des organismes comme l'ONF (Office national des forêts), responsable de la gestion de la forêt publique, l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage), l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) en charge de la validation des signes de qualité publics, etc.

Le suivi des différentes filières est sous la responsabilité d'un établissement unique, FranceAgriMer, né le 1^{er} avril 2009 de la fusion de cinq offices agricoles, respectivement l'OFIMER (Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture), l'ONIEP (Office national

interprofessionnel de l'élevage et de ses productions (lait, viandes, élevage et aviculture), l'ONIGC (grandes cultures), l'ONIPPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales) et VINIFLHOR (fruits, légumes, vins, horticulture), offices eux-mêmes remodelés à plusieurs reprises et dont le modèle initial est l'Office du blé, créé en 1936 par le Front populaire au moment de la grande dépression. FranceAgriMer met en œuvre les politiques publiques de régulation des marchés et gère les aides publiques nationales et communautaires correspondantes.

Quant aux aides directes aux agriculteurs (DPU et aides structurelles), elles sont désormais assurées par l'Agence de services et de paiement (ASP). Cette nouvelle organisation s'est mise en place le 1^{er} avril 2009. L'ASP est le résultat de la fusion du CNASEA (créé par les lois d'orientation de 1960-1962), qui finançait les aides structurelles, et de l'AUP (Agence unique de paiement) qui, elle, versait le paiement des aides relevant du premier pilier de la PAC, ayant succédé à l'ONIC en 2006. En 2014, le budget d'intervention de l'ASP s'est élevé à 18,9 milliards d'euros, 47 % de ces fonds étant versés par l'Union européenne, 44 % par l'État et 9 % par les collectivités territoriales et établissements publics.

À l'échelon régional et départemental

Les mesures que l'État est amené à prendre sont mises en œuvre principalement par les services déconcentrés, qui se trouvent depuis le 1^{er} janvier 2010 au sein des DDTM (directions départementales des territoires et de la mer) ou des DDCSPP (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) ; les DRAAF (directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), pour leur part, jouent davantage un rôle de conseil, d'étude et de coordination.

À côté des services déconcentrés de l'État, les conseils régionaux et les conseils généraux (puis départementaux) ont aussi, en particulier depuis les lois de décentralisation, une certaine capacité d'intervention plus ou moins directe sur l'agriculture, même si ce secteur ne relève pas *a priori* de leur domaine de compétences.

Enfin, signalons qu'il existe dans chaque département une instance consultative mixte, la CDOA (commission départementale d'orientation agricole), rassemblant des professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire, des élus locaux, des représentants des consommateurs et autres groupes concernés, des membres de l'administration. Elle est chargée de proposer au préfet, après instruction des dossiers par les services compétents, tous avis relatifs à l'attribution des aides publiques, à la gestion des droits à produire ou aux autorisations d'exploiter. Cette instance illustre les formes souvent étroites d'association entre les pouvoirs publics et les professionnels dans l'application des mesures de politique agricole.

Recherche, développement, formation

L'adoption du progrès technique s'est révélée primordiale dans l'évolution de l'agriculture nationale et européenne. Dans leur visée de modernisation de l'agriculture, les pouvoirs publics se sont beaucoup appuyés sur les différentes formes de création et de diffusion des innovations pour répondre à leurs objectifs d'une agriculture productive et compétitive. Parallèlement, le contrôle de ce que l'on a pu appeler la filière du progrès ou tout au moins de certains de ses maillons a constitué un enjeu considérable dans une lutte d'influence entre les pouvoirs publics et les professionnels agricoles.

Rappel historique

À côté des notables éclairés qui, dès le XVIII^e siècle, expérimentaient de nouvelles techniques ou de nouvelles races ou variétés, les premières formes organisées de diffusion des nouveautés sont constituées au XIX^e siècle par les comices agricoles. Progressivement se mettent en place les établissements d'enseignement supérieur agricole. Le ministère de l'Agriculture, une fois créé, va également développer des actions pour favoriser la diffusion des nouvelles techniques, sous la houlette des DSA (directions des services agricoles) : enseignement agricole et ménager, instituteurs itinérants, professeurs d'agriculture. Les premières stations de recherche sont aussi instituées. L'ensemble donne des résultats qui demeurent cependant relativement modestes, par rapport aux politiques conduites dans des pays tels que les Pays-Bas ou le Danemark.

L'ardente obligation de la modernisation de l'agriculture s'impose. Les pouvoirs publics, à la Libération, créent les grands instituts de recherche, en particulier l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), puis, un peu plus tard, dans les années 1960, organisent le réseau de l'enseignement technique agricole autour des lycées agricoles (au moins un par département) pour la formation initiale et des centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA), pour la formation continue.

Parallèlement, les jeunes agriculteurs militants issus de la JAC ressentent très profondément le besoin de dépasser les pratiques un peu traditionnelles et routinières de leurs parents et cherchent à introduire sur leur exploitation de nouvelles manières de produire, mieux adaptées et plus efficaces. De nombreuses initiatives fleurissent alors sous la forme de groupements locaux où chacun partage ses propres expériences et en même temps fait appel à des spécialistes extérieurs pour apprendre de nouvelles techniques. Se créent alors un peu partout des CETA (centres d'études techniques agricoles), des GVA (groupements de vulgarisation agricole), des GDA (groupes de développement agricole)... Face à cette émergence à la fois spontanée et un peu désordonnée de demande de conseils techniques et économiques se pose la question de savoir qui va orienter et piloter ce que l'on appelle à l'époque la vulgarisation agricole.

En 1966, le ministre de l'Agriculture, Edgard Pisani, tranche : il confie le « développement agricole » à la profession, en créant un organisme paritaire, l'ANDA (Association nationale pour le développement agricole) et en confiant à un service des chambres d'agriculture, les SUAD (services d'utilité agricole et de développement), la définition des programmes d'action et l'emploi des conseillers agricoles qui viendront en appui aux groupes locaux de vulgarisation ou de développement. En 1982-1983, à l'initiative du nouveau ministre de l'Agriculture, Édith Cresson, les états généraux du développement chercheront à redéfinir les missions et l'organisation du développement agricole, mais sans véritablement aboutir.

La filière recherche-enseignement-formation-développement aujourd'hui

La recherche publique est directement sous le contrôle des ministères de la Recherche et de l'Agriculture. Elle repose sur deux grands instituts pour les recherches métropolitaines : l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture). L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) est aussi sous tutelle du ministère de l'Agriculture (avec d'autres ministères).

L'enseignement supérieur agricole et vétérinaire comprend douze établissements publics et sept établissements privés formant des ingénieurs, agricoles ou agronomes, parfois spécialisés dans un domaine particulier ; ils conduisent également des recherches, le plus souvent en lien avec l'INRA. L'enseignement technique agricole (qui scolarise environ 170 000 élèves) s'organise pour sa part autour de trois réseaux : l'enseignement public (216 établissements, 70 000 élèves), l'enseignement privé confessionnel (un peu plus de 200 établissements et 55 000 élèves) et l'enseignement privé professionnel (maisons familiales rurales notamment) (50 000 élèves et près de 400 établissements).

Créés et gérés par les agriculteurs, les instituts et centres techniques agricoles occupent une place intermédiaire entre la recherche et l'application. Ce sont des organismes de recherche appliquée, d'appui technique et d'information ; ils jouent à ce titre un rôle important dans la création et la diffusion du progrès technique en agriculture. Il existe 15 instituts, spécialisés en général dans une production. Les plus connus sont l'Institut du végétal (ARVALIS), Terres Inovia (oléagineux), l'IDEL (Institut de l'élevage) (ruminants), l'IFIP (Institut du porc), l'ITAVI (Institut technique de l'aviiculture), le CTIFL (Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes), l'ITAB (Institut technique de l'agriculture biologique). Ces instituts sont réunis au sein de l'ACTA (Association de coordination technique agricole), « le réseau des instituts des filières animales et végétales ».

La mise en œuvre du développement agricole¹⁹ a été définie par les lois d'orientation successives, d'où de nombreuses transformations au fil du temps. En particulier, l'ANDA a été supprimée en 2004 et remplacée en 2006 par le CASDAR (compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural), géré par deux directions du ministère de l'Agriculture : la DGPAAT et la DGER. Le maillage du secteur agricole par les acteurs du développement agricole est important : près de 23 500 conseillers tant privés que publics, dont 10 000 salariés des organismes porteurs de la politique publique de développement agricole. Les ressources publiques affectées au développement agricole par l'État, mais également par les collectivités territoriales et l'UE, ont été évaluées à 450 millions d'euros pour l'année 2011. Elles représentent une part essentielle des budgets des instituts techniques agricoles, des chambres d'agriculture et des différents organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR).

Un effort financier substantiel pour l'agriculture française

Au total, et ceci montre bien l'importance politique et économique accordée par la collectivité nationale à l'activité agricole, les dépenses publiques consacrées à l'agriculture s'élèvent annuellement à près de 15 milliards d'euros (hors dépenses sociales). La répartition de ces fonds constitue une bonne illustration des différents domaines de l'intervention publique (tableau 10), même si la politique agricole ne se limite pas à son seul aspect financier (il existe tout un ensemble de mesures qui relèvent davantage de la réglementation).

Tableau 10

Les concours publics à l'agriculture en 2014 (en millions d'euros)

	Financements nationaux	Financements européens	Total
Agriculture et territoires ruraux <i>dont :</i>	1 662	9 083	10 745
– marchés et revenus agricoles	899	7 929	8 828
– développement rural	611	1 132	1 743
– sécurité sanitaire	151	23	174
Forêt	308	30	338
Enseignement et recherche	2 450	18	2 468
Services généraux	1 333	9	1 342
Ensemble	5 752	9 141	14 893

Source : Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, *Les concours publics à l'agriculture en 2014 (données prévisionnelles)*, 15 décembre 2014.

19. Voir Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), *Évaluation de la politique de développement agricole*, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, rapport, 15 mai 2014.

Un peu moins de 11 milliards correspondent au soutien direct à l'activité agricole. 82% des dépenses de ce poste sont consacrés au soutien des marchés et aux aides directes (8,8 milliards d'euros), le reste étant destiné aux actions structurelles, à la compensation des handicaps naturels (développement rural) ou à la protection sanitaire des plantes et des animaux.

Enfin, alors que les dépenses d'enseignement et de recherche et les mesures sociales sont entièrement à la charge du budget national, l'essentiel des dépenses de soutien des prix et marchés et une part (plus ou moins importante) des dépenses structurelles sont supportés directement par le budget communautaire, ce qui traduit le poids de la PAC dans la dynamique productive de l'agriculture française. Il faut noter également que ce niveau de dépenses est resté stable, voire en légère régression, depuis de nombreuses années.

› Chapitre 3

Une agriculture productive et modernisée

La production des biens agricoles et alimentaires est assurée par une succession d'opérations qui se déroulent depuis l'« amont » des exploitations agricoles (fourniture des intrants* et des équipements nécessaires aux unités de production) jusqu'à l'assiette du consommateur en bout de chaîne, après une série de transformations et d'échanges plus ou moins complexes. La présentation des différents maillons de cette filière* va permettre de donner une image précise des secteurs agricole et agroalimentaire en ce début de XXI^e siècle.

Dans le chapitre suivant, on traitera de l'organisation et du fonctionnement de la filière en « aval » des exploitations. Dans celui-ci, on se focalisera sur l'acte de production agricole lui-même. À cet égard, l'agriculture française se caractérise par une capacité productive qui se situe à un haut niveau. Cette capacité s'est construite depuis une centaine d'années, et surtout durant la seconde moitié du XX^e siècle, en s'appuyant sur une introduction massive d'innovations technologiques, une modification radicale des manières de produire, avec le remplacement de la main-d'œuvre par des équipements et des machines, un agrandissement et une concentration des ateliers de production et des exploitations, enfin une spécialisation géographique accentuée de la plupart des productions.

C'est l'aboutissement de cette évolution que nous allons repérer ici à partir de la description de la production agricole, des facteurs de production* mis en œuvre, des caractéristiques structurelles des exploitations et enfin des spécificités de l'emploi agricole¹.

1. Les données que l'on utilise ici sont issues en général des statistiques établies par le ministère de l'Agriculture et concernent les années les plus récentes. On rappelle parfois, lorsqu'elles sont particulièrement significatives, les évolutions qui se sont produites sur les vingt ou trente dernières années, complétant ainsi la perspective de long terme présentée dans le chapitre 1.

Une production abondante et diversifiée fondée sur une mobilisation importante de capitaux

À partir des moyens dont il dispose, c'est-à-dire les surfaces disponibles, les équipements et le cheptel possédés, les intrants utilisés, sa propre force de travail, celle de sa famille et éventuellement de salariés, l'agriculteur produit des biens agricoles selon une technique donnée. D'une manière globale et agrégée, en considérant la France comme une seule et unique exploitation, que représentent cette production et les moyens qui sont mis en œuvre pour l'obtenir ?

De la production à la valeur ajoutée*

La production agricole, en forte croissance depuis la période de modernisation de l'agriculture, a connu cependant des évolutions différentes selon les produits. Elle utilise par ailleurs beaucoup d'intrants, ce qui réduit d'autant la valeur ajoutée de l'agriculture par rapport au niveau de sa production. Pour de nombreux produits, la France est la première puissance agricole de l'Union européenne.

La production totale : les productions végétales l'emportent sur les productions animales

Pour 2013, la production agricole française, estimée sur la base des prix courants de l'année, s'élève à près de 74 milliards d'euros. Le tableau 11 en présente la répartition par grands groupes de produits. Cette production est constituée à 94 % de biens agricoles et à 6 % de services, essentiellement de travaux agricoles. Les biens ainsi produits peuvent avoir diverses destinations : consommation en l'état par les animaux de ferme (plantes fourragères, par exemple), vente aux ménages pour leur consommation (produits non transformés) et, surtout, utilisation par les industries de transformation pour en faire des biens alimentaires (et parfois non alimentaires).

Les productions végétales sont majoritaires, représentant 57 % du total, alors que les productions animales n'en constituent que 37 %. Les productions les plus importantes sont constituées, dans l'ordre, des céréales (15,3 % du total), du lait et des produits laitiers (12,4 %), des vins d'appellation d'origine (11,3 %), de la viande bovine (9,4 %) et des productions maraîchères et horticoles (7,2 %).

Globalement, après une période de forte croissance, la production agricole tend à se stabiliser, avec cependant des fluctuations d'une année à l'autre liées à la fois aux variations de rendement et à l'instabilité des prix, depuis qu'ils ne sont plus garantis par la PAC (voir chapitre 2). En même temps, progressivement, sa composition s'est assez sensiblement modifiée au profit

des productions végétales, pour des raisons tenant à la politique agricole et aux évolutions structurelles. En 1980, les productions animales représentaient 54 % des livraisons agricoles et les productions végétales 46 %. Aujourd'hui, la proportion est totalement inversée.

Tableau 11

La valeur de la production agricole en France en 2013 (en millions d'euros et en %)

	Valeur (millions d'euros)	%
Céréales	11 290	15,3
Plantes industrielles	3 973	5,4
Plantes fourragères	5 937	8,0
Produits maraîchers et horticoles	5 294	7,2
Pommes de terre	1 938	2,6
Fruits	3 162	4,3
Vins d'appellation d'origine	8 365	11,3
Autres vins	2 284	3,1
Total produits végétaux	42 244	57,2
Gros bovins	6 948	9,4
Veaux	1 201	1,6
Ovins-caprins	806	1,1
Équidés	58	0,1
Porcins	3 450	4,7
Volailles	3 678	5,0
Œufs	1 227	1,7
Lait et produits laitiers	9 185	12,4
Autres produits de l'élevage	695	0,9
Autres produits animaux	9 821	13,3
Total produits animaux	27 190	36,8
Production de services	4 485	6,1
Total production de la branche	73 919	100,0

La valeur des productions agricoles inclut les subventions liées aux produits, mais non les aides directes (DPU – droit à paiement unique) qui sont versées aux agriculteurs.

Source : Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, 15 décembre 2014.

La production agricole totale ne correspond pas véritablement à la valeur créée par l'agriculture. Il faut en effet en déduire les consommations intermédiaires achetées à l'extérieur ou produites sur l'exploitation. C'est la valeur ajoutée, obtenue par différence entre la valeur des productions et la valeur des intrants, qui constitue la contribution effective de l'activité agricole au PIB.

L'agriculture est un secteur d'activité où le poids des consommations intermédiaires est élevé, tout en étant fortement différencié selon les productions. Autour d'une moyenne de 60 %, la proportion des consommations intermédiaires dans la production totale se situe entre 40 % et 55 % pour les productions végétales et entre 65 % et 75 % pour les productions animales, pour lesquelles les approvisionnements extérieurs sont plus importants (en particulier pour les élevages hors sol).

La France, première puissance agricole de l'Union européenne

La France se situe en tête des pays de l'Union européenne. Avec 68 milliards d'euros en 2013, la part de la France dans la valeur de la production des 28 pays s'élève à près de 18 %². Elle est suivie par l'Allemagne (13,6 %) et l'Italie (11,4 %), puis l'Espagne (10,7 %), le Royaume-Uni (7,1 %) et les Pays-Bas (6,3 %) et enfin, parmi les adhérents plus récents, la Pologne (5,8 %) et la Roumanie (4,4 %).

Les produits pour lesquels la France est particulièrement bien placée figurent dans le tableau 12. On y a retenu les productions où la part nationale dans l'ensemble communautaire est la plus forte : les betteraves sucrières, les vins, les céréales et la viande bovine.

Tableau 12

Les productions agricoles françaises les plus importantes au sein de l'Union européenne (2012-2014)

	France	UE	% France
Vins (en milliers d'hl) (2012)	50 757	158 827	32,0 %
Betteraves sucrières (en milliers de tonnes) (2014)	36 886	123 853	29,8 %
Céréales (en milliers de tonnes) (2013)	67 243	302 118	22,3 %
Viande bovine (en milliers de tonnes) (2013)	1 408	7 224	19,5 %

Source : Eurostat.

Une agriculture devenue « capitaliste »

Le capital correspond à l'ensemble des moyens de production matériels (et immatériels) mis en œuvre dans l'acte de production, en association avec le travail humain. Autrefois, sur des exploitations de taille réduite, le travail était le principal facteur de production ; aujourd'hui, le capital, sous ses différentes formes, est devenu indispensable à une production agricole que l'on qualifie parfois de « capitaliste », en raison même de la lourdeur des équipements nécessaires en agriculture.

Le capital se présente en effet selon différentes modalités. Il est composé d'abord du capital fixe* d'exploitation, qui comprend le matériel, les bâtiments, les équipements, les plantations et les animaux reproducteurs. Le capital d'exploitation n'est pas détruit dans le processus de production, mais il subit une certaine usure qu'il faut compenser (c'est l'amortissement, que l'on appelle aussi consommation de capital fixe). Capital fixe également, la terre représente une valeur en tant que moyen de production, valeur

2. La valeur de la production agricole de l'UE était estimée en 2013 à 379,5 milliards d'euros et, pour 2014 (chiffre provisoire), à 369,1 milliards d'euros (selon les définitions Eurostat).

qui peut être accrue grâce à des améliorations foncières, mais dont on ne déduit pas d'amortissement.

À côté du capital fixe figure ce que l'on appelle le capital circulant*, c'est-à-dire, en particulier, tous les achats nécessaires à la production, lesquels vont être absorbés dans le processus productif.

Les données des comptes de l'agriculture ou du réseau d'information comptable agricole (RICA) permettent de mesurer l'importance et le poids de ces différentes formes de capital.

Un capital fixe élevé, des investissements sensibles à la conjoncture

Le capital moyen requis pour faire fonctionner une exploitation agricole³ (terre en propriété comprise) était en 2012 de près de 251 000 euros, qui se répartissent ainsi : 74,01 milliers d'euros (29,5 %) pour le matériel, 63,04 milliers d'euros (25,1 %) pour les bâtiments, 42,58 milliers d'euros pour les animaux reproducteurs (17 %), 42,41 milliers d'euros pour la terre (16,9 %) et 7,43 milliers d'euros pour les plantations (3 %). Ces valeurs moyennes et cette répartition du capital entre les différents postes varient considérablement selon la taille des exploitations; elles sont aussi sensiblement différentes d'un système de production* à l'autre. Les systèmes qui requièrent le plus de capital sont les élevages bovins mixtes et porcins (valeur des bâtiments et du cheptel), puis les systèmes bovins lait, cultures générales et polyculture-polyélevage (poids du matériel). En revanche, le maraîchage, l'horticulture, l'arboriculture et les élevages ovins font partie des systèmes relativement moins exigeants en capital.

Le capital se régénère grâce aux investissements qui sont effectués chaque année. Ceux-ci remplissent une fonction essentielle dans la croissance des exploitations agricoles : non seulement ils assurent le remplacement du matériel ou des équipements usagés, mais ils permettent également l'accroissement des possibilités de production (investissements de capacité) et l'introduction d'innovations techniques (investissements de productivité ou de modernisation).

Les investissements sont mesurés à l'échelle nationale par la FBCF (formation brute de capital fixe). La période récente se caractérise par une évolution assez heurtée de la FBCF, traduisant notamment les incertitudes, voire les ruptures, qu'a connues le secteur agricole depuis un quart de siècle. Après une hausse importante dans la période antérieure, les investissements ont stagné entre 1980 et 2005, avec deux périodes de profonde dépression, entre 1982 et 1986 d'une part, entre 1990 et 1993 d'autre part. La reprise est importante de 1993 à 1998 et surtout depuis 2006. L'investissement

3. Il s'agit ici des exploitations professionnelles*, dites « moyennes et grandes » dans la nomenclature RICA.

brut moyen était de 9 000 euros par an entre 2000 et 2006 ; il s'est élevé à 11 200 euros entre 2007 et 2013, soit un niveau supérieur de près de 25 %. À la suite des excellents résultats de 2011 et 2012, de nombreux exploitants ont choisi d'investir pour réduire leurs impôts, mais avec le risque d'un impact important sur leur revenu lorsque la conjoncture se retourne comme en 2013 ou en 2014.

La terre reprend de la valeur depuis quelques années

La terre est un facteur de production spécifique de l'activité agricole. Non reproductible, mais améliorable (et aussi dégradable), le foncier agricole fait l'objet d'une appropriation privée et donne à son propriétaire le droit de percevoir une rente. La terre représente une valeur d'actif si l'exploitant agricole est lui-même propriétaire. Elle constitue un élément des charges d'exploitation s'il doit payer un fermage au propriétaire non exploitant.

La valeur de la terre est déterminée directement par le marché foncier agricole qui fixe le prix d'échange en fonction de l'offre et de la demande. L'offre est pour l'essentiel déterminée par les facteurs démographiques : elle émane principalement des agriculteurs âgés, des retraités agricoles et des héritiers indivisaires d'agriculteurs ; elle détermine en général le volume effectif du marché⁴, la demande ayant par contre un effet plus prononcé sur le niveau des prix.

La demande de terres agricoles peut être décomposée en deux parties :

- la demande d'achat venant de non-agriculteurs, pour des usages principalement résidentiels ou récréatifs ;
- celle des agriculteurs exploitants, qui correspond pour les fermiers à une recherche de sécurité et de non-dépendance par rapport aux propriétaires bailleurs, et, pour beaucoup, à un souhait d'agrandissement des exploitations.

On considère souvent que le prix que les acheteurs sont prêts à payer correspond à la capitalisation des revenus futurs escomptés grâce à la propriété des terres que l'on acquiert. On peut de cette manière fournir des éléments d'explication aux fortes fluctuations du prix des terres observées depuis une quarantaine d'années.

Ainsi le prix a-t-il fortement augmenté jusqu'au milieu des années 1970, c'est-à-dire jusqu'à une époque où l'on s'attendait à une bonne progression du revenu tiré de l'activité agricole. La crise d'alors conduit à un renversement des anticipations et à une chute du prix de la terre qui se poursuit jusqu'en 1995.

4. Par exemple, la politique de préretraite des années 1992-1997 en France a provoqué momentanément un afflux de terres agricoles disponibles, mais a raréfié l'offre dans les années qui ont suivi.

À partir de cette date, la réforme de la PAC (nouveau système d'aides directes proportionnel aux surfaces cultivées) et la conjoncture plus favorable ont à nouveau modifié la tendance et conduit à une reprise significative du prix des terres, qui n'atteint pas cependant, tant s'en faut, en prix réels, les sommets de la fin des années 1970. À prix courants, un hectare de terre agricole (il s'agit du prix des terres et prés libres de plus de 70 ares) s'échangeait en moyenne au prix de 3 400 euros en 1980, de 3 500 euros en 2000 et de 5 750 euros en 2013 ; à prix constants base 2013, ceci équivaut à 8 900 euros en 1980 et à 4 400 euros en 2000. On notera qu'il existe des différences très fortes d'une région à l'autre. Ainsi, en 2013, l'écart va quasiment de 1 à 5 entre les régions où les prix sont les plus élevés (Nord-Pas-de-Calais : 12 340 euros, Provence-Alpes-Côte d'Azur : 11 320 euros), et celles où ils sont le plus faibles (Franche-Comté : 2 530 euros, Limousin : 3 130 euros).

Parmi les intrants, beaucoup d'aliments du bétail, moins d'engrais chimiques

Les intrants – ou consommations intermédiaires – ont connu une croissance spectaculaire, parallèle à celle du capital fixe, au moins jusqu'au début des années 1970. Leur introduction massive dans l'activité agricole a accompagné le processus de modernisation de l'agriculture ; ils sont à la source de nombre des changements techniques qu'elle a connus. Cependant, les différentes crises qui ont affecté l'agriculture dans la période récente ont conduit à une certaine remise en cause de l'utilisation massive de ces intrants et à la recherche d'une agriculture « plus économe et autonome »⁵.

Les aliments du bétail représentent, et de loin, la principale composante des consommations intermédiaires (tableau 13) ; leur importance correspond au développement de l'élevage hors sol qui a permis à ce type de production de se libérer de la contrainte des productions végétales de l'exploitation en faisant appel à des aliments produits par d'autres exploitations, fabriqués par les firmes d'aliments, ou même importés. Les autres postes sont d'importance à peu près équivalente, l'ensemble représentant, comme on l'a vu précédemment, environ 60 % de la valeur de la production agricole.

5. Titre du rapport de Jacques Poly, alors directeur général de l'INRA, *Pour une agriculture plus économe et plus autonome*, Chambres d'agriculture, Bordeaux [s. d., vers 1980], et qui a eu un grand retentissement médiatique.

Tableau 13

L'importance des différentes consommations intermédiaires en 2013 (en milliards d'euros, chiffres arrondis) (France entière)

	Valeur	%
Semences et plants	2,6	5,5
Énergie et lubrifiants	4,5	9,5
Engrais	4,9	10,3
Produits phytosanitaires	3,0	6,3
Produits vétérinaires	1,5	3,2
Aliments du bétail	16,7	35,2
Entretien du matériel et des bâtiments	3,7	7,8
Services de travaux agricoles	4,3	9,1
Autres, divers	6,2	13,1
Total	47,5	100

Source : Agreste, Mémento de la statistique agricole 2014, p. 12.

Tableau 14

Les livraisons d'engrais et de pesticides (1980-2012) (en milliers de tonnes d'éléments fertilisants ou tonnes d'éléments actifs)

	1980	1990	1995	2000	2012-2013
Azote	2 147	2 493	2 392	2 410	2 141
Phosphore	1 774	1 349	1 031	796	509
Potasse	1 689	1 842	1 491	1 033	514
Total engrais	5 610	5 684	4 914	4 239	3164
Pesticides	82 248	97 701	84 006	107 600	62 500 (2011)

Sources : 1980-2000 : Graph-Agri, *L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires*, publication annuelle; Commissariat général au développement durable, *Chiffres clés de l'environnement. Édition 2013*, coll. « Repères », octobre 2013.

Parmi les consommations intermédiaires, les deux catégories les plus « sensibles » sont les engrais d'une part, les pesticides de l'autre, en raison des effets néfastes qu'ils peuvent avoir sur l'environnement. Depuis l'émergence des préoccupations environnementales et la mise en œuvre de mesures de politique agricole plus contraignantes, l'usage de ces produits a connu une évolution contrastée, en rupture souvent avec les évolutions antérieures qui avaient vu une croissance exponentielle de leur utilisation (tableau 14).

Les évolutions apparaissent assez différentes d'un produit à l'autre. Globalement, la consommation d'engrais a d'abord stagné entre 1980 et 1990, puis régressé assez sensiblement depuis une vingtaine d'années; cependant, la baisse de consommation touche surtout les engrais phosphatés et, plus tardivement, les engrais potassiques, beaucoup plus que les engrais azotés, dont l'usage n'a pas vraiment diminué. Les produits phytosanitaires voient quant à eux leur consommation augmenter significativement jusque vers 2000 et semblent se réduire ensuite. Cependant, alors qu'en 2009, les livraisons de pesticides ne représentaient plus que deux tiers de celles de 2001, leur utilisation marque une relative stabilité depuis. Selon des indicateurs

plus fins que le tonnage (nombre de doses/unité), on observe même dans la période récente (2008-2013), pour les zones agricoles, une tendance forte à l'augmentation du recours aux produits phytosanitaires, malgré les actions mises en œuvre dans le cadre du plan Ecophyto⁶.

Sans préjuger de la nocivité des molécules utilisées, on saisit bien la difficulté de concilier les exigences de l'agriculture intensive et spécialisée – pour laquelle on cherche au maximum à limiter les risques techniques – et celles de la sauvegarde de l'environnement, voire de la santé publique, qui peuvent être mises en cause par l'utilisation de ces produits, surtout si elle est mal maîtrisée ou excessive.

Structures et systèmes de production : des exploitations agricoles de bonne taille et spécialisées

Le haut niveau de la production agricole et sa croissance, même si elle paraît plus aléatoire aujourd'hui, se sont inscrits dans un processus caractéristique de l'agriculture d'un pays comme la France : c'est celui de l'intensification de la production. Cette intensification, qui se manifeste à travers la hausse des rendements physiques, correspond à un accroissement des moyens matériels utilisés (matériels, équipements et intrants) par rapport à la surface cultivée. Elle s'accompagne de modifications des structures et des systèmes de production qui renforcent un certain type d'agriculture, lequel tend à s'imposer désormais comme un modèle standard à l'issue de la phase de modernisation que l'on vient de connaître.

La production agricole est assurée au sein des unités de production que sont les exploitations agricoles. Ces unités combinent les différents facteurs de production dont elles disposent, obtenant ainsi une gamme de produits animaux et/ou végétaux qu'elles mettent sur le marché. Cependant, les exploitations sont loin d'être identiques ; elles se différencient les unes des autres de plusieurs manières, par leur dimension économique, par le type de production qu'elles privilégient et par leur statut juridique.

Les données qui sont utilisées ici pour rendre compte des caractéristiques structurelles de l'agriculture proviennent des résultats des recensements* qui sont réalisés périodiquement auprès de l'ensemble des exploitations agricoles – le dernier ayant été effectué durant la saison agricole 2009-2010 – mais aussi des données comptables issues d'un échantillon représentatif d'exploitations agricoles, le RICA.

6. Selon *Chiffres clés de l'environnement. Édition 2013*, et la note de suivi 2014 du plan Ecophyto, « Tendances du recours aux produits phytosanitaires de 2008 à 2013 » (ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt).

La dimension des exploitations : de la superficie à un équivalent chiffre d'affaires

La taille économique d'une entreprise industrielle s'apprécie en général à partir de son chiffre d'affaires ou du nombre de salariés qu'elle emploie. Pour l'agriculture, du fait de son caractère familial et de la non-connaissance du chiffre d'affaires des exploitations, on utilise d'autres critères de dimension.

Le critère le plus classique et le plus utilisé est la superficie cultivée* en hectares, mais il s'agit là d'un indicateur qui, dans certains cas, se trouve impropre à mesurer la vraie taille économique des exploitations, compte tenu des niveaux différents de production à l'hectare, selon le type d'agriculture (les productions hors sol ou les productions spécialisées par exemple ont une production par hectare qui n'a rien à voir avec celle d'une exploitation ordinaire cultivant du blé ou produisant du lait). C'est la raison pour laquelle, depuis 1978, est appliquée au niveau européen une classification des exploitations fondée sur leur spécialisation et leur dimension économique. Cette typologie a été revue en 2003 pour tenir compte du découplage des aides à la production. On définit ainsi la production brute standard (PBS) en affectant à chaque donnée de structure un coefficient représentant le potentiel de production par hectare ou par tête d'animal.

Une superficie moyenne de plus de 55 hectares

Mesurée en surface moyenne cultivée des exploitations, la taille des exploitations est passée de 23 ha en 1980 à 55 ha en 2010, soit plus d'un doublement en 30 ans ; dans le même temps, le nombre d'exploitations chutait de 1 260 000 à 490 000, soit une réduction de 60 % (tableau 15).

Tableau 15

Répartition des exploitations par classe de superficie (1980-2010) (France métropolitaine)

		1979-1980	1988	2000	2010	Évolution 2010/1980
Moins de 20 ha	Nb	766 736	556 725	325 111	211 406	- 72 %
	%	61 %	55 %	49 %	43 %	
20 à moins de 50 ha	Nb	347 319	288 055	137 806	87 915	- 75 %
	%	27 %	28 %	21 %	18 %	-
50 à moins de 100 ha	Nb	114 079	128 261	122 143	97 440	- 15 %
	%	9 %	13 %	18 %	20 %	-
100 ha et plus	Nb	34 538	43 714	78 747	93 216	+ 170 %
	%	3 %	4 %	12 %	19 %	-
Ensemble	Nb	1 262 672	1 016 755	663 807	489 977	- 61 %
	%	100 %	100 %	100 %	100 %	-
Superficie moyenne		23,4 ha	28,1 ha	42 ha	55 ha	+ 135 %

Source : recensements de l'agriculture.

Cette évolution correspond à une réduction progressive des petites puis des moyennes exploitations, alors que les plus grandes (au-dessus de 50 ha

jusqu'en 2000 et au-dessus de 100 ha à partir de cette date) voient leurs effectifs croître. Ces grandes exploitations représentent aujourd'hui 20 % de l'ensemble des unités de production, contre seulement 3 % en 1980. Ce n'est qu'au-dessus de 100 ha que les exploitations assurent véritablement leur renouvellement, ce qui donne une indication du seuil de rentabilité des exploitations agricoles dans les conditions techniques et économiques actuelles, même si la seule surface n'est pas nécessairement un bon indicateur de leur taille.

Un fort mouvement de concentration vers les exploitations de grande dimension économique

La prise en compte de la PBS donne une idée plus précise de la répartition par taille des exploitations, mais elle ne modifie pas profondément la représentation structurelle de l'agriculture française (tableau 16). Elle confirme simplement la très forte réduction du nombre des petites et moyennes exploitations et l'accroissement puis la stabilisation des effectifs des exploitations dont la dimension est supérieure ou égale à 100 000 euros de PBS (celles-ci représentent désormais un tiers de l'ensemble des exploitations agricoles françaises contre moins de 15 % en 1988).

Tableau 16

Évolution du nombre d'exploitations selon la classe de dimension économique (milliers) (1988-2010) (France métropolitaine)

		1988	2000	2010	Évolution 2010/1988
Petites exploitations (PBS <25 000 €)	Nb	477	278	178	- 63 %
	%	47 %	42 %	36 %	-
Moyennes exploitations (PBS ≥25 000 et <100 000 €)	Nb	393	218	151	- 62 %
	%	39 %	33 %	31 %	-
Grandes exploitations (PBS ≥100 000 €)	Nb	147	169	162	+ 10 %
	%	14 %	25 %	33 %	-
Ensemble		1 017	665	491	- 52 %

Source : recensements de l'agriculture.

Le processus d'ajustement structurel que l'on observe ici s'opère avec une certaine lenteur, dans la mesure où c'est surtout au moment de la cessation d'activité et de la reprise éventuelle par un successeur que se manifestent les effets des désajustements économiques, le nouvel agriculteur se posant à ce stade la question des revenus qu'il pourra retirer de l'activité agricole. Les exploitants en place sont en effet peu mobiles tout au long de leur cycle de vie et « résistent » aux insuffisances de revenus par des stratégies plus ou moins temporaires d'adaptation (restriction du niveau de vie, décapitalisation, recherches de rémunérations extérieures, etc.). En outre, les plus grandes exploitations ont les moyens financiers soit d'investir plus que les autres, soit de concurrencer des exploitations moins bien dotées dans l'acquisition de certains moyens de production, ce qui leur donne

des avantages techniques et économiques supplémentaires. Les mécanismes de la politique agricole, qui, initialement, ont soutenu largement les exploitations agricoles en fonction des quantités produites ou des surfaces cultivées, ont renforcé le mouvement.

Il ne faut pas oublier cependant que les systèmes de production sont très divers et que toutes les exploitations ne s'inscrivent pas dans ce modèle standard d'une concentration croissante.

Les systèmes de production ou la diversité des manières de produire

Les systèmes de production agricoles sont définis à partir de la structure de la production des exploitations agricoles. Une nomenclature a été établie en fonction de l'importance relative de la PBS provenant de chaque production ; connue sous le nom d'OTEX (Orientation technico-économique des exploitations), elle comprend plusieurs catégories plus ou moins détaillées. L'OTEX permet de classer les exploitations selon leur activité dominante : pour chaque exploitation, on valorise chaque surface de cultures et chaque tête de bétail à l'aide de coefficients de production brute standard établis au niveau régional. La PBS totale de l'exploitation est obtenue en additionnant les PBS partielles des diverses productions. L'orientation ou la « spécialisation » d'une exploitation est déterminée d'après la contribution relative des différentes productions à la PBS totale de l'exploitation⁷.

Les orientations technico-économiques : la spécialisation progressive des exploitations

La spécialisation d'une exploitation agricole correspond à la réduction du nombre de productions sur cette exploitation (par opposition à une diversité des productions, telle qu'on l'observe dans le système traditionnel de polyculture-élevage). À une échelle géographique plus vaste, régionale par exemple, il s'agit de l'orientation de la majorité des exploitations vers un même système de production, constituant ainsi des bassins de production spécialisés.

Entre 1988 et 2010, la spécialisation, largement engagée lors des décennies précédentes, tend encore à s'affirmer (tableau 17). Deux systèmes de production connaissent un déclin accentué (diminution de 70% du nombre d'unités de production, pour une moyenne de 50%) : d'une part les bovins-lait, pour lesquels l'évolution est largement liée à la politique laitière nationale et communautaire de limitation d'une production potentiellement excédentaire (quotas et aides à la cessation d'activité) et, d'autre

7. La nomenclature simplifiée des OTEX est celle qui figure dans le tableau 17. Voir aussi les tableaux 13 et 19.

part, le système mixte de polyculture-polyélevage, dont la régression illustre bien la poursuite du mouvement de spécialisation des exploitations. Le principal bénéficiaire de ce mouvement est le système « grandes cultures ».

Deux éléments sont à prendre en compte pour expliquer la tendance à la spécialisation ou, à l'inverse, à la diversification : d'une part, les économies de gamme (dites aussi économies de variété), qui mesurent le gain que l'on obtient en produisant plusieurs biens associés au lieu d'un seul (céréales et animaux par exemple) ; d'autre part, les économies d'échelle, qui correspondent à la réduction des coûts que l'on obtient lorsque l'on se spécialise sur une seule production, celle-ci pouvant dès lors atteindre des dimensions plus importantes. Les économies de spécialisation sont positives lorsque les gains dus aux économies de gamme sont insuffisants pour compenser les économies d'échelle réalisées en monoproduction, ce qui semble être le cas dans le processus récent d'évolution de l'agriculture.

Tableau 17

Évolution du nombre d'exploitations selon leur spécialisation productive (en milliers) (1988-2010) (France métropolitaine)

Systèmes de production (OTEX)	1988		2000		2010		Évolution 2010/1988
Grandes cultures	175	17,2 %	126	19,0 %	119	24,3 %	- 32 %
Horticulture, maraîchage	34	3,3 %	19	2,9 %	15	3,1 %	- 56 %
Viticulture	132	13,0 %	98	14,8 %	70	14,3 %	- 47 %
Fruits	33	3,2 %	24	3,6 %	19	3,9 %	- 42 %
Bovins lait	175	17,2 %	76	11,4 %	50	10,2 %	- 71 %
Bovins viande	99	9,7 %	80	12,0 %	60	12,2 %	- 39 %
Bovins mixtes	25	2,5 %	18	2,7 %	11	2,2 %	- 56 %
Ovins et autres herbivores	93	9,1 %	82	12,3 %	56	11,4 %	- 40 %
Porcs et volailles	54	5,3 %	40	6,0 %	30	6,1 %	- 44 %
Polyculture-polyélevage	199	19,6 %	100	15,1 %	61	12,4 %	- 69 %
Ensemble	1 017	100,0 %	664	100,0 %	490	100,0 %	- 52 %

Source : Agreste, *Graphagri France 2014*, p. 19, d'après les recensements agricoles.

On peut se poser la question de savoir si la tendance à la spécialisation va se poursuivre : elle a été dans le passé le principal instrument de la réduction de l'emploi agricole et de l'intensification par rapport à la terre ; elle a représenté un élément-clé du modèle standard de développement agricole. Cependant, le changement technique, les modifications des rapports de prix entre les différentes productions, la nouvelle politique agricole sont susceptibles de la remettre en cause. Cette réorientation vers une moindre spécialisation pourrait également être favorable à la protection de l'environnement⁸.

8. Pierre Dupraz et Dominique Vermersch, « La spécialisation et la concentration des exploitations agricoles peuvent-elles être remises en cause ? », *INRA Sciences sociales*, n° 2, avril 1997.

En ce sens n'apparaissent pas par exemple dans les données du RICA les exploitations engagées dans une démarche d'agriculture biologique. Fin 2012, on en dénombrait près de 25 000, soit environ 5 % de l'ensemble des exploitations, sur une superficie d'environ un million d'hectares. Depuis 2007, le secteur de la filière bio a doublé. « En dehors des surfaces affectées aux prairies ou aux cultures fourragères (64 %), 20 % des surfaces bio concernent les grandes cultures, 6 % la vigne, 4 % les fruits, les légumes frais et les plantes à parfums ».⁹

La dimension des ateliers de production et la contrainte foncière

La comparaison, pour chaque système de production, entre la surface cultivée et la production brute standard illustre bien le décrochage, pour de nombreuses productions, entre la dimension économique et le support foncier de l'exploitation. Le lien reste fort pour les productions traditionnellement et techniquement liées au sol : grandes cultures, ovins et bovins. Il est plus distendu pour les cultures spécialisées à forte valeur unitaire (viticulture, arboriculture, maraîchage), mais aussi pour les élevages hors sol, porcins et volailles, ce qui permet des tailles d'ateliers de production les plus élevées parmi l'ensemble des orientations productives (tableau 18).

Tableau 18

Taille moyenne des exploitations selon les orientations en 2010 (moyennes et grandes exploitations)

Orientation	Production brute standard (en milliers d'euros)	Surface agricole utilisée (en hectares)
Bovins viande	71,0	99,9
Ovins et caprins	93,5	82,9
Céréales et oléoprotéagineux	107,2	122,8
Bovins lait	135,2	81,5
Polyculture et polyélevage	156,9	103,6
Fruits et autres cultures permanentes	161,5	30,4
Cultures générales	191,9	115,1
Viticulture	195,2	22,5
Fleurs et horticulture diverse	253,1	10,2
Maraîchage	327,2	14,3
Volailles	370,6	34,8
Porcins	401,6	50,8
Ensemble moyennes et grandes exploitations	159,6	80,4

Source : Agreste, « Recensement agricole 2010. Structure des exploitations agricoles. Les productions se concentrent dans les exploitations spécialisées », *Primeur*, n° 272, décembre 2011, p. 4.

9. *Chiffres clés de l'environnement, édition 2013*, p. 50.

Ainsi, « en 2010, la France métropolitaine compte 22 300 exploitations qui élèvent des porcs, contre 59 500 en 2000. Mais 99 % de la production est réalisée par 11 500 élevages qui détiennent plus de 100 porcs ou 20 truies »¹⁰. L'actualité récente montre que la concentration peut aussi concerner les systèmes laitiers¹¹. Ceci étant, cette évolution peut trouver ses limites dans les effets externes* négatifs qu'elle engendre, en particulier la forte pression des effluents des élevages sur le milieu naturel. Ainsi doit-on se préoccuper de nouveau du sol, non plus pour les aliments du bétail qu'il fournit, mais pour ses capacités d'épuration.

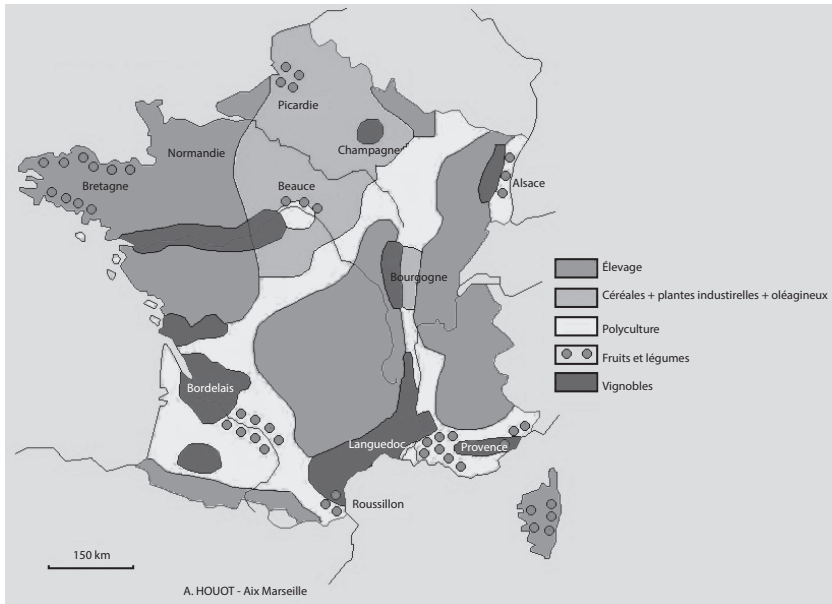
La localisation des systèmes de production : la spécialisation des régions

Les exploitations se sont spécialisées et concentrées, mais elles ne l'ont pas fait de manière identique sur tout le territoire national.

Selon des mécanismes aux origines multiples, qui tiennent aux conditions naturelles, mais aussi aux structures existantes, à l'évolution économique générale et à l'action des hommes et des politiques, les régions françaises se sont spécialisées dans différents types de production, dressant ainsi une carte agricole de la France très variée, mais en même temps quelque peu éclatée entre les différentes productions¹². C'est ainsi que l'élevage se concentre dans l'Ouest de la France¹³, le Massif central et la bordure orientale, de l'Alsace aux Alpes. Les grandes cultures, pour leur part, se localisent principalement dans le Nord et le Bassin parisien, alors que le Sud-Ouest reste plutôt une zone de polyculture. Les vignobles occupent une position géographique bien spécifique.

-
10. Agreste, « Les élevages de porcs en France métropolitaine en 2010. Recensement agricole 2010. 11 500 élevages porcins détiennent la quasi-totalité du cheptel national », *Primeur*, n° 300, avril 2013.
 11. L'implantation, à partir de 2014, d'une unité de production laitière prévue pour regrouper 500 vaches (et en regroupant semble-t-il plus de 700) sur un seul site dans le département de la Somme, la ferme dite « des Mille Vaches » par ses opposants, a entraîné de vives réactions de la part d'habitants de la région et de la Confédération paysanne. Les uns et les autres soulèvent notamment la question des risques pour l'environnement (et pour la santé des animaux), et expriment leur refus de ce type de production industrielle en élevage bovin laitier.
 12. Voir par exemple : Nejla Ben Arfa, Carmen Rodriguez et Karine Daniel, « Dynamiques spatiales de la production agricole en France », *Revue d'économie régionale & urbaine*, n° 4, novembre 2009, p. 807-834.
 13. Signalons le cas particulier de la Bretagne, qui concentre 55 % du cheptel porcin et environ 40 % du cheptel avicole, l'une et l'autre production étant assurées dans des élevages hors sol.

Figure 2
Les grandes régions agricoles françaises



Source : Alain Houot (http://www.monatlas.fr/Geo/France/fr_gen/4_eco/fr_eco_1.html).

Le statut des exploitations : la montée des exploitations sociétaires

Les exploitations agricoles se différencient par leur dimension, par leur système de production ; elles se distinguent aussi les unes des autres par leur statut.

Les exploitations professionnelles et les autres

Selon le recensement agricole, la définition de l'exploitation agricole est très large puisqu'est recensée toute unité ayant au moins un hectare de surface cultivée ou un élevage de taille jugée significative. Toutes ces exploitations ne relèvent pas de la même logique économique ; c'est la raison pour laquelle on distingue fréquemment¹⁴ :

- l'agriculture professionnelle, dans laquelle l'exploitation est dirigée par un agriculteur qui l'est à titre exclusif ou principal, indépendamment du nombre des autres actifs familiaux et de la nature de leur activité, exclusive, principale ou secondaire ;

14. Guenhaël Jégouzo, Jean-Louis Brangeon et Bernard Roze, *Richesse et pauvreté en agriculture*, coll. « Économie agricole et agroalimentaire », INRA Éditions/Economica, Paris, 1998.

- l'agriculture de complément, où le chef d'exploitation n'est agriculteur qu'à titre secondaire, sa profession principale étant de nature non agricole;
- l'agriculture de retraite, correspondant aux exploitations dont le chef est à titre principal un retraité ou un inactif.

On peut estimer qu'environ les deux tiers des exploitations agricoles recensées relèvent de l'agriculture professionnelle¹⁵; c'est à elles que s'intéressent principalement les analyses qui sont conduites ici, quel que soit par ailleurs leur statut juridique, lequel a évolué beaucoup ces dernières années.

Exploitations individuelles et exploitations sociétaires

Les exploitations agricoles classiques sont dites exploitations familiales (ou individuelles) en ce sens qu'elles ne disposent pas d'un statut particulier en tant qu'entreprises économiques et qu'il y a confusion entre ce qui relève de la famille et ce qui relève de l'exploitation. Cette situation provoque un certain nombre d'inconvénients qui ont entraîné soit la création d'un statut spécialement adapté, dissociant patrimoine familial et capital de l'entreprise (EARL), soit l'adoption de statuts juridiques existant par ailleurs pour des entreprises artisanales ou commerciales. De plus, le législateur, souhaitant favoriser le regroupement des exploitations, a créé le régime des GAEC (Groupements agricoles d'exploitation en commun), associant deux ou plusieurs exploitations dans la même entité économique.

Ces formules nouvelles ont connu un succès certain puisqu'aujourd'hui environ trois exploitations sur dix disposent d'un statut juridique spécifique (tableau 19).

Tableau 19

Le statut juridique des exploitations (en milliers) (1988-2010) (France métropolitaine)

	1988		2000		2010		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% de grandes exploitations
Exploitation individuelle	946,1	93 %	537,6	81 %	339,9	69 %	15 %
Exploitation sociétaire, dont :	65,5	7 %	123,6	19 %	146,6	30 %	74 %
– EARL	1,6	–	55,9	8 %	78,6	16 %	74 %
– GAEC	37,7	4 %	41,5	6 %	37,2	7,5 %	85 %
– Société civile, société anonyme...	12,0	1 %	22,3	3 %	29,8	6 %	63 %
– Groupement de fait	14,2	1 %	3,9	0,6 %	1,0	0,2 %	27 %
Autres statuts	5,2	0,5 %	2,6	0,4 %	3,5	0,7 %	15 %
Total	1 016,8	100 %	663,8	100 %	490,0	100 %	33 %

Source : Agreste, *Graphagri France 2014*, p. 20, d'après les recensements de l'agriculture.

15. Au recensement de 2010, les exploitations moyennes et grandes représentaient 64 % de l'ensemble contre 53 % en 1988, et elles peuvent être assimilées à des exploitations professionnelles.

Les exploitations sociétaires, dont la plupart relèvent d'un statut adapté à l'activité agricole (GAEC et EARL), sont de grande dimension. Les trois quarts d'entre elles sont de grandes exploitations (PBS supérieure ou égale à 100 000 euros), alors que l'on n'en compte que 15 % parmi les exploitations individuelles. Dispositifs transitoires dans certains cas (GAEC père-fils), elles n'en constituent pas moins sans doute l'une des formes d'avenir des exploitations agricoles françaises, traduisant leur intégration dans le régime commun des entreprises et permettant une meilleure adaptation aux exigences économiques et sociales à venir.

Population et emploi en agriculture : vers un nouvel équilibre ?

Dans l'analyse des conditions de la production agricole, le travail mérite une place à part. Certes, en tant que facteur de production, comme le capital et la terre, il participe au processus productif. Mais c'est aussi bien autre chose : il concerne toute une population qui exerce son activité dans un secteur et un milieu spécifiques, qui en vit et qui y vit. C'est pourquoi, après une vue d'ensemble de la population active agricole et de son évolution récente, on analysera plus spécifiquement quelques catégories particulières de l'emploi en agriculture, emploi dont la stabilisation, après une longue période de déclin, ne semble pas encore assurée. La mesure de l'emploi agricole est effectuée par deux grandes sources de statistiques qui relèvent de méthodes de calcul différentes :

- selon l'INSEE, on dénombre des individus et on les répartit, en fonction de leur activité principale déclarée, dans un secteur économique et dans une catégorie socioprofessionnelle. Dans ce cadre, la population active agricole est celle qui est employée à titre principal dans le secteur agricole et elle appartient selon le cas à la catégorie des agriculteurs exploitants ou à celle des ouvriers agricoles ;
- selon le service statistique du ministère de l'Agriculture, on recense des exploitations agricoles et on dénombre l'ensemble des personnes qui y vivent et/ou qui y travaillent, quel que soit leur temps de travail et quelle que soit leur activité principale. On a donc une mesure plus précise de l'emploi agricole (en termes de temps de travail) ; par contre, on ne peut établir de comparaison avec les statistiques fournies par l'INSEE et les autres secteurs d'activité.

La population active agricole : une certaine recomposition

Même s'il tend à se réduire quantitativement, le travail est au cœur de l'activité agricole. Il a connu et connaît encore de profondes évolutions. On présente ci-dessous quelques données statistiques qui précisent son importance, ses caractéristiques et son évolution récente.

La population active agricole

La population active agricole a vu ses effectifs se réduire de plus de moitié entre 1982 et 2011, ce qui correspond à une perte de 35 000 actifs par an. Ces chiffres confirment l'ampleur des changements au sein du secteur agricole du point de vue de ses emplois, lesquels ne représentent même plus 3 % de la population active totale (tableau 20).

Tableau 20

Évolution de la population active agricole (1982-2011) (en milliers d'actifs) (France métropolitaine)

	1982	1990	1999	2011	Variation 1982-2011
Population active totale	23 188	24 779	26 100	26 676	+ 15 %
Population active agricole	1 766	1 295	939	753	- 57 %
% de population active agricole	7,6 %	5,2 %	3,6 %	2,8 %	-

Source : INSEE, recensements de la population.

L'emploi en agriculture

On distingue classiquement trois catégories de travailleurs agricoles : les chefs d'exploitation (et co-exploitants), les aides familiaux (y compris les conjoints) et les salariés, permanents et saisonniers.

Le dénombrement des personnes travaillant en agriculture n'est pas toujours aisé, car les situations concrètes sont diverses et les activités à temps partiel fréquentes. Sur les trente dernières années, on observe cependant un mouvement dont le sens général est clair : la diminution séculaire du nombre d'actifs familiaux se poursuit. C'est pour les aides familiaux que la régression est la plus forte (diminution de plus de 80 %). En revanche, le salariat tend à se stabiliser (tableau 21).

Bien que la source soit différente, on retrouve le même ordre de grandeur de diminution de la population travaillant en agriculture que celui constaté à partir des recensements de population, à savoir une réduction de 60 % en 30 ans du nombre d'emplois (de 1 872 000 unités de travail annuel à 751 000).

Tableau 21

Les actifs agricoles par catégorie et leur équivalent en termes d'emplois (1980-2010) (en milliers) (France métropolitaine)

	Effectifs				Évolution 2010/1980	Nombre d'UTA (a) en 2010	% UTA
	1980	1988	2000	2010			
Chefs d'exploitation et co-exploitants	1 270	1 089	764	604	- 52 %	445	59 %
Autres actifs familiaux	1 185	788	391	207	- 83 %	87	13 %
Total actifs familiaux	2 455	1 877	1 155	811	- 67 %	532	71 %
Salariés permanents	233	161	164	155	- 33 %	128	17 %
Total actifs permanents	2 688	2 038	1 319	966	- 64 %	660	88 %
Salariés saisonniers (UTA)	85	81	94	79	- 7 %	79	11 %
Autres salariés (UTA)	8	6	8	12	-	12	1 %
Total UTA	1 872	1 445	957	751	- 60 %	751	100 %

(a) UTA = unité de travail annuel.

Source : recensements de l'agriculture.

En 2010, la population familiale reste cependant très majoritaire dans la population agricole, puisqu'elle représente 71 % de la force de travail disponible en agriculture contre 17 % pour les salariés permanents et 11 % pour les saisonniers. Par ailleurs, les actifs familiaux sont composés aux trois quarts de chefs d'exploitation et co-exploitants ; ceux-ci représentent désormais 60 % de la main-d'œuvre agricole totale.

Les chefs d'exploitation : un équilibre démographique fragile

Le nombre de chefs d'exploitation a connu une diminution rapide dans la période récente. C'est la résultante de deux phénomènes distincts : l'arrivée à l'âge de la cessation d'activité de générations encore nombreuses nées dans les années 1930 et la politique d'avancement de l'âge de la retraite à 60 ans, puis de préretraite à partir de 55 ans (durant la période 1992-1997). Du fait de ces départs nombreux d'agriculteurs âgés, on constate un rééquilibrage de la structure démographique des chefs d'exploitation, rééquilibrage qui reste fragile (tableau 22).

Les agriculteurs âgés de 60 ans ou plus constituent 20 % de l'ensemble en 2010 comme en 2000, alors qu'ils étaient près du tiers en 1970. À l'inverse, les jeunes de moins de 35 ans, après une certaine stabilisation durant les années 1990, ne représentent plus que 10 % de l'ensemble des agriculteurs, ce qui signifie qu'il existe une assez forte probabilité que le nombre d'agriculteurs continue à décliner dans les prochaines années à moins que les installations de jeunes ne se renforcent.

Tableau 22

Répartition des chefs d'exploitation et co-exploitants selon l'âge (1970-2010) (en milliers et en %)

	Moins de 35 ans	35-50 ans	50-60 ans	60 ans et plus	Ensemble
1970	130 (8 %)	609 (38 %)	361 (23 %)	491 (31 %)	1 591 (100 %)
1988	162 (15 %)	301 (28 %)	343 (32 %)	282 (26 %)	1 088 (100 %)
2000	105 (14 %)	300 (39 %)	202 (26 %)	156 (20 %)	763 (100 %)
2010	63 (10 %)	226 (37 %)	194 (32 %)	121 (20 %)	604 (100 %)

Source : recensements de l'agriculture.

Quelques questions actuelles relatives à la main-d'œuvre agricole

L'évolution récente de la population agricole, telle que l'on vient d'en donner un aperçu, n'est pas sans susciter un certain nombre d'interrogations sur les perspectives du secteur agricole en termes de démographie et d'emploi.

L'installation des jeunes agriculteurs : un enjeu important

La population agricole est en régression constante et ce mouvement se poursuit aujourd'hui, même si le rythme tend peut-être à se ralentir dans la période la plus récente. Par rapport à la réduction continue du nombre d'agriculteurs, la question de l'installation des jeunes agriculteurs se trouve posée. Elle renvoie à deux types de problèmes :

- celui de l'aménagement de l'espace rural. Les agriculteurs y représentent une place essentielle, mais si leurs effectifs se réduisent encore, qui assurera l'entretien de la nature et la valorisation des aménités* rurales auxquelles la population est de plus en plus attachée ?
- celui des conditions même du renouvellement des exploitations dans le cadre du déroulement du cycle de vie professionnel. Compte tenu du statut et des caractéristiques des exploitations, leur transmission est souvent relativement complexe. Elle pose en tout cas le problème du rachat¹⁶ du capital d'exploitation à l'exploitant déjà en place (sauf bien sûr dans le cas d'un héritier successeur fils unique, ce qui n'est pas si fréquent). L'attrait pour la terre peut-il s'ouvrir, davantage que ce n'est le cas aujourd'hui, à d'autres catégories sociales ?

C'est la raison pour laquelle, dès le début des années 1970 en France et le milieu des années 1980 en Europe, des dispositifs spécifiques d'aide à

16. Rachat difficile compte tenu du montant du capital nécessaire, mais aussi des survaleurs plus ou moins occultes liées aux droits à produire et autres avantages structurels dont bénéficient les exploitants en place : voir Denis Barthélemy et Jacques David (dir.), *L'agriculture européenne et les droits à produire*, INRA Éditions, Paris, 1999 ; Louis-Pascal Mahé et François Ortalo-Magné, *Politique agricole. Un modèle européen*, coll. « Académique », Presses de Sciences Po, Paris, 2001.

l'installation ont été institués. La politique en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs se caractérise par l'importance des moyens financiers consacrés aux nombreuses mesures qui la constituent : la DJA (dotation jeune agriculteur, prime à l'installation dont le montant moyen s'échelonne entre 12 650 euros en plaine, 16 350 euros en zone défavorisée et 26 200 euros en montagne), la bonification des prêts pour les jeunes agriculteurs (prêts JA), des actions régionales spécifiques, des stages de préparation à l'installation, certaines formes d'aides à la cessation d'activité qui sont encouragées lorsque le repreneur est un jeune agriculteur.

Si l'on s'en tient à la DJA, mesure la plus emblématique, quelque 280 000 exploitants en ont bénéficié depuis sa création en 1973. Ces aides ont sans doute permis le maintien d'un nombre supplémentaire d'agriculteurs, en particulier dans les zones de montagne, où l'impact de la DJA est proportionnellement plus important, et ont donc joué un rôle non négligeable, même s'il reste quantitativement limité, dans la lutte contre la régression démographique des zones rurales.

Toutes les questions n'ont pas été résolues pour autant : par exemple, le nombre d'installations tend à diminuer de manière sensible depuis dix ans, malgré les efforts entrepris (13 000 DJA attribuées en 1990 et seulement 5 300 en 2005 et 4 400 en 2012). Il ressort des évaluations qui ont été réalisées que l'installation des jeunes rencontre de nombreux obstacles, le plus important étant celui de l'agrandissement excessif des exploitations existantes. Enfin, la question des installations non aidées et du devenir des agriculteurs qui se trouvent en dehors des circuits de financement officiel est posée. Certaines régions et certains départements ont cherché à remédier à ce caractère trop sélectif de la DJA en mettant en place des mesures d'aides moins exigeantes, notamment par rapport aux critères de formation.

La situation et l'évolution du salariat : un retournement historique récent

Alors que les salariés d'exploitation faisaient partie des catégories de travailleurs agricoles qui avaient été touchées le plus précocement et le plus fortement par l'exode agricole, on assiste depuis une dizaine d'années à un renversement de tendance. Cette évolution est le signe des transformations structurelles qu'est en train de vivre le secteur agricole¹⁷.

En s'agrandissant, les exploitations utilisent plus fréquemment des salariés permanents. Ces emplois correspondent à une augmentation de la demande de travail sur certains types d'exploitation de grande dimension économique ; ils remplacent aussi le travail qui n'est plus assuré par les membres de la famille (enfants ou conjoints). Le plus souvent, l'emploi

17. Voir par exemple, Jean-Louis Vincq et Anne-Marie Granié, « Les figures du salariat agricole : le cas du secteur des fruits et légumes en Languedoc-Roussillon », in Philippe Jeanneaux et Philippe Perrier-Cornet (coord.), *Repenser l'économie rurale, op. cit.*, p. 142-154.

des salariés permanents se limite à une personne par exploitation. Les gros employeurs (cinq salariés ou plus) sont surtout les viticulteurs et les arboriculteurs, qui ont d'ailleurs aussi recours à une main-d'œuvre saisonnière (celle-ci s'est accrue entre les deux derniers recensements de l'agriculture).

La croissance des emplois salariés concerne la moitié des régions françaises. Elle est particulièrement importante en Bretagne, où leurs effectifs augmentent de 3 % par an en moyenne (embauche dans les grosses exploitations hors sol notamment). Un salarié permanent sur dix a une qualification de technicien, contremaître ou cadre; cette proportion est deux fois plus élevée qu'en 1994, ce qui traduit bien le nouveau profil du salarié d'exploitation, désormais travailleur de plus en plus qualifié, tout à l'opposé de l'image ancienne de l'ouvrier relevant d'une sorte de prolétariat agricole.

La place nouvelle des femmes¹⁸

L'évolution de la place des femmes dans l'agriculture est assez significative. Elle est marquée par le recul de la double position traditionnelle qu'elles occupaient entre les tâches domestiques et l'aide aux activités agricoles de l'exploitation (sans que la séparation entre les deux types de travaux soit clairement différenciée, ni dans les statistiques, ni dans le statut). On observe en contrepoint l'avancée de leur professionnalisation, qui s'opère soit dans le secteur agricole, soit en dehors de celui-ci.

Ainsi, en 1988, sur 100 femmes vivant sur une exploitation, 36 n'avaient aucune activité agricole; en 2000, cette proportion était de 56. À l'inverse, on ne comptait lors du précédent recensement que 15 % de femmes chefs d'exploitation ou co-exploitantes; en 2000, la proportion s'élevait à 24 % et en 2010 à 27 %. Le développement des sociétés agricoles contribue entre autres facteurs à la féminisation du métier d'exploitant. Elles représentent également une proportion significative des salariés permanents (26 % en 2010 contre 10 % en 1970).

La grande diversité des actifs

Chez les agriculteurs, non seulement le statut, mais également le niveau de qualification et le type d'activité exercée varient.

La formation des agriculteurs en continuelle amélioration

Traditionnellement, le niveau de formation des agriculteurs était bas par rapport au reste de la société. D'ailleurs, les enfants d'agriculteurs les plus

18. Voir Sabrina Dahache, « La singularité des femmes chefs d'exploitation », in Bertrand Hervieu et alii (dir.), *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, op. cit., p. 93-110.

instruits avaient tendance – sauf exception – à quitter la profession de leurs parents pour des emplois plus gratifiants ou mieux rémunérés, en ville le plus souvent. Selon les dernières statistiques, cette situation est en train de changer (tableau 23). On observe en effet, à partir de ces données :

- la progression considérable du niveau de formation d’une période à l’autre (effet entre autres de l’augmentation générale du niveau scolaire et de l’obligation d’un diplôme pour bénéficier des aides à l’installation) ;
- l’effet génération, qui reste très important et qui montre que, d’ici quelques années, le niveau de formation de l’ensemble des agriculteurs va se situer à un bon niveau de qualification professionnelle (il faut rappeler par ailleurs qu’à côté de la formation initiale, il existe en agriculture un dispositif important de formation professionnelle continue).

Tableau 23

Niveau de formation agricole des chefs d’exploitation par tranche d’âge (1988-2010) (en %)

		Niveau inférieur au baccalauréat	Niveau baccalauréat	Niveau études supérieures
< 40 ans	1988	76 %	16 %	8 %
	2000	56 %	25 %	19 %
	2010	26 %	39 %	34 %
40 ans et plus	1988	94 %	4 %	3 %
	2000	82 %	10 %	8 %
	2010	70 %	17 %	13 %

Source : recensements de l’agriculture.

Temps partiel et double activité

La diversification des activités se manifeste de deux manières qu’il faut considérer séparément, même si elles ne sont pas indépendantes : d’une part, la distinction entre activité à temps plein et activité à temps partiel ; d’autre part, l’exercice ou non d’une activité autre qu’agricole. Ces distinctions peuvent s’appliquer par ailleurs soit aux chefs d’exploitation soit aux actifs familiaux non exploitants, voire aux salariés.

Une part importante des actifs permanents travaille sur l’exploitation à temps partiel. En 2010, 21 % des exploitants et co-exploitants travaillent moins d’un quart de temps, alors que 62 % sont à temps complet. L’activité à temps plein est bien sûr plus répandue chez les moyennes et grandes exploitations. Les aides familiaux travaillent moins souvent à temps complet, contrairement aux salariés permanents.

La charge de travail dans les exploitations agricoles laisse parfois une place à l’exercice d’une activité professionnelle non agricole. En France, en 2010, 22 % des chefs d’exploitation sont ainsi pluriactifs. Cette deuxième activité s’exerce soit à titre principal (près de 60 % des cas), soit à titre secondaire. Les exploitants spécialisés en grandes cultures, viticulture ou arboriculture sont les plus concernés par la pluriactivité. Il faut noter que l’époque des

« ouvriers-paysans » est désormais révolue, puisque 3 % seulement des pluriactifs peuvent être rattachés à cette catégorie. Ils sont plutôt employés, artisans, exercent une profession intermédiaire ou sont rémunérés comme élus, responsables professionnels ou associatifs.

La diversification des activités : fréquente, mais loin d'être généralisée

Selon le recensement de 2010, 56 700 exploitations développent une activité para-agricole pour compléter leurs revenus, soit 12 % des exploitations métropolitaines¹⁹. Près de 70 000 actifs familiaux exercent ainsi une activité de diversification, soit en tant que complément de leur travail agricole, soit en tant que fonction première sur l'exploitation.

Trois catégories de diversification apparaissent de manière significative : la transformation des produits à la ferme, le travail à façon et l'agritourisme (tableau 24). Dans les exploitations de grande taille, les activités de diversification sont plutôt des revenus d'appoint, alors que, pour les petites exploitations, l'activité de diversification, dans une majorité des cas, supprime la production agricole comme première source de revenus.

Tableau 24

Les différents types d'activités non agricoles des exploitations agricoles en 2010 (effectif et %)

		2010		
		Nombre	% des exploitations diversifiées	% de l'ensemble des exploitations
Transformation des produits à la ferme (hors viticulture)	Huile d'olive	2 900	5,1 %	–
	Transformation du lait	6 300	11,1 %	–
	Transformation d'autres produits agricoles	12 900	22,8 %	–
	Ensemble	21 200	37,4 %	4,3 %
Travail à façon	–	17 300	30,5 %	3,5 %
Agritourisme	Hébergement	9 500	16,8 %	–
	Restauration	2 400	4,2 %	–
	Activités de loisirs	4 500	7,9 %	–
	Ensemble	13 800	24,3 %	2,8 %
Transformation de bois	–	1 400	2,5 %	0,3 %
Artisanat	–	750	1,3 %	1,5 %
Autres activités de diversification	–	8 500	15,0 %	1,7 %
Exploitations avec activité de diversification	–	56 700	100 %	11,6 %
Exploitations sans activité de diversification	–	433 300	–	88,4 %
Ensemble des exploitations	–	490 000	–	100 %

Source : recensements de l'agriculture, in Agreste, « Recensement agricole 2010. Diversification des activités. 12 % des exploitations développent une activité para-agricole », *Primeur*, n° 302, juin 2013, p. 2.

19. Agreste, « Recensement agricole 2010. Diversification des activités. 12 % des exploitations développent une activité para-agricole », *Primeur*, n° 302, juin 2013.

*
* * *

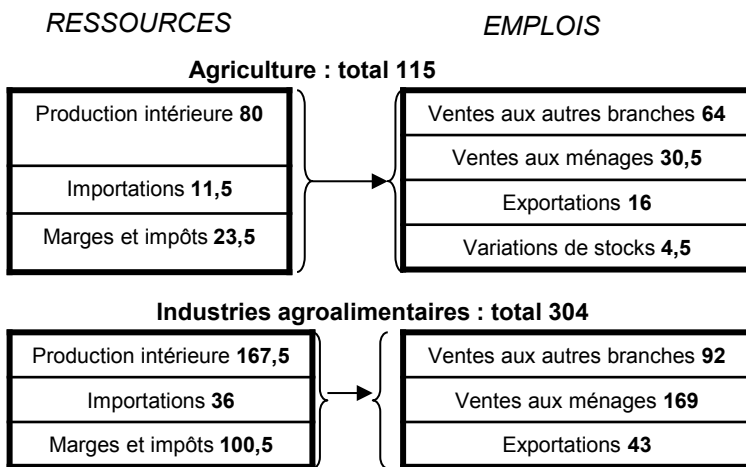
L'agriculture s'est profondément transformée dans les décennies qui viennent de s'écouler. Elle montre désormais le visage d'entreprises modernisées utilisant au mieux les techniques adaptées pour une production abondante et diversifiée. Tous les problèmes ou toutes les questions ne sont pas résolus pour autant, en particulier la capacité à affronter les défis de la concurrence sur les marchés européens ou mondiaux ou encore l'aptitude à maintenir un lien entre une logique de filière de plus en plus intégrée et un maillage d'activités locales suffisamment dense pour « tenir » le territoire.

> Chapitre 4

Prix et produits agricoles et agroalimentaires : des cheminements complexes

L'agriculture est profondément intégrée dans un réseau d'échanges avec d'autres branches en amont et en aval de la production agricole qui conduisent jusqu'au consommateur final, à travers ce que l'on appelle la chaîne ou la filière agroalimentaire*. Ces liaisons peuvent être illustrées par les chiffres de la Comptabilité nationale présentant l'ensemble des transactions qui s'établissent entre l'agriculture, les industries agroalimentaires et les autres branches d'activité.

Figure 3
Ressources et emplois des produits agricoles et agroalimentaires en 2012 (milliards d'euros)



Source : INSEE, Comptes de la Nation 2012.

On distingue ici les produits de l'agriculture et ceux des industries agroalimentaires en examinant d'un côté les ressources, c'est-à-dire tout ce qui est disponible une année donnée, et de l'autre l'usage qui en est fait (les emplois). Par construction, ressources et emplois sont égaux (115 milliards d'euros pour l'agriculture et 304 milliards pour les IAA en 2012).

On observe en particulier l'importance des ventes de l'agriculture aux autres secteurs industriels (64 milliards d'euros, soit 56 % des disponibilités

agricoles) et celles de l'agroalimentaire aux ménages (169 milliards d'euros, soit 56 % des ressources de ce secteur). L'ensemble des agents économiques entre lesquels circulent ces flux de biens destinés pour l'essentiel à l'alimentation humaine constituent ce que l'on appelle le complexe ou le système agroalimentaire. L'agriculture proprement dite ne représente plus aujourd'hui qu'un simple maillon de ce dispositif aux multiples composantes.

C'est la raison pour laquelle, après avoir traité de la production agricole, il paraît nécessaire d'exposer les caractéristiques du système agroalimentaire, ou, plus précisément, de la partie qui se situe à l'aval de l'agriculture, jusqu'à l'acte d'achat final par le consommateur. En outre, l'approvisionnement aussi bien que les débouchés en biens agricoles et alimentaires ne se restreignent pas aux seules opérations à l'intérieur des frontières nationales; aussi, les échanges internationaux, qui représentent des enjeux économiques et politiques importants, seront décrits et analysés dans ce chapitre. Enfin, ces flux se réalisant dans le cadre de marchés, plus ou moins fortement influencés par les interventions publiques, l'étude des prix agricoles constituera la dernière partie de cette présentation de la filière agroalimentaire, entendue ici au sens large.

Le système agroalimentaire, une longue chaîne du producteur au consommateur

Le système agroalimentaire peut être assimilé à l'ensemble productif et distributif des biens et services alimentaires. L'identification précise et le chiffrage des différentes composantes de ce système posent de délicats problèmes de champ et de méthode. En effet, la production et la commercialisation des biens alimentaires ne sont pas une activité « pure », en ce sens qu'elles se réalisent le plus souvent au sein d'entreprises et d'organismes qui peuvent en même temps exercer d'autres tâches ou traiter d'autres produits¹.

Nous tenterons cependant d'identifier et de caractériser les principaux maillons de la filière (hors production agricole) qui contribuent, chacun pour leur part, à la satisfaction de ce besoin primordial que constitue l'alimentation humaine.

1. Jean-Louis Rastoin, « Système alimentaire, stratégies d'entreprises et performances économiques », in Gérard Miclet, Lucie Sirieix et Sophie Thoyer (dir.), *Agriculture et alimentation en quête de nouvelles légitimités*, Economica, Paris, 1998, p. 167-195; J.-L. Rastoin et J.-M. Bouquery (dir.), *Les industries agroalimentaires en France*, *op. cit.*

Les industries agroalimentaires : un secteur industriel à part entière

Les industries agroalimentaires se situent entre la production agricole et la distribution. Elles constituent un secteur industriel à part entière, tout en présentant certaines spécificités liées à leurs fonctions et à leur organisation.

Le poids important des entreprises et de l'industrie agroalimentaires

Les entreprises agroalimentaires, au sens large, comprennent les unités de production assurant la première transformation (industrie agroalimentaire proprement dite), le commerce de gros des produits agricoles et alimentaires et l'artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie. En 2012, au total, 85 000 entreprises emploient 774 000 salariés, dont 160 000 dans l'artisanat commercial, 189 000 dans le commerce de gros et 426 000 dans l'industrie agroalimentaire². Avec plus de 30 milliards de valeur ajoutée, cette dernière pèse 15 % de l'industrie manufacturière française et en constitue le premier secteur.

Des activités diversifiées et des performances inégales

Les statistiques concernant l'industrie agroalimentaire séparent en général les informations concernant les entreprises véritablement industrielles de celles qui se rapportent aux petites entreprises et aux artisans. S'agissant des premières, le tableau 25 fournit une bonne photographie de l'existant.

En 2012, un peu plus de 2 700 entreprises de 20 salariés et plus sont engagées dans la transformation agroalimentaire. Elles emploient près de 370 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 150 milliards d'euros. Le secteur le plus important est celui des viandes (plus du quart des entreprises et des salariés et de 20 % du chiffre d'affaires de l'ensemble), suivi, en effectifs salariés, par les produits divers (biscuiterie, chocolats...), puis de celui de la transformation des produits laitiers et de la boulangerie-pâtisserie et des pâtes. Entre 2000 et 2012, le chiffre d'affaires des IAA a progressé de 32 %, de 114 à 150 milliards d'euros; les secteurs dont la croissance a été la plus forte sont les boissons, l'alimentation animale, le travail des grains et les corps gras; en revanche, le secteur de la transformation des viandes, des produits laitiers et des fruits et légumes a peu progressé.

En termes de résultats économiques et de performances, on observe un taux de valeur ajoutée* relativement faible puisqu'il se situe aux alentours de 20 %. Ce pourcentage, représentatif du degré de valorisation apporté

2. L'ensemble des données concernant les entreprises agroalimentaires sont issues de la publication du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Agreste, *GraphAgri. L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires*, 2014.

par les entreprises aux matières premières utilisées, est à peu près inchangé depuis quinze ans. Globalement faible dans l'industrie laitière, l'alimentation animale, la viande, il n'approche celui de l'industrie manufacturière (31 %) que dans le domaine des boissons. La rentabilité économique du capital des entreprises de 20 salariés et plus se situe autour de 9 % en 2012. Des contrastes marqués existent selon les activités. La rentabilité est tout juste de 4 % dans le travail des grains et le secteur de la viande. Elle atteint en revanche 10 % pour les produits laitiers et les aliments pour les animaux et 12 % dans le secteur des boissons.

Tableau 25
Les chiffres-clés des IAA en 2012 (entreprises de 20 salariés et plus)

Secteur industriel	Nombre d'entreprises	Effectif salarié (au 31 décembre)	Chiffre d'affaires HT (en millions d'euros)
Viandes	736	101 812	31 244
Produits divers	525	69 764	25 165
Produits laitiers	284	51 532	25 795
Boulangerie-pâtisserie et pâtes	356	43 263	9 835
Boissons	307	36 830	22 323
Fruits et légumes	154	20 854	6 654
Aliments pour animaux	157	16 611	11 750
Travail des grains	86	12 660	6 743
Poisson	101	10 918	3 128
Corps gras	25	3 348	7 592
Ensemble IAA	2 731	367 591	150 228

Source : Agreste, *GraphAgri France 2014*, p. 77.

Les entreprises agroalimentaires sont inégalement réparties sur le territoire. La Bretagne, première région productrice agricole, est aussi en tête quant aux effectifs salariés employés dans l'industrie agroalimentaire. Cette région et celle des Pays de la Loire représentent un cinquième des établissements et un quart des salariés. Si l'on y ajoute la région Rhône-Alpes, le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France, cet ensemble de cinq régions emploie près d'un salarié sur deux du secteur.

Les entreprises coopératives : une originalité du secteur

Nés le plus souvent sous l'impulsion de producteurs agricoles (voir chapitre 2), les organismes coopératifs (coopératives, unions, SICA et leurs filiales) interviennent significativement dans l'industrie agroalimentaire et le commerce de gros de produits agricoles et alimentaires ; en 2011, parmi les entreprises de 20 salariés et plus, on en dénombre 664, employant 82 500 salariés et dégagant un chiffre d'affaires de 62 milliards d'euros (commerce de gros et industrie de transformation).

Pour la seule activité industrielle, les 336 entreprises à statut coopératif occupent 53 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 24 milliards

d'euros. Le périmètre coopératif représente 14 % de l'agroalimentaire français en nombre d'entreprises et en effectifs salariés. Les coopératives industrielles sont surtout présentes dans les secteurs proches de la production agricole : l'industrie laitière et l'industrie de l'alimentation animale, où elles représentent 27 % à 28 % de l'activité de ces secteurs en 2011³. L'activité de commerce de gros est également importante puisqu'elle concerne 328 entreprises employant près de 30 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 38 milliards d'euros.

Dans la vision la plus large, qui englobe toutes les coopératives, quelle que soit leur taille, y compris les coopératives d'approvisionnement et de services (sauf les CUMA), Coop de France annonce, pour l'année 2014, 2 750 entreprises répertoriées dégageant un chiffre d'affaires de 84,8 milliards d'euros et employant 160 000 personnes⁴. La place de la coopération est particulièrement élevée dans la collecte de céréales, les approvisionnements en engrais, l'abattage et la commercialisation de porcins et la collecte de lait.

Beaucoup d'entreprises artisanales et de petites entreprises

À côté des entreprises de 20 salariés et plus qui assurent la majeure partie des activités de l'industrie agroalimentaire coexistent un grand nombre de très petites entreprises, où l'on distingue habituellement ce qui relève de l'artisanat (boulangerie-pâtisserie et charcuterie, à la frontière entre l'industrie et le commerce), qui représente en 2012 environ 45 000 entreprises, 160 000 salariés et 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires, et ce que l'on classe dans les petites entreprises, ayant moins de 20 salariés (13 000 entreprises employant 51 000 personnes, avec un chiffre d'affaires de plus de 15 milliards d'euros). Ces dernières se trouvent principalement dans l'industrie des viandes (plats préparés, découpe des viandes), dans les industries alimentaires diverses, notamment dans l'industrie du chocolat, et dans l'industrie des boissons, en raison de la forte présence des petites entreprises dans la vinification (coopératives agricoles).

Le poids des grands groupes agroalimentaires

Un nombre croissant d'entreprises agroalimentaires ne sont plus indépendantes et appartiennent à des groupes capitalistes (ou coopératifs). Constitués d'un ensemble de sociétés liées entre elles par des relations financières et soumis à un centre de décision unique, les groupes sont puissants dans l'industrie agroalimentaire⁵ : en 2011, on en comptait 532

3. *Ibid.*

4. Coop de France, « Poids économique et social des coopératives agricoles et agroalimentaires : une croissance ralentie », communiqué de presse du 11 décembre 2014.

5. Parmi ces groupes, on peut citer Nestlé, Danone, Terrena, Bigard, Sofiprotéol, Sodiaal, Lactalis, Bongrain...

(ayant plus de 500 salariés), dont 94 sont des groupes français employant 208 000 salariés, soit 35 % des effectifs salariés de l'ensemble des entreprises agroalimentaires. Les autres groupes sont à capitaux étrangers majoritaires ; ils emploient 111 000 salariés.

L'émergence et l'expansion des grands groupes industriels traduisent le mouvement important de restructuration du secteur. Ces restructurations reposent principalement sur une logique de croissance externe et prennent la forme de fusions, de prises de participation et d'alliances stratégiques⁶. Elles correspondent à une exigence d'adaptation structurelle à laquelle les entreprises ne peuvent échapper, face à des producteurs agricoles modernisés qui cherchent à établir des rapports de force en leur faveur, ainsi qu'à des distributeurs dont les exigences techniques et commerciales sont de plus en plus fortes, et enfin à une politique agricole en profonde réforme qui tend à supprimer les différentes protections, notamment à l'international, et à déréglementer les secteurs sous quotas de production (lait, sucre, vigne). Les IAA doivent constamment rechercher les avantages techniques (économies d'échelle), économiques (pouvoir de marché) et financiers nécessaires à leur développement, comme à celui des secteurs et des territoires auxquels elles sont souvent intimement liées.

La distribution alimentaire aux mains des grandes enseignes commerciales

Le rôle de la distribution, au sein de la chaîne agroalimentaire, est de transférer les produits agricoles, transformés ou non, pour les mettre à disposition des utilisateurs finaux, ménages ou entreprises de restauration. La distribution participe, avec les IAA, à la fonction générale de l'appareil de transformation-distribution qui collecte, trie, conditionne, stabilise, normalise, diversifie, transporte, stocke et crée les conditions propices à la vente. La fonction de distribution est assurée, au long de la chaîne agroalimentaire, par les différents sous-secteurs fonctionnels de cette chaîne, plus spécifiquement par les entreprises commerciales proprement dites, spécialisées ou non dans les produits alimentaires.

L'organisation de la distribution agroalimentaire est complexe et elle évolue au cours du temps. C'est pourquoi différentes typologies sont couramment utilisées pour caractériser les formes de commercialisation des produits agroalimentaires.

6. Voir, par exemple : Philippe Ruffio, Raymond Guillouzo et Pascal Perrot, « Stratégies d'alliances et nouvelles frontières de la coopérative agroalimentaire », *Économie rurale*, n° 264-265, juillet-octobre 2001, p. 76-88 et Christine Margetic, « Des industries agroalimentaires françaises face à des enjeux majeurs », *L'information géographique*, vol. 78, n° 4, décembre 2014, p. 27-47.

Si ces classements gardent toute leur utilité et permettent de se repérer dans le maquis des différentes formes de vente, ils ne peuvent masquer un phénomène dominant de la période contemporaine, à savoir le poids croissant de la grande distribution, qui pose non seulement la question de la pérennité des autres formes de commerce, mais aussi celles des rapports de force économiques au sein du complexe agroalimentaire et de ses relations avec les consommateurs, avec les IAA, avec les producteurs agricoles.

La grande distribution prend en effet un pouvoir grandissant parmi les organismes divers qui composent le circuit de la distribution alimentaire : en 1960, le petit commerce indépendant assurait encore 81 % de l'alimentation des Français ; en 1995, cette part n'est plus que de 25 % ! Ceci n'empêche pas cependant le maintien, dans certains secteurs (vin, fruits et légumes, viande, boulangerie...), de canaux d'importance non négligeable et n'appartenant pas à la grande distribution.

La dynamique actuelle du pouvoir de la grande distribution est le résultat d'un demi-siècle d'évolutions⁷.

I Le mouvement des éleveurs des deuxième et troisième trimestres 2015 : un révélateur

Durant l'été 2015, de fortes manifestations des éleveurs français ont marqué le malaise, voire le désarroi de nombre d'entre eux. Cette crise touche les différents types de production, qu'il s'agisse du porc, de la viande bovine ou du lait, et elle renvoie à différents phénomènes tant conjoncturels que structurels. En premier lieu, elle résulte de la forte chute des prix – et donc des revenus – qu'ont connue la plupart des produits en 2014 et qui ne se redresse pas en 2015. Par ailleurs, les producteurs reprochent à la grande distribution, qui a vu ses marges progresser, de ne pas avoir respecté un accord qui aurait dû leur assurer une réciprocité dans l'augmentation des prix, la grande distribution incriminant pour sa part les industriels intermédiaires, essentiellement les abatteurs. Le ministère de l'Agriculture considérait, en juillet 2015, que 22 500 à 25 000 exploitations de la filière étaient au bord du dépôt de bilan. Des causes propres à chaque secteur existent également, par exemple l'endettement des exploitations qui avaient prévu d'accroître leur production en anticipant la suppression des quotas laitiers survenue au 1^{er} avril 2015. On peut évoquer la diminution tendancielle de la consommation de viande de bœuf, pour des raisons multiples (baisse de pouvoir d'achat des consommateurs, craintes sanitaires, préoccupations quant à la souffrance animale...), ou encore l'embargo de la Russie sur la viande de porc.

7. Le paragraphe qui suit s'inspire largement de : Stéphane Gouin, « Les mutations de la grande distribution : de nouveaux partenariats actifs pour les entreprises agroalimentaires », in Jean-Luc Perrot, Philippe Ruffio et Jean-Paul Simier (dir.), *Agroalimentaire : enjeux et ruptures en Bretagne*, Éditions Apogée, Rennes, 2002, p. 217-234.

À l'occasion de cette crise, les producteurs dénoncent aussi les normes et les contrôles, qui seraient trop stricts, ainsi que la concurrence déloyale exercée selon eux par des pays comme l'Allemagne, qui emploie des ouvriers étrangers (de l'Europe de l'Est) dans des conditions de moindres coûts en matière de charges sociales. Le gouvernement a pris des mesures d'urgence en juillet et septembre 2015. La Commission européenne a annoncé le 7 septembre 2015 une aide financière conjoncturelle de 500 millions d'euros, mais le Conseil « Agriculture et pêche » du même jour consacré aux filières lait, porc et viande bovine n'a pu s'accorder sur des solutions de long terme, les remettant à des réunions ultérieures.

La naissance et la montée en puissance du modèle commercial de masse

En 1949, la grande distribution française, représentée par Édouard Leclerc, enregistre son premier grand succès. Sa réussite tient dans un principe simple, le prix bas (*discount*, francisé en discompte). En éliminant les grossistes de la chaîne alimentaire et en comprimant les charges d'exploitation, Leclerc réussit le tour de force de pouvoir vendre des produits de grande consommation beaucoup moins cher. Malgré la réticence des industriels et l'hostilité du petit commerce, le gouvernement de l'époque prend fait et cause pour le précurseur de la grande distribution. Celle-ci est reconnue légalement et peut pratiquer cette politique.

Dans les années 1960, la majorité des enseignes françaises de grande distribution s'implante à travers tout le territoire. Leur progression pénalise inévitablement le petit commerce. Malgré la loi Royer de 1973 destinée à protéger le commerce de détail, 16 millions de mètres carrés de surface de vente sont construits entre 1974 et 1992. La grande distribution ne cesse d'essaimer ses magasins en France et à l'étranger.

Toutefois, ce système connaît une certaine fragilité, car les enseignes doivent commercialiser des marques nationales incontournables, et ce à des prix d'appel, c'est-à-dire avec des prix de vente à marges nulles, voire négatives. Pour contrer ce phénomène, le groupe Carrefour opta le premier pour la création de produits sous sa propre marque. Les « produits libres » débarquent dans les linéaires sous la forme de produits génériques. Par ce système, les concurrents comme les consommateurs ne peuvent plus se livrer au jeu de la comparaison des prix entre les marques.

Pour renforcer leur position, les distributeurs créent des centrales de référencement, puis des eurocentrales d'achat, cogérées entre enseignes européennes, drainant donc des commandes nettement plus importantes. Seules les grandes entreprises peuvent répondre aux attentes de ces grosses structures, mais elles sont obligées d'accepter d'importantes concessions sur les prix de vente. Même si un certain équilibre dans les négociations

existe dans quelques secteurs, les relations sont en général très tendues entre les IAA et les enseignes.

La concentration des enseignes et les nouveaux modèles de vente

Dans les années 1990, deux éléments nouveaux apparaissent : les pouvoirs publics imposent un certain nombre de règles pour enrayer les abus de position dominante (lois Galland et Raffarin de 1996, loi Hamon de 2014) en modifiant les conditions de facturation et de remise, ainsi qu'en redéfinissant les autorisations d'implantation de grandes surfaces (refus de toute création de très grande surface). Parallèlement, les distributeurs sont confrontés à la crise qui sévit sur les comportements d'achat des consommateurs (stagnation du pouvoir d'achat, hausse du chômage...).

Il s'ensuit deux types de réactions. D'une part, c'est l'arrivée du modèle *hard discount* qui s'installe progressivement en France. Chaque enseigne crée sa propre chaîne de cette nouvelle forme de distribution de produits « premiers prix »⁸. Ce qui semblait n'être qu'une formule de crise s'impose comme une véritable référence commerciale, bien qu'elle régresse relativement dans la période la plus récente⁹. D'autre part, un double mouvement de concentration se manifeste : d'abord la disparition ou le rachat de petites enseignes par des enseignes plus importantes; ensuite des fusions de grands groupes, comme la réunion de Promodès et de Carrefour ou des alliances dans le domaine des achats : partenariat Auchan/Système U, Casino/Intermarché, Carrefour/Cora. Aujourd'hui, seuls quelques grands groupes subsistent¹⁰, chacun d'eux développant de nombreuses enseignes, généralistes ou spécialisées, et cherchant désormais son expansion à l'international, sans oublier cependant d'adapter ses formules de vente au goût du jour.

Depuis la fin des années 1990, en effet, les enseignes s'emploient à trouver de nouveaux axes de gains de productivité : d'une part, elles s'intéressent à des secteurs d'activité supplémentaires (services bancaires, voyages, parapharmacie, ventes d'automobiles, espaces culturels...); d'autre part, elles tentent d'adopter de nouvelles formules de mise en marché. Parmi celles-ci, on peut citer la création des « univers de consommation » qui, par leur cloisonnement en segments de consommation, bousculent le concept traditionnel d'hypermarché. Les distributeurs en arrivent à créer un modèle de commerces de détail spécialisés rassemblés sous un même toit. Parallèlement, depuis peu, avec l'accès généralisé à l'internet, de nouvelles

8. À côté des magasins *hard discount* à capitaux allemands (Lidl, Aldi), on trouve aussi Dia (groupe Carrefour), Leader Price (Casino) ou Netto (Intermarché).

9. Benjamin Arnaud et Hugo Hanne, « Panorama de la grande distribution alimentaire en France », *DGCCRF Éco*, n° 25, février 2014.

10. Carrefour, Leclerc, Intermarché, Casino, Auchan, Cora, Système U.

formules commerciales apparaissent : e-commerce, *drive*..., tout en intégrant des techniques de séduction du consommateur plus complexes.

Entre l'amont (producteurs et transformateurs), qu'il s'agit de contrôler autant que possible, et l'aval (le consommateur), qu'il s'agit de séduire, on mesure ici l'importance stratégique de la grande distribution, qui laisse d'ailleurs peu de place aux autres formes de distribution alimentaire. Ceci étant, le maître du jeu, quelles que soient les influences qu'il subit, reste le consommateur. Quelles sont ses pratiques de consommation, et comment évoluent-elles ?

La consommation et les consommateurs : les maîtres du jeu ?

Pour de nombreuses raisons : économiques (la croissance moyenne des revenus), techniques (de nouveaux produits sont mis à la disposition des consommateurs) ou culturelles et sociologiques (les préférences évoluent, les goûts se modifient, les influences extérieures se font sentir), la consommation des ménages a fortement évolué dans la période récente. En particulier, la part de la consommation des biens alimentaires a beaucoup diminué (ce qui est d'ailleurs, on l'a déjà indiqué, l'une des causes du déclin relatif de l'agriculture au sein de l'ensemble de l'économie) ; en même temps, la structure de cette consommation s'est modifiée, certains produits ou types de produits connaissant une vogue momentanée ou durable, alors que d'autres régressent significativement.

La consommation alimentaire des ménages diminue en valeur relative

Les statistiques de la Comptabilité nationale* fournissent chaque année les comptes des ménages, en particulier le mode d'utilisation de leurs revenus, ce qui permet d'appréhender les évolutions du mode de vie de la société (tableau 26).

Ces données illustrent bien les transformations de la consommation des ménages durant ces deux dernières décennies, à savoir une croissance de la consommation globale qui est un peu plus faible que l'augmentation des revenus (le taux d'épargne s'accroît) et, au sein des dépenses de consommation, une forte croissance des dépenses qui relèvent des services (coefficient multiplicateur de 2,13), alors que les dépenses alimentaires et autres dépenses ordinaires sont multipliées par 1,8 seulement. Il en résulte une réduction de la part relative des dépenses alimentaires¹¹, qui chutent

11. Rappelons ici qu'il existe plusieurs manières de chiffrer la part de l'alimentation des ménages, selon le type de produits que l'on considère et les lieux de consommation pris en compte, ce qui conduit à une estimation de la part de l'alimentation dans le budget des ménages comprise entre 9,3% et 20,4% (source : France AgriMer, « La dépense alimentaire des ménages français résiste à la crise », *Synthèses*, n° 4, 2014).

de 19,0 % à 18,0 % des dépenses de consommation des ménages, et des autres dépenses, qui passent de 39,8 % à 36,6 %, alors que les dépenses de services s'accroissent de 41,2 % à 45,3 %, ce qui traduit la forte augmentation de ce type de demande lorsque le revenu s'élève.

Tableau 26

Revenu disponible et consommation des ménages (1990-2013) (en milliards d'euros et en %)

	1990		2000		2013		Coefficient multiplicateur 2013/1990
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
Revenu disponible brut	662,9	–	917,0	–	1 326,3	–	2,00
Dépenses de consommation, dont :	573,4	100	781,7	100	1 126,4	100	1,95
– Produits de l'agriculture et des IAA	108,7	19,0	140,7	18,0	203,7	18,1	1,80
– Services marchands	236,5	41,2	348,15	44,5	510,3	45,3	2,13
– Autres	228,3	39,8	292,2	37,5	412,4	36,6	1,82
Épargne brute	89,4	–	135,3	–	199,9	–	2,37

Source : GraphAgri France 2014, p. 109. Base 2010.

Un changement profond de la consommation des différents produits alimentaires

Si la croissance de la consommation alimentaire, bien qu'inférieure à la croissance des revenus, a été réelle sur les vingt dernières années, elle a aussi connu de fortes variations selon le type de produits (tableau 27).

On constate des écarts significatifs dans l'évolution de la consommation moyenne de produits alimentaires, qu'ils soient d'origine végétale ou animale. Ainsi la consommation de vin a-t-elle été divisée par deux en trente ans (de 92 à 44 litres par habitant et par an), alors que celle de tomates s'est accrue de 36 %. Les produits animaux connaissent des variations à la hausse parfois spectaculaires, par exemple les produits laitiers frais (dont la consommation a plus que doublé) ou la viande de volaille (accrue de moitié) ; la consommation de viande bovine, par contre, a régressé de 25 %.

L'explication de ces évolutions est multiple. En premier lieu, le revenu des consommateurs a une incidence sur la consommation. Une hausse des revenus accroît la demande de la plupart des biens, mais pas dans les mêmes proportions. Cela dépend de l'élasticité-revenu¹² de la demande du produit considéré. Lorsque l'élasticité-revenu est supérieure à 1, la consommation augmente avec le revenu, et plus rapidement que celui-ci. Les produits de luxe et les services entrent dans ce cas. Lorsque l'élasticité-revenu est comprise entre 0 et 1, la consommation augmente avec le revenu, mais moins rapidement que celui-ci. Les produits alimentaires ordinaires, les

12. L'élasticité-revenu correspond à la variation de la quantité consommée rapportée à la variation du revenu. Par exemple, si le revenu augmente de 10 % et que la consommation d'un produit augmente alors de 5 %, l'élasticité-revenu est de 0,5.

vêtements, le logement et les transports en commun comptent au nombre des produits de cette catégorie. Enfin, il existe des biens pour lesquels la consommation diminue lorsque le revenu augmente (élasticité-revenu négative) ; ils sont appelés biens inférieurs (les pommes de terre ou les vins de consommation courante, par exemple, en font partie).

Tableau 27

Évolution des quantités consommées de divers produits alimentaires (1980-2012) (en kg ou l/hab.)

	1980 (ou 1980-1981)	2012 (ou 2012-2013)	Indice 2012/1980
Produits d'origine végétale			
Céréales	99,3	112,7	113
Sucre	34,5	35,0	101
Vin	92,2	43,8	48
Pommes de terre	74,0	47,3	64
Tomates en frais	9,2	12,5	136
Pommes de table en frais	12,1	10,9	90
Produits d'origine animale			
Viande bovine	33,0	24,9	75
Viande porcine	33,8	32,4	96
Volaille	16,7	25,7	154
Lait	77,2	63,8	83
Autres produits laitiers frais	15,1	38,0	252
Beurre	9,4	7,5	80
Fromage	18,7	23,4	125
Œufs	14,7	12,5	85

Sources : Agreste, *GraphAgri France 2013*, p. 111 et *GraphAgri France 2014*, p. 111-113.

Il faut tenir compte également de l'effet-prix. La quantité d'un bien que les consommateurs désirent acheter dépend à la fois du prix de ce bien (en général, on en achète d'autant plus qu'il est moins cher) et du prix de certains autres biens, les biens substitués d'un côté, les biens complémentaires de l'autre. Quand le prix d'un produit augmente, les consommateurs se reportent sur le produit substitué (si le prix du bœuf augmente, on achètera davantage de viande de porc ou de volaille). En revanche, la consommation du produit complémentaire varie dans le même sens que celle du bien principal (la voiture et le carburant par exemple). Quand le prix d'un bien augmente, il se consomme également moins du bien complémentaire.

Enfin, la consommation dépend des préférences et des goûts pour les biens et services. Il existe une différence fondamentale entre les préférences et les autres facteurs qui jouent sur la consommation en ce sens que les premières ne peuvent pas être observées directement. Les économistes admettent en général que les préférences changent lentement et qu'elles sont indépendantes des autres facteurs qui influent sur la demande des consommateurs.

Des goûts et des modes de consommation qui se modifient

Une enquête de l'INSEE de 2002 montre comment le comportement des Français s'est largement modifié en l'espace d'une génération. Préoccupés par leur santé, les consommateurs ont délaissé les produits traditionnels riches en graisses et sucres bruts. La viande rouge n'est plus à l'honneur depuis les années 1980 et la consommation de volaille augmente. Les produits élaborés sont de plus en plus recherchés (tableau 28).

Tableau 28

Évolution de la consommation alimentaire par type de produit (1960-2001) (en % et indice)

	1960 (%)	2001 (%)	Indice 2001 (1960=100)
Produits traditionnels	23,1	9,5	41
Sucres et graisses bruts	6,3	3,1	49
Viandes rouges	11,2	6,6	59
Légumes frais	8,5	5,4	64
Fruits frais	7,3	5,8	79
Viandes de volaille	3,8	5,7	150
Confiserie, pâtisserie, boissons sucrées	8,8	14,1	160
Fromages	4,1	7,3	178
Viandes préparées	5,9	11,7	198
Conserves de fruits et légumes	2,0	4,4	220
Poissons et produits de la mer préparés	1,7	4,2	247
Produits de santé et forme	1,7	5,5	324
Yaourts et desserts lactés	0,3	2,8	933

Source : Christine Monceau, Élyane Blanche-Barbat et Jacqueline Échampe, « La consommation alimentaire depuis quarante ans. De plus en plus de produits élaborés », *Insee Première*, n° 846, mai 2002, p. 2.

Ce sont en fait de nouveaux modèles alimentaires qui apparaissent¹³, où l'aliment traditionnel à base de produits énergétiques a régressé devant le courant diététique et où, à la valeur traditionnelle et régionale, est venue se greffer une fonction service indispensable.

D'autres évolutions comportementales méritent également d'être soulignées :

- développement de l'alimentation rapide consommée à l'extérieur (*fast food*, viennoiserie, sandwicherie) ;
- déstructuration sociale de la consommation drainée vers une prise individuelle et anarchique d'aliments ;
- américanisation des goûts, surtout chez les plus jeunes, renforcée par une image emblématique de certains produits ;
- transnationalisation de la consommation de produits exotiques ;

13. Voir, par exemple, les travaux de Céline Laisney (Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) : *L'évolution de l'alimentation en France* (document de travail n° 5, janvier 2012) et *Disparités sociales et alimentation* (document de travail n° 9, novembre 2013).

- recrudescence des préoccupations nutritionnelles;
- demande croissante de produits issus de l'agriculture biologique¹⁴.

Ces principales évolutions résultent de divers facteurs qui favorisent la convergence des habitudes alimentaires. Cependant, il convient de constater que, malgré la forte homogénéité des comportements de consommation, les appétits ne sont pas satisfaits par les mêmes produits. On voit ainsi cohabiter les « produits services » modernes, faciles à consommer, issus de l'industrie, et les « produits authentiques » ou régionaux gardant une forte empreinte artisanale. Dans tous les cas, le plaisir reste une caractéristique forte de l'acte d'achat alimentaire, mais, dans la période récente, cette tendance a été freinée par la prise de conscience du risque, qui a accru l'exigence de qualité et de sécurité alimentaires.

Le risque alimentaire, une nouvelle donne

En effet, la confiance des consommateurs, facteur essentiel de l'acte d'achat, s'est trouvée fortement ébranlée à partir des années 1990 par des crises à répétition dans le secteur alimentaire¹⁵. Le veau aux hormones (1980), les dioxines dans les poulets, la listeria dans les fromages et surtout le scandale causé par les farines animales et la maladie de la vache folle, sans oublier, plus récemment, la tromperie sur la composition de certains produits élaborés (viande de cheval au lieu de viande de bœuf), ont constitué autant d'affaires qui ont fortement modifié la perception du secteur agroalimentaire par les consommateurs.

Des questionnements nouveaux se font jour sur les conditions de production des aliments, sur le bien-être animal, voire sur la consommation de produits animaux, sur les processus de transformation alimentaire, sur les produits eux-mêmes, et les interrogations portent sur les différents types de risques : sanitaires, nutritionnels, environnementaux, y compris les avancées technologiques et de la recherche scientifique (on songe ici aux fortes réticences vis-à-vis des OGM).

De confiants, les consommateurs sont devenus prudents, sinon méfiants. Ils lisent les étiquettes, n'hésitent pas à boycotter les produits qui leur paraissent suspects et posent leurs exigences. On conçoit dès lors la vogue des produits marqués d'un signe de qualité, à condition que ces signes puissent être attestés et vérifiés en toute indépendance. Ceci fait émerger

14. Selon les chiffres publiés par Agence Bio (*La bio en France. De la production à la consommation. Édition 2014*), les achats, en 2013, de produits bio par les ménages français atteignaient 4,38 milliards d'euros TTC, soit 2,5 % du marché alimentaire total (hors tabac et eaux minérales) contre 1,3 % en 2007, mais ils dépassent 10 % pour le lait ou les œufs. Le quart de la valeur du marché bio est constitué de produits importés.

15. Anne-Marie Girardeau et Michèle Delabrosse, « Les consommateurs : acteurs et interlocuteurs des choix alimentaires », in Jean-Luc Perrot, Philippe Ruffio et Jean-Paul Simier (dir.), *Agroalimentaire : enjeux et ruptures en Bretagne*, op. cit., p. 249-258.

le portrait d'un consommateur à plusieurs facettes, moins prévisible et moins cohérent que par le passé et dont les comportements représentent un nouveau défi pour les politiques nutritionnelles et alimentaires¹⁶.

Tous les maillons de la chaîne alimentaire sont directement concernés par ces nouvelles exigences des consommateurs, les producteurs agricoles, tout autant que les industriels de l'agroalimentaire ou les distributeurs. Les liens qui existent entre eux s'en trouvent d'ailleurs sensiblement modifiés, l'établissement de relations contractuelles prenant souvent le pas sur les relations traditionnelles de marché¹⁷.

Le commerce international de produits agroalimentaires : les chiffres et les règles

Si les échanges agroalimentaires s'effectuent pour l'essentiel à l'intérieur du cadre national, les achats et les ventes à l'étranger constituent aussi un élément essentiel de l'économie du secteur en termes de possibilités d'approvisionnements et de débouchés. Mais leur importance va bien au-delà, car les échanges internationaux ont aussi un impact direct sur les prix intérieurs, plus ou moins atténué, selon le degré de protection aux frontières. Ils constituent enfin un enjeu géostratégique important dans les relations qui s'établissent entre pays importateurs et pays exportateurs au niveau mondial.

Le commerce agricole international se justifie d'un point de vue économique par les possibilités de diversification des produits mis à la disposition des consommateurs et par l'adaptation des productions aux potentialités effectives de chaque pays, compte tenu de ses ressources naturelles et humaines¹⁸. Il est aussi à l'origine de la plupart des instruments de la politique agricole contemporaine (voir chapitre 2) et il s'inscrit désormais à part entière dans les négociations sur les échanges commerciaux à l'échelle de la planète. Ces dernières ont abouti à l'établissement de règles qui constituent, il ne faut pas l'oublier, des contraintes fortes pour les débouchés de l'activité agricole et pour les conditions de l'intervention publique en agriculture.

16. Céline Laisney, *L'évolution de l'alimentation en France*, op. cit.

17. Jean Cordier, « Les relations entre la production agricole et l'industrie de transformation : renforcement de la coordination verticale et contractualisation », in Jean-Luc Perrot, Philippe Ruffio et Jean-Paul Simier (dir.), *Agroalimentaire : enjeux et ruptures en Bretagne*, op. cit., p. 161-170.

18. On se réfère ici à ce que l'on appelle la théorie des avantages comparatifs, élaborée dès le début du XIX^e siècle par l'économiste britannique David Ricardo, pour justifier le libre-échange.

Les principaux traits des exportations et importations agroalimentaires

Importateurs et exportateurs de produits agroalimentaires

Selon les données du commerce international (tableau 29), la Chine est désormais le pays le plus gros importateur de produits agroalimentaires, suivie par les États-Unis qui occupaient jusqu'alors le premier rang, puis par le Japon et les pays de l'Union européenne. Ce sont en fait les pays industrialisés qui sont les plus gros opérateurs, parmi lesquels il faut inclure la Chine, dont les importations agroalimentaires ont été multipliées par 7 en 20 ans!

Tableau 29

Les principaux pays importateurs et exportateurs de produits agroalimentaires (1990-2011) (en milliards de dollars courants)

	1990	2011	Coefficient multiplicateur
Pays importateurs			
Pays hors UE			
Chine	17,9	128,3	7,2
États-Unis	28,0	107,1	3,8
Japon	29,5	68,5	2,3
Russie	–	37,2	–
Pays de l'UE (UE 28)	121,1	111,9	4,3
Allemagne	38,8	95,0	2,5
Royaume-Uni	23,4	59,8	2,6
Pays-Bas	18,5	57,8	3,1
France	23,2	55,6	2,4
Italie	24,4	49,9	2,0
Pays exportateurs			
Pays hors UE			
États-Unis	46,0	139,9	3,0
Brésil	8,9	79,6	8,9
Chine	14,2	52,3	3,7
Pays de l'UE (UE 28)	129,3	116,7	4,0
Pays-Bas	31,5	89,3	2,8
Allemagne	20,4	80,3	3,9
France	33,9	74,0	2,2
Belgique	11,9	42,9	3,6
Italie	11,1	41,0	3,7

Source : Agreste, *GraphAgri France 2014*, p. 117, d'après les données FAO, et p. 118, d'après les données Eurostat. Les nomenclatures de la FAO et celles d'Eurostat n'étant pas identiques, le champ des produits délimitant le secteur agroalimentaire ne coïncide pas totalement dans les deux sources. Le chiffre des importations et exportations de l'UE s'entend hors commerce intracommunautaire.

En matière d'exportations, les États-Unis continuent d'occuper la première place, suivis par les Pays-Bas et l'Allemagne, mais aussi par le Brésil qui, comme la Chine, apparaît parmi les opérateurs importants du commerce mondial de produits agroalimentaires. Ce classement permet de mettre en évidence les acteurs incontournables des négociations sur les échanges internationaux dans ce secteur.

Dans cette présentation, il faut aussi considérer l'Union européenne en tant que telle. Pour ses échanges avec le reste du monde (échanges intra-UE exclus), elle reste, avec un volume d'importations et d'exportations de plus de 110 milliards de dollars, à la hauteur des grands opérateurs mondiaux que sont la Chine et les États-Unis.

Les principaux pays partenaires de la France, clients et fournisseurs

Les échanges agroalimentaires de la France sont excédentaires à hauteur d'environ 18 milliards de dollars. L'essentiel des échanges s'effectue avec des pays membres de l'Union européenne (plus des deux tiers), c'est-à-dire dans des conditions de marché commun, de prix uniques (aux différences de coût de transport près) et de liberté de circulation totale (à l'exception des restrictions sanitaires). L'Allemagne demeure le principal client de la France, suivi de la Belgique. Les États-Unis sont le premier débouché en dehors de l'UE, devant l'Algérie et la Chine. À l'inverse, au sein de l'UE, c'est auprès de l'Espagne que la France s'approvisionne en premier lieu et, en ce qui concerne les pays tiers, auprès de la Suisse (tableau 30).

Tableau 30

Principaux pays clients et fournisseurs de la France en 2013 (produits alimentaires) (en milliards d'euros)

Premiers clients		Premiers fournisseurs	
Allemagne	6,90	Espagne	6,30
Belgique	6,50	Pays-Bas	5,70
Royaume-Uni	5,60	Belgique	5,60
Italie	5,50	Allemagne	5,60
Espagne	4,80	Italie	3,70
Pays-Bas	3,80	Royaume-Uni	2,30
Ventes UE (total)	38,80	Achats UE (total)	33,60
États-Unis	2,80	Suisse	1,40
Algérie	1,70	Brésil	1,20
Chine	1,60	États-Unis	0,90
Ventes hors UE (total)	20,60	Achat hors UE (total)	14,30

Source : Agreste, *GraphAgri France 2014*.

Les principaux produits concernés

La moitié des exportations françaises est constituée par quatre groupes de produits, avec en tête, les boissons, vins et alcools, fleuron traditionnel du commerce agricole national, suivis des céréales, des produits laitiers et des viandes. À l'inverse, les importations sont beaucoup moins concentrées. Elles se répartissent presque uniformément entre les différentes rubriques considérées (tableau 31).

Tableau 31

Principales exportations et importations françaises de produits alimentaires en 2013 (en millions d'euros)

Exportations		Importations	
Boissons, vins et alcools	13 828	Viandes et abats	4 508
Céréales	8 178	Fruits	4 024
Lait et produits laitiers	6 283	Poissons et crustacés	3 764
Préparations à base de céréales	3 495	Lait et produits laitiers	3 280
Viandes et abats	3 411	Préparations à base de légumes et fruits	3 219
Sucres et sucreries	2 134	Boissons, vins et alcools	3 151
Aliments pour animaux	2 550	Préparations à base de céréales	2 845
Préparations alimentaires diverses	2 485	Résidus et aliments pour animaux	2 703
Autres	16 964	Autres	20 336
Total	59 329	Total	47 830

Source : Agreste, *GraphAgri France 2014*, p. 120 et 122.

Tous ces échanges de produits agricoles et alimentaires ne sont pas soumis aux seules lois du marché. À l'intérieur de l'UE, les transactions sont définies dans le cadre du premier pilier de la PAC. Sur la scène internationale, ce sont les règles du GATT, puis celles de l'OMC, qui s'imposent à l'ensemble des opérateurs, États ou firmes.

Les règles du GATT et de l'OMC

Pour éviter le retour aux errements qu'avaient connus les échanges internationaux dans les années 1930 lors de la crise économique mondiale, les gouvernements alliés s'entendirent, avant même la fin de la guerre, sur les principes d'une coopération qui devait régir les relations monétaires et commerciales entre pays. À l'origine, le GATT¹⁹, institué en 1947, est un simple accord de commerce dont l'objectif premier est l'abaissement des barrières tarifaires et des obstacles non tarifaires qui restreignent les échanges internationaux.

19. *General Agreement on Tariffs and Trade* (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

La libéralisation du commerce supposait la mise en œuvre de principes fondamentaux que les parties contractantes au GATT s'engageaient à respecter : la non-discrimination, c'est-à-dire l'égalité de traitement entre tous les opérateurs des échanges; l'abolition des restrictions quantitatives (quotas d'importation par exemple); l'abaissement progressif des tarifs douaniers; l'interdiction du *dumping* et la réglementation des subventions à l'exportation, pour éviter des distorsions trop fortes dans le commerce international.

Le GATT est surtout connu à travers l'organisation de cycles (ou *rounds*) successifs de négociations tarifaires multinationales qui ont permis de substantielles réductions des droits de douane. La réglementation des échanges de produits agricoles et agroalimentaires occupe une place spécifique dans ces négociations.

Une entrée en scène tardive de la question des échanges agricoles

Lors des premiers *rounds* du GATT, les discussions concernant l'agriculture relevaient davantage d'accords tacites sur les divers protectionnismes agricoles mis en œuvre que d'une motivation d'ouverture conjointe des marchés. Le secteur agricole n'est intégré que tardivement, à partir des années 1960, dans les négociations du GATT.

La CEE avait réussi à obtenir un accord sur les modalités initiales de la PAC, en particulier sur son système de prélèvements/restitutions, qui contrevenaient de fait aux règles du GATT et pénalisaient l'expansion commerciale des États-Unis. Des compensations se négocièrent au cours du *Dillon Round*, en 1961-1962 : la CEE y concéda un droit de douane nul sur l'importation des oléagineux et protéagineux, dont les États-Unis étaient le principal exportateur. Il en fut de même pour le manioc et les produits de substitution aux céréales (PSC) lors du *Kennedy Round* de 1963-1967. Le résultat ne se fit pas attendre : une importation massive d'oléo-protéagineux, de manioc et de PSC se substitua aux céréales européennes dans l'alimentation animale, entraînant par là même la nécessité d'une exportation croissante (et subventionnée) des céréales en excédent.

Une telle évolution, qui concurrençait les États-Unis sur leur propre terrain, ne pouvait qu'accroître les tensions commerciales entre les deux grandes puissances exportatrices. Les protagonistes se lancèrent dans des politiques de subventions à l'exportation qui eurent pour conséquence un accroissement des quantités offertes et un effondrement des prix mondiaux. Sur ce fond de conflit, les États-Unis proposèrent de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, dénommé par la suite *Uruguay Round*, car la réunion de lancement se tint dans ce pays en septembre 1986.

Les négociations de l'*Uruguay Round* et l'accord de Marrakech (1994) sur les échanges agricoles

Le cycle de négociations ouvert en 1986 n'avait pas que la question des échanges agricoles à l'ordre du jour, mais il est certain que les négociations agricoles furent les plus âpres. Dans ce domaine, les objectifs des deux principaux « belligérants » étaient antagonistes. Pour les États-Unis, il s'agissait de reconquérir les parts de marché à l'exportation perdues depuis la fin des années 1970, alors que, pour la CEE, il s'agissait au contraire de faire reconnaître la légitimité des mécanismes fondamentaux de la PAC et sa vocation exportatrice. Deux autres groupes participaient également à la négociation agricole : d'une part, un ensemble de treize pays exportateurs, dit « groupe de Cairns », menés par le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, prônant des échanges sans entraves, et le groupe des pays en voie de développement, dont le poids politique et économique fut insuffisant pour peser sur les négociations.

Elles durèrent sept ans, avec des phases de vive tension. Elles aboutirent aux accords de Marrakech, signés le 15 avril 1994, qui instituèrent l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En ce qui concerne le volet agricole de l'accord, sa mise en œuvre devait s'étendre sur six ans à partir du 1^{er} juillet 1995 au plus tard, mais il régit encore aujourd'hui le commerce agricole international. Il portait principalement sur trois éléments²⁰ :

- les aides internes à l'agriculture doivent être diminuées de 20 % par rapport à la période de référence 1986-1988. Elles sont classées en trois « boîtes ». La boîte verte comprend les mesures de soutien autorisées que l'on admet être sans effet sur les volumes produits ou échangés (aides relatives à la formation, à la recherche, à la protection de l'environnement...). La boîte bleue comprend les aides directes fondées sur une superficie et des rendements fixes, donc indépendantes du niveau de production ; elles sont exemptées temporairement de l'exigence de réduction. La boîte jaune inclut toutes les autres aides pouvant agir sur le niveau de la production et des échanges, pour lesquelles il y a engagements de réduction ;
- les subventions à l'exportation doivent être réduites de 21 % en volume et de 36 % en valeur, par rapport à la période de référence 1986-1990. Les réductions doivent se faire sur une période de 6 ans, de 1995 à 2000 ;
- la tarification, c'est-à-dire l'instauration de droits de douane variables, est généralisée pour les produits agricoles. Cela signifie que tous les autres dispositifs de protection doivent être convertis en droits de douane. Pour l'UE, cela implique la fin des prélèvements variables, l'un des mécanismes de base de la préférence communautaire ; ils sont remplacés par des équivalents

20. Jacques Loyat et Yves Petit, *La politique agricole commune (PAC). Une politique en mutation. 3^e édition, op. cit.*

tarifaires qui doivent être réduits de 36 % en six ans. De ce fait, une baisse des cours mondiaux peut rendre compétitives certaines importations sur le marché communautaire. Par ailleurs, un accès minimum à tarif réduit doit être assuré pour un certain nombre de produits agricoles et couvrir en fin de période 5 % de la consommation.

Durant une période de neuf ans à partir de 1995, le soutien interne et les subventions aux exportations, tels que définis ci-dessus, ne pouvaient être remis en cause : c'est la clause de paix, qui arrivait donc à échéance en 2004, d'où la nécessité d'un nouveau *round* de négociations. Celles-ci ont été engagées en 2001 dans le cadre du « cycle de Doha » (ou programme de Doha pour le développement). Les négociations ont été très difficiles et sont encore en cours. À la suite de la conférence ministérielle de Hong Kong de 2005, un pré-accord, dans la ligne de l'*Uruguay Round*, avait prévu la poursuite de l'abaissement des tarifs douaniers en 2008, l'élimination des soutiens aux exportations et des autres formes de distorsion de concurrence, mais un accord global n'avait pu être signé²¹. En décembre 2013, à Bali, des mesures ciblées ont été adoptées, comme l'autorisation des aides à la constitution de stocks publics, et les principes du pré-accord de 2008 réaffirmés, mais l'OMC est toujours à la recherche d'un accord global espéré pour 2015²².

On perçoit à l'énoncé de ces mesures l'importance de ces accords qui rejailissent directement sur le fonctionnement des marchés intérieurs des différents pays, notamment sur celui de l'Union européenne. À partir de 1992, les différentes réformes de la PAC s'inscrivent dans une mise en conformité avec les règles du commerce international définies par l'accord de Marrakech qui, globalement, transforment le système de prix garantis, initialement assurés au sein du marché commun, en un régime de prix très largement soumis aux tendances et aux fluctuations des marchés internationaux.

Les prix et les marchés agricoles : du soutien public à la libre concurrence

La filière agroalimentaire, telle que nous l'avons décrite, fait apparaître des flux de denrées alimentaires depuis le stade de la production de matières premières agricoles jusqu'au stade de la consommation finale. En contrepartie circulent bien évidemment des flux monétaires. Ceux-ci sont déterminés par les quantités et par les prix des biens échangés.

21. Voir par exemple : Catherine Laroche-Dupraz, « Débat : l'Agenda de Doha et les enjeux pour les pays pauvres : hérité de l'*Uruguay Round*, le cadre des négociations est à revoir », *Économie rurale*, n° 332, novembre-décembre 2012, p. 147-154.

22. Ceci étant, même sans accord multilatéral, le cadre des négociations pèse sur les politiques agricoles des pays développés.

Les prix sont une grandeur économique fondamentale. D'une part, ils constituent l'indicateur de base qui oriente le comportement d'achat et de vente des demandeurs et des offreurs sur un marché donné, et par là-même ils régulent les quantités produites et consommées. D'autre part, ils déterminent très largement le revenu dont vont bénéficier les différents opérateurs de la filière, de l'agriculteur au distributeur, tout en influant directement sur le pouvoir d'achat du consommateur.

Rendre compte du niveau des prix des biens agricoles et alimentaires et de leur évolution de court ou de long terme n'est pas une chose simple; en particulier les agents qui interviennent sont multiples, les échanges se réalisent sur des marchés qui sont loin de répondre aux conditions de transparence et d'information de la concurrence pure et parfaite de la théorie, même si celle-ci s'avère utile pour interpréter certains mouvements des prix à la production. Par ailleurs, la puissance publique est susceptible de réglementer les prix, voire de continger les quantités, et l'on sait que dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, elle a été et est encore très présente dans le fonctionnement des filières, qu'il s'agisse de l'État ou, surtout, de l'Union européenne. Enfin, diverses formes de transaction peuvent se substituer à certains marchés (relations contractuelles, production intégrée...) et donc aboutir à des modalités de fixation des prix spécifiques. Cet ensemble de déterminants définit des régimes de prix agricoles relativement complexes et fortement différenciés selon les produits.

Les prix agricoles en régime concurrentiel : de fortes fluctuations

Les prix des produits agricoles, en l'absence d'intervention publique, se caractérisent par une forte instabilité dans le temps. D'un côté, l'offre de produits agricoles varie en fonction des prix proposés ou anticipés, mais elle reste également soumise aux facteurs naturels. L'ensemble peut conduire à des variations importantes des quantités produites d'une période à l'autre. Ceci signifie que, sur un marché agricole donné, l'offre réelle peut évoluer largement à la hausse ou à la baisse, entraînant de ce fait un ajustement par les prix, d'autant plus sensible que la demande en général varie peu par rapport aux fluctuations de prix.

En effet, pour la plupart des produits agricoles, l'élasticité de la demande par rapport aux prix est faible, ce qui signifie que les quantités demandées par les consommateurs augmentent ou diminuent relativement peu lorsque les prix des produits fluctuent beaucoup. Par exemple, si le prix du pain augmente de 10%, sa consommation ne diminuera que de 5% (élasticité de $-0,5$). Ceci tient au caractère «basique» des biens de consommation alimentaire. Il faudra donc de fortes variations de prix pour que l'offre puisse être équilibrée par des variations équivalentes de la demande. Autrement dit, les forces du marché ont tendance à amplifier les fluctuations des prix à la vente dans des proportions plus importantes que les

prix à la production. Le cœur de la difficulté de l'organisation des marchés agricoles se trouve dans ce phénomène qui entraîne d'ailleurs des effets inattendus : une offre relativement faible rémunérera mieux les producteurs qu'une offre abondante, car elle entraîne une hausse des prix proportionnellement plus élevée que la réduction du niveau de production.

Les fluctuations de prix sur les marchés agricoles sont donc en général importantes, notamment pour les produits susceptibles de connaître de fortes variations conjoncturelles de la production ; cependant, elles ne sont pas toutes erratiques. On observe parfois des phénomènes cycliques, c'est-à-dire des mouvements dans les variations de prix et de quantités qui se répètent périodiquement. Ceci correspond au fait qu'un cycle de production exige un certain temps et que les agents économiques ont parfois des anticipations à courte vue.

L'illustration des fluctuations de prix en régime concurrentiel peut être trouvée aussi bien pour des productions pas ou peu soutenues sur le marché intérieur (fruits et légumes, porcs, par exemple) que pour les échanges internationaux soumis directement aux lois du marché (marché international des céréales).

La pomme de terre : des fluctuations de prix très importantes

C'est pour ce produit que les fluctuations de prix sont d'une ampleur maximale, atteignant des écarts de un à dix. De faibles variations d'offre suffisent à les provoquer. D'une part, le volume de production varie d'une année à l'autre, comme pour toute culture annuelle soumise aux aléas climatiques, et le stockage est limité dans le temps. D'autre part, pour les consommateurs, la pomme de terre est un légume de base, dont l'élasticité de la demande par rapport aux prix est extrêmement faible. La pomme de terre constitue l'exemple extrême de la rencontre d'une demande inélastique et d'une offre contrainte. Mais de nombreux produits sont dans une situation proche (vins, fruits, etc.).

Le prix du porc à la production : des variations cycliques

Le cycle du porc a été mis en évidence dès les années 1950. Masqué durant les années 1970 par l'inflation généralisée de cette période, il apparaît clairement à nouveau à partir de 1980, avec une succession régulière de prix bas et de prix élevés²³, séparés par un intervalle de quelques années. Les évolutions, même minimales, à la hausse ou à la baisse, de la production communautaire sont à l'origine de ces mouvements de prix, qui ne

23. La prise en compte des seules moyennes annuelles ne rend d'ailleurs pas totalement compte des fluctuations réelles, qui peuvent être sensiblement plus fortes si l'on considère les cours hebdomadaires, par exemple.

sont pas sans effet sur la situation financière des éleveurs et l'évolution des structures de production au profit des plus gros ateliers, plus « résistants » économiquement.

Le blé sur les marchés internationaux : des prix très volatils

Les marchés internationaux des produits agricoles connaissent aussi de fortes variations de prix. Les fluctuations des cours du cacao ou du café par exemple sont régulièrement évoquées dans la presse. Il en est de même pour l'un des produits de base des échanges commerciaux, le blé. Ces fluctuations de prix traduisent en fait la très grande sensibilité de ce marché aux récoltes effectives ou simplement anticipées et aux mouvements de la demande mondiale.

C'est notamment pour se protéger de ces évolutions en dents de scie, préjudiciables aussi bien aux producteurs qu'aux utilisateurs de biens agricoles, que la CEE a mis en place son système de protection aux frontières, lequel a été largement remis en cause à la suite des accords de l'OMC à Marrakech en 1994.

Le régime des prix agricoles au sein de l'UE

L'un des fondements de la PAC, on l'a dit, a été de créer un marché commun agricole protégé, pour la plupart des produits, des fluctuations des cours mondiaux. Chaque filière disposait d'une organisation commune de marché (OCM) qui définissait les règles d'organisation des échanges avec l'extérieur, de fixation des prix, voire de limitation des productions. Depuis 2007, une seule OCM encadre les mesures de marché, avec des mécanismes d'intervention beaucoup plus limités.

Sans reprendre les règles des diverses OCM, qui ont d'ailleurs évolué au cours du temps, au gré des réformes de la PAC, on rappellera ici les grandes caractéristiques de trois OCM assez emblématiques (les céréales, le sucre et le lait) avant d'examiner la portée des dispositifs actuellement en vigueur.

Céréales, sucre, lait : des OCM historiquement très structurées

L'OCM céréales représente véritablement l'archétype du système de protection communautaire. Constituée à la naissance du marché commun en 1962, elle est pleinement entrée en vigueur à partir du 1^{er} juillet 1967. Le dispositif était relativement simple, tout en étant redoutablement efficace. Trois prix institutionnels étaient définis pour le marché des céréales : le prix indicatif, le prix d'intervention et le prix de seuil.

I Les prix institutionnels de la PAC

Prix indicatif : prix que l'organisation commune de marché a pour objectif d'assurer aux producteurs pour une campagne de commercialisation.

Prix d'orientation : il correspond au prix indicatif, car il a pour objet d'orienter la production dans une direction donnée, tout en servant de protection contre des importations massives.

Prix d'intervention : c'est le prix destiné à assurer le soutien des prix et la garantie des revenus aux agriculteurs.

Prix de seuil : prix le plus bas auquel un produit importé d'un pays tiers peut entrer dans l'Union. Sensiblement plus élevé que le prix d'intervention, il est destiné à permettre le respect de la préférence communautaire.

Prix de base : il permet de déterminer le montant d'une prime ou de contribuer à la stabilisation des prix de marché et sert de référence pour le déclenchement des mesures d'intervention.

Prix de retrait : prix fixés par les organisations de producteurs et en-dessous desquels elles ne mettent pas en vente les produits livrés par leurs adhérents. Ceux-ci reçoivent une indemnité financière compensatrice.

Par ce système, le marché intérieur, grâce aux prélèvements variables (différence entre les prix domestiques et les prix mondiaux), était totalement protégé des fluctuations internationales. En cas de production excédentaire, les restitutions versées aux firmes exportatrices (différence entre prix intérieur et prix mondial) permettaient de conserver la compétitivité de la production communautaire à l'international. Cette mécanique, bien adaptée à un régime d'importateur net, s'est révélée extrêmement coûteuse financièrement à partir du moment où l'Europe, dans les années 1970, est devenue exportatrice nette de céréales. En outre, elle contrevenait totalement aux règles du GATT et concurrençait dangereusement les États-Unis sur leur propre terrain.

Le marché du sucre vit sous un régime spécifique depuis sa mise en place, régime définissant trois niveaux de production correspondant à un système de soutien différent. Le prix garanti n'est en effet applicable à 100% que pour une certaine quantité de production appelée quota A (environ 12 millions de tonnes de sucre à l'échelle de l'UE). Pour une deuxième quantité nommée quota B (près de 3 millions de tonnes), le prix garanti est défalqué d'au moins un tiers et parfois davantage selon l'état du marché. Enfin, si, au cours d'une campagne, la production dépasse le total des quotas A et B, cette quantité excédentaire de sucre, appelée sucre C, ne peut être commercialisée au sein de l'UE et doit être exportée sans restitutions, c'est-à-dire au prix mondial. Par ailleurs, par rapport au marché international du sucre et à ses prix sensiblement plus faibles que les prix intérieurs, un système de droits de douane protège le marché communautaire. Un tel dispositif était tout à fait avantageux pour les producteurs européens de sucre.

La protection du marché européen du lait a été fondée au départ sur les mêmes principes que les céréales, à cette différence près que la garantie de prix portait sur le beurre et la poudre de lait, produits de base issus de la première transformation du lait. Devant les excédents croissants de lait (dès 1970, on parlait de « fleuve blanc »), la Commission européenne a décidé en 1984 une réforme radicale de l'OCM lait, en maintenant certes le prix d'intervention, mais en établissant des quotas de production (ou droits à produire*), autrement dit une quantité maximale de lait que chaque producteur est autorisé à écouler et qu'il ne peut dépasser sous peine de fortes pénalités. Le système a permis de maintenir la production de lait dans des limites financièrement supportables, sans jouer sur une baisse du niveau des prix garantis; il a par contre entraîné, par le biais des primes à la cessation d'activité laitière, une réduction drastique du nombre d'éleveurs et une restructuration profonde du secteur.

Désormais, une OCM unique; des interventions beaucoup plus limitées

À l'origine, les OCM s'appuyaient principalement sur des prix garantis. Ceux-ci, au fil des différentes réformes, ont progressivement été réduits, compensés par des aides directes peu à peu découplées pour la plupart de la production (régime du paiement unique). Les outils d'intervention ne sont plus guère que des filets de sécurité, c'est-à-dire qu'ils n'interviennent qu'en cas de crise des prix et de perturbation des marchés et, même s'il subsiste des droits de douane, ceux-ci ne protègent plus des fluctuations des cours mondiaux²⁴. L'OCM identifie les produits agricoles couverts et détaille les mesures d'intervention sur les marchés, les régimes d'aides, les règles relatives à la commercialisation, aux organisations de producteurs, aux tarifs douaniers et aux échanges avec les pays tiers... Ces profondes modifications du système d'intervention publique et l'alignement progressif sur le régime de libre concurrence ont eu, on s'en doute, un effet spectaculaire sur l'évolution des prix des produits agricoles depuis quelques années.

Prix agricoles et prix des produits alimentaires

C'est à partir de cette combinaison, évolutive dans le temps, entre les lois du marché et les interventions publiques, que se constituent les prix agricoles à la production. En quarante ans, on est passé d'un système de prix garantis à un régime de prix fluctuants largement soumis à l'offre et à la demande, intérieure et internationale. On verra ensuite comment se

24. Selon les calculs de l'OCDE, la différence entre les prix intérieurs et les prix à la frontière (coefficient nominal de protection) est passée en moyenne, pour les produits agricoles au sein de l'UE, de 1,71 en 1986-1988 à 1,07 en 2008-2010, « ce qui indique que les prix intérieurs à la production ont été en moyenne supérieurs de 7% aux prix à la frontière ». Voir : OCDE, *Évaluation des réformes des politiques agricoles de l'Union européenne*, Editions OCDE, Paris, 2011, p. 74.

fait le lien entre les prix agricoles à la production et les prix des produits alimentaires à la consommation.

Des prix à la production de plus en plus fluctuants

Le graphique 1 illustre bien la transition que les prix agricoles ont connue entre 1970 et les années 2000.

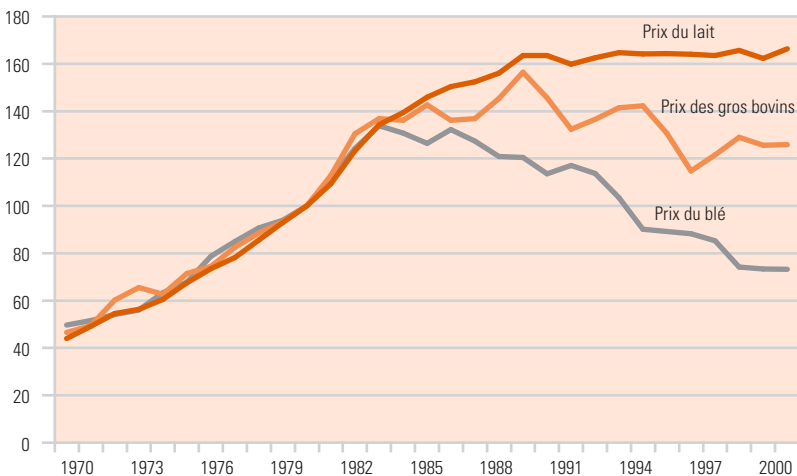
Pour le blé, les années 1980, précédant la réforme de la PAC, marquent les premières tentatives de limitation de la production par une certaine baisse des prix institutionnels. L'échec de cette formule conduisit en 1992 à la réduction d'un tiers du prix garanti. Le prix de marché a régressé dans des proportions moindres que prévu, du fait que la tension du marché mondial des années 1995-1996 exerça une pression à la hausse sur les prix intérieurs. Cependant, cette période un peu faste ne dura pas et la baisse des prix devint sensible à la fin des années 1990, en attendant les effets de l'Agenda 2000, qui se feront progressivement sentir.

Pour le lait, au contraire, depuis les années 1980, les prix sont d'une stabilité remarquable, ce qui traduit bien le fait que la régulation du marché s'opère par les quantités produites (quotas) et non pas par le prix payé aux producteurs, déconnecté du marché (ce qui, de fait, donne une valeur implicite aux droits à produire).

Le prix du bœuf connaît, quant à lui, une évolution intermédiaire entre le régime du prix du lait et celui des céréales, ce qui indique surtout le retrait progressif du soutien public et la régulation par l'offre et la demande qui induit des fluctuations sensibles d'une période à l'autre et explique les manifestations périodiques de crise chez les éleveurs de bovins à viande.

Graphique 1

Évolution des prix du lait, du bœuf et du blé en France (1970-2000) (indice base 100 en 1980)



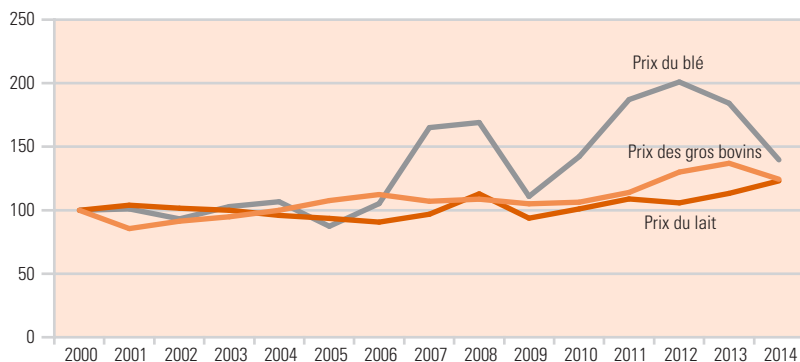
Source : INSEE, séries longues, IPPAP (indice des prix des produits agricoles à la production).

Dans les années plus récentes, l'instabilité des prix à la production se généralise. On trouvera dans le graphique 2 l'évolution de l'indice des trois mêmes productions phares entre 2000 et 2014.

Les variations sont encore beaucoup plus fortes pour le cours du blé, quasiment soumis aux fluctuations du marché mondial, lequel, comme d'autres matières premières, n'est d'ailleurs pas à l'abri des spéculations financières. Les prix apparaissent également comme relativement instables pour le lait et pour la viande de bœuf, les écarts pouvant aisément dépasser 15% certaines années. On comprend l'impact que peuvent avoir de telles évolutions sur le revenu agricole, même si elles sont en partie atténuées par le régime d'aides directes.

Graphique 2

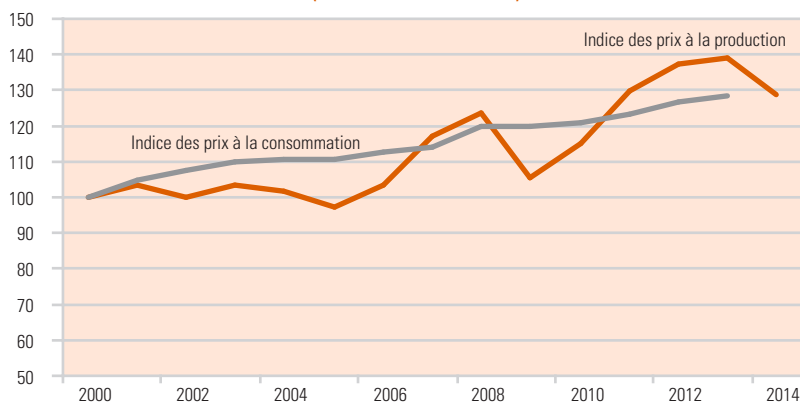
Évolution du prix du blé, du lait et de la viande bovine à la production (2000-2014) (indice base 100 en 2000)



Source : INSEE, indice mensuel des prix agricoles à la production.

Graphique 3

Évolution des indices généraux des prix agricoles à la production et des prix alimentaires à la consommation de 2000 à 2013 (indice base 100 en 2000)



Source : INSEE, indice mensuel des prix agricoles à la production et des prix alimentaires à la consommation.

Elles ne sont pas non plus sans répercussion sur les prix à la consommation, mais de manière atténuée (graphique 3). On constate en effet une augmentation plus rapide des prix à la consommation durant les deux périodes où les prix agricoles « flambent » : de 2007 à 2008 et de 2011 à 2013. En période de baisse des prix des produits agricoles (2008-2009 par exemple), au mieux, les prix à la consommation se stabilisent.

Le lien entre les prix agricoles et celui des produits alimentaires

Les prix versés au producteur agricole diffèrent sensiblement de ceux qui sont payés par le consommateur de biens alimentaires, d'une part parce que la part de la production dans le produit final tend de plus en plus à se réduire, et aussi à cause d'une rigidité certaine dans la transmission des prix, du fait de la structure de marché des chaînons intermédiaires²⁵.

Le marché, mécanisme par lequel s'opèrent les actes d'achat et de vente, est le « lieu » où se fixent les prix. L'analyse des filières et de la structure des marchés constitue un préalable à celle des mécanismes de détermination des prix et du rôle de ceux-ci dans la régulation des filières. Au stade de l'agro-industrie, une certaine concurrence caractérise encore bon nombre de marchés, mais ceux-ci s'achèment de plus en plus vers des structures oligopolistiques²⁶ ou tout au moins imparfaitement concurrentielles. Des observations précises sur les différentes filières amènent à prendre en compte comme facteurs explicatifs différents caractères structurels se rapportant aux opérateurs (nombre et relations), au degré de liberté des transactions, à la plus ou moins grande homogénéité des produits, au niveau de formation et d'information des agents économiques, à la facilité d'entrée dans la branche, aux types de relations contractuelles s'établissant au sein de la filière, etc.

Le prix final des produits alimentaires intègre la succession de prix qui se forment le long de la chaîne, sachant que les rapports entre les prix et les coûts de production, de transformation et de commercialisation varient selon les formes d'organisation socio-économique, la structure des marchés et la puissance relative des firmes. Autrement dit, les prix alimentaires sont le reflet des prix agricoles, mais aussi de la structure de l'appareil de transformation et de distribution. Ainsi, du fait du grand nombre de producteurs, les prix agricoles sont davantage des « prix de marché » que des « prix de coût » : ceci signifie que les agriculteurs n'ont pas le pouvoir d'intégrer les variations des prix des produits industriels qu'ils achètent ou la rémunération qu'ils souhaitent s'attribuer dans leurs prix de vente. Si les prix

25. Voir les travaux de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires réalisés à FranceAgriMer, qui met ces résultats à disposition de tous les professionnels des filières et des consommateurs.

26. C'est-à-dire faisant appel à un petit nombre d'opérateurs, disposant chacun d'un pouvoir de marché et d'une capacité d'action sur le niveau des prix.

agricoles tombent au-dessous du coût réel, la différence est absorbée par la réduction du revenu des agriculteurs. À l'inverse, en bout de chaîne, les distributeurs disposent d'un pouvoir de marché qui leur permet d'intégrer dans le prix de vente l'ensemble des coûts qu'ils supportent.

*
* *

Le terme de « complexe » agroalimentaire apparaît de fait bien approprié pour rendre compte de tout ce cheminement qui conduit, pour reprendre des expressions mille fois utilisées, de la « fourche à la fourchette » ou de « l'étable à la table », par des circuits nombreux et parfois jugés opaques. La présentation qui vient d'être faite est loin d'être exhaustive; elle n'avait pour seule ambition que de faire prendre conscience des réseaux économiques et commerciaux dans lesquels se trouve inséré le monde agricole, des liens qui l'unissent au secteur industriel et aux consommateurs, des facteurs qui déterminent pour une large part son revenu et ses conditions de vie.

› Chapitre 5

Revenus et conditions de vie en agriculture : quelle parité ?

On sait avec quel succès (mais aussi parfois quelles limites) l'agriculture s'est acquittée de sa mission « alimentaire ». Mais pour continuer à assurer cette mission, elle doit pouvoir rémunérer correctement les hommes et les femmes qui s'y emploient. C'est toute la question du revenu tiré de l'activité agricole qui se trouve ainsi posée. Les agriculteurs y sont naturellement très sensibles, mais également les pouvoirs publics qui s'appuient souvent sur la faiblesse du revenu agricole, en particulier dans les situations de crise, pour justifier l'intervention publique. Plus fondamentalement, on ne doit pas oublier que le revenu, perçu ou escompté, constitue l'un des moteurs de l'ajustement structurel de l'agriculture. Des gains trop faibles, par comparaison avec ce que l'on peut espérer dans d'autres emplois, conduisent les travailleurs agricoles en « surnombre » à quitter l'agriculture pour d'autres branches aux rémunérations plus élevées. Il s'agit là d'un mécanisme essentiel dans la compréhension de l'exode agricole*.

Seront présentées ici quelques approches qui permettent de mieux appréhender ce que sont le revenu agricole et celui des ménages agricoles. C'est ce revenu qui détermine véritablement le niveau de vie de cette catégorie de population et permet le cas échéant d'établir la mesure des disparités avec les autres catégories sociales. Enfin, le revenu n'étant qu'une composante des conditions de vie, sera aussi examiné ce qui différencie (éventuellement) les agriculteurs du reste de la société en termes de mode de vie, de consommation et d'équipement.

Le revenu tiré de l'activité agricole : de fortes fluctuations

La notion de revenu agricole revêt une certaine complexité et peut donner lieu de ce fait à des interprétations diverses. Le revenu agricole est un revenu d'entreprise, mais il représente aussi la rémunération de l'exploitant et de ses proches. En effet, une exploitation agricole ne se limite pas à son rôle d'outil de production ; elle permet à une famille, celle du chef

d'exploitation, de dégager des moyens de subsistance. De fait, la limite entre ce qui relève du domaine de l'entreprise agricole et ce qui relève du domaine privé, surtout lorsqu'il s'agit d'une exploitation individuelle, est souvent floue en agriculture.

L'activité de production agricole utilise trois facteurs de production* : la terre, le travail et le capital. La valeur ajoutée* qui est générée sert à « payer » ces facteurs de production. La terre est rémunérée par les loyers et les fermages, le capital par les intérêts versés et le travail par le salaire ou son équivalent. Dans la mesure où l'exploitant est à la fois le plus souvent apporteur de terre, de capital et de force de travail, le revenu tiré de l'activité agricole correspond à la rémunération des facteurs de production possédés par l'agriculteur. En ce sens, le revenu agricole ne peut pas être assimilé seulement à une rente, un profit ou un salaire ; il est tout cela à la fois : c'est un revenu composite.

Comment mesurer le revenu agricole ?

Compte tenu du caractère particulier du revenu agricole, il est nécessaire de disposer d'instruments spécifiques pour le mesurer, que ce soit globalement ou à l'échelle individuelle.

Une approche macro-économique : les comptes de l'agriculture

Le revenu agricole, tel qu'il est mesuré et publié chaque année, est une grandeur de type macro-économique calculée à partir des comptes de l'agriculture*. C'est un système de comptes emboîtés qui permet de passer successivement de la production au revenu.

Le calcul du revenu de la branche agricole s'effectue à partir de la production agricole, dont on déduit les consommations intermédiaires pour obtenir la valeur ajoutée brute. En retirant l'amortissement du capital (consommation de capital fixe), on obtient la valeur ajoutée nette, qui est complétée par les subventions d'exploitation reçues et amputée des impôts payés sur la production. On aboutit à ce que l'on appelle le revenu des facteurs de la branche agricole, ce qui correspond à la valeur nette qui revient au secteur agricole et qui va servir à payer les différents facteurs de production mis en œuvre.

On commence par la rémunération des salariés agricoles (charges patronales comprises). Il reste l'excédent net d'exploitation, appelé aussi revenu mixte net, avec lequel le chef d'exploitation va payer ses fermages et rembourser les intérêts des emprunts effectués. Le solde constitue le revenu net de la branche agricole, c'est-à-dire ce que perçoivent le chef d'exploitation et les membres de sa famille qui ont travaillé sur l'exploitation (en contrepartie de leur travail, mais aussi du capital et du foncier qu'ils ont engagés et qui leur appartiennent).

Ainsi, pour 2013 (tableau 32), le revenu des facteurs est de 20,8 milliards d'euros et le revenu net de la branche agricole de la « ferme France » s'élève à près de 9,6 milliards, pour une production finale de 74 milliards et une valeur ajoutée brute de 25,5 milliards. Autrement dit, la valeur ajoutée représente un peu plus du tiers de la valeur de la production et le revenu net de la branche lui-même 38 % de la valeur ajoutée, soit 13 % de la production.

Tableau 32

La constitution du revenu agricole en 2013 (en milliards d'euros) (résultats provisoires)

A. Compte de production

Emplois		Ressources	
Consommations intermédiaires	48,5	Production (a)	74,0
Valeur ajoutée brute	25,5		
Total emplois	74,0	Total ressources	74,0

Emplois		Ressources	
Consommation de capital fixe	11,2	Valeur ajoutée brute	25,5
Valeur ajoutée nette	14,3		
Total emplois	25,5	Total ressources	25,5

B. Compte d'exploitation

Emplois		Ressources	
Impôts fonciers	1,0	Valeur ajoutée nette	14,3
Autres impôts	0,6	Subventions d'exploitation	8,1
Revenu des facteurs de la branche agricole	20,8		
Total emplois	22,4	Total ressources	22,4

Emplois		Ressources	
Salaires bruts	6,4	Revenu des facteurs de la branche agricole	20,8
Charges sociales patronales	1,4		
Excédent net d'exploitation	13,0		
Total emplois	20,8	Total ressources	20,8

C. Compte de revenu d'entreprise

Emplois		Ressources	
Intérêts	0,9	Excédent net d'exploitation	13,0
Charges locatives nettes	2,5		
Revenu net de la branche agricole	9,6		
Total emplois	13,0	Total ressources	13,0

(a) Incluant les subventions liées aux produits, par exemple la prime aux vaches allaitantes, mais non les aides directes découplées.

Source : Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, 15 décembre 2014.

Dans l'analyse du revenu agricole au cours du temps sont utilisées les valeurs globales telles qu'elles viennent d'être définies. Elles sont complétées par d'autres indicateurs qui traduisent mieux l'évolution du revenu individuel tiré de l'activité agricole. Il s'agit de ratios qui ramènent les deux grands indicateurs de résultats, le revenu des facteurs et le revenu net de la branche agricole, au nombre d'agriculteurs non salariés. Ces indicateurs sont par ailleurs en général déflatés par l'indice des prix du PIB afin de mesurer leur évolution en termes réels.

Une approche par la comptabilité des exploitations, le RICA

Il existe une autre source d'information couramment utilisée dans les comparaisons de revenu, le Réseau d'information comptable agricole (RICA).

I Un réseau comptable représentatif : le RICA

Le Réseau d'information comptable agricole a été instauré en France en 1968, en application de la réglementation communautaire. C'est un échantillon représentatif à l'échelon national, régional et par système de production. Il comprend environ 7 500 exploitations agricoles dont on enregistre régulièrement la comptabilité selon des normes communes. Trois critères d'échantillonnage sont utilisés : la région administrative, l'orientation technico-économique des exploitations* (OTEX) et leur classe de dimension économique (CDEX), mesurée par la production brute standard* (PBS). Le champ d'observation est composé des exploitations professionnelles*, c'est-à-dire les exploitations moyennes et grandes dont le PBS est égal ou supérieur à 25 000 euros. Les données sont établies chaque année. Cette source statistique est complémentaire des comptes agricoles nationaux, les deux sources étant d'ailleurs fréquemment associées pour un certain nombre de résultats fournis notamment par systèmes de production*.

Ce réseau comptable fournit nombre d'informations techniques et économiques sur les exploitations, notamment un indicateur de revenu, le revenu courant avant imposition (RCAI). C'est un ratio comptable qui se calcule en déduisant du produit d'exploitation les différentes charges, y compris les frais de personnel salarié. Ramené au nombre d'actifs non salariés de l'exploitation, c'est l'indicateur qui approche le mieux les revenus que les exploitants tirent de leur activité agricole.

Ces différents ratios sont utilisés pour les comparaisons permettant d'apprécier aussi bien les évolutions dans le temps que les disparités au sein du monde agricole ou encore la situation relative des agriculteurs par rapport aux autres catégories sociales.

Le revenu agricole : un bon indicateur de l'évolution récente de l'agriculture

De très fortes fluctuations durant la dernière décennie

Même si, dans le passé, les indicateurs de revenu agricole avaient connu parfois de fortes variations, manifestement, depuis 2006 et la dernière réforme de la PAC qui conduit largement à l'alignement des prix intérieurs sur les prix mondiaux, les évolutions du revenu tiré de l'activité agricole sont particulièrement fluctuantes.

Tableau 33

L'évolution du revenu agricole depuis 2005 (en milliards d'euros)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Production	63,8	61,2	67,4	69,2	64,0	68,4	73,3	77,1	73,9
Subventions	2,2	7,5	7,2	7,3	7,2	8,5	8,7	8,4	8,1
Ressources	66,0	68,7	74,6	76,5	71,2	76,9	82,0	85,5	82,0
Consommations intermédiaires	35,0	35,1	38,1	42,6	41,8	40,5	44,2	47,0	48,4
Consommation de capital fixe + impôts	10,6	10,7	11,1	11,9	11,7	11,7	12,1	12,6	12,8
Emplois	45,6	45,8	49,2	54,5	53,5	52,2	56,3	59,6	61,2
Revenu des facteurs	20,4	22,9	25,4	21,9	17,7	24,7	25,7	26,0	20,8
Autres charges	9,3	9,6	9,8	10,7	10,3	10,2	10,7	11,1	11,2
Revenu net agricole	11,1	13,3	15,6	11,2	7,4	14,5	15,0	14,9	9,6

Source : INSEE, rapports sur les comptes de l'agriculture.

Ainsi (tableau 33), le revenu des facteurs a pu varier de 50 % entre l'année la moins favorable (2009) et celle qui a connu les meilleurs résultats (2012). Plus fortement encore, le revenu net de la branche agricole est passé du simple au double entre 2009 (7,4 milliards d'euros) et les trois années qui ont suivi (14,5 à 15 milliards) après avoir connu une chute de même ampleur par rapport aux années précédentes. On mesure ici l'instabilité qui affecte le revenu des agriculteurs, celle-ci tenant principalement aux variations des volumes produits, aux fluctuations des prix, à la fois sur les produits et sur les consommations intermédiaires. Pour prendre l'exemple de la différence entre 2012 et 2013, le volume produit a baissé de 0,9 %, les prix ont chuté de 3,3 % et la valeur des consommations intermédiaires s'est accrue de 3,1 %, essentiellement sous l'effet d'une hausse de leur prix moyen¹. On observe que les aides directes, à peu près stables d'une année sur l'autre, sont loin de compenser l'instabilité du revenu agricole.

1. Pour 2014, selon les comptes prévisionnels de l'agriculture arrêtés fin mai 2015, la production de la branche stagne à 74,3 milliards d'euros (augmentation de 6,5 % en volume, mais baisse de 5,1 % des prix). Les charges étant un peu plus faibles, le revenu des facteurs s'établit à 21 milliards d'euros (source : *Insee Première*, n° 1560, juillet 2015).

Ramenées au nombre d'actifs, en valeur réelle*, les variations sont encore plus fortes, comme en témoigne le tableau 34. Depuis 2005, le revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié connaît des mouvements erratiques parfois considérables, le plus caractéristique en étant quasiment le doublement entre 2009, année particulièrement calamiteuse, et 2010, période beaucoup plus favorable. La baisse est également supérieure à 33 % entre 2012 et 2013. Les données du RICA confirment ces variations, même si les chiffres ne sont pas tout à fait comparables.

Tableau 34

Évolution du revenu net d'entreprise agricole et du RCAI par actif non salarié en termes réels (2006-2013) (en %)

	2006/ 2005	2007/ 2006	2008/ 2007	2009/ 2008	2010/ 2009	2011/ 2010	2012/ 2011	2013/ 2012
(a)		+ 17,4 %	- 20,3 %	- 32,3 %	+ 99 %	+ 10,8 %	+ 0,2 %	- 35 %
(b)	+ 20,4 %	+ 20,1 %	- 20,4 %	- 43,9 %	+ 118 %	+ 10,4 %	+ 2,9 %	- 18,6 %

(a) Revenu net de la branche agricole par actif non salarié.

(b) RCAI par actif non salarié.

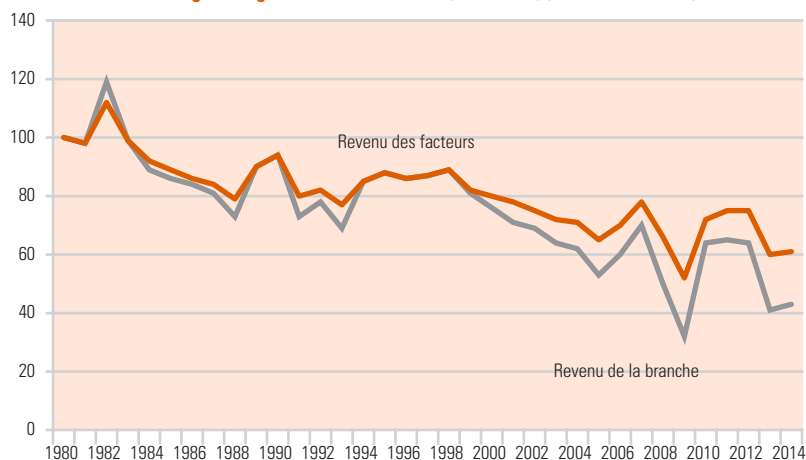
Source : INSEE, rapports sur les comptes de l'agriculture.

Depuis 30 ans, un revenu agricole global en baisse, un revenu par actif en hausse, avec de fortes variations

Sur plus longue période (graphiques ci-dessous), le revenu de la branche agricole décline régulièrement, avec les à-coups que l'on observe à certaines périodes : début des années 1980, autour des années 1990 et surtout depuis 2005.

Graphique 4

Évolution du revenu agricole global en termes réels (1980-2014) (base 100 en 1980)

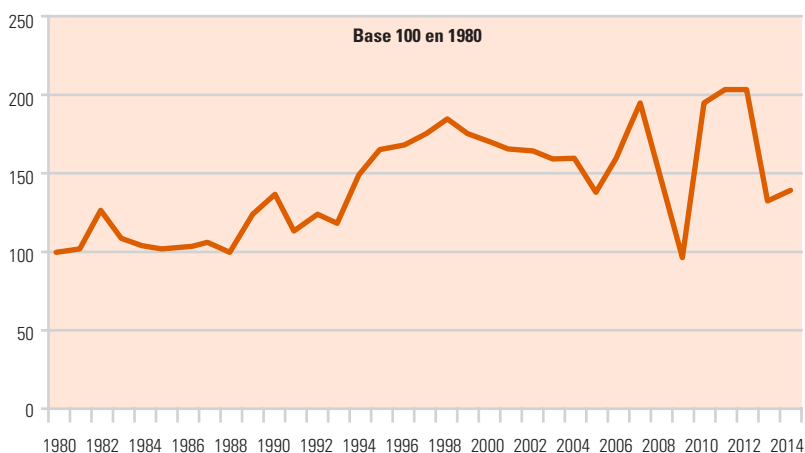


Source : INSEE, Rapports sur les comptes de l'agriculture.

Le revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié traduit mieux l'évolution du revenu perçu par les agriculteurs. Telle que la représente le graphique 5, l'évolution est à la fois plus significative et plus heurtée que celle du revenu global. Du fait de la diminution continue de la population agricole, le revenu par personne tend pour sa part à augmenter : globalement, l'indice base 100 a doublé entre 1980 et 2010, mais au prix d'évolutions particulièrement instables. On peut connaître aussi bien des années de forte hausse que des plongeons brutaux, le plus spectaculaire étant la chute de l'année 2009. On peut aussi observer sur ce graphique quatre périodes très différentes : de 1980 à 1993, la stagnation du revenu agricole est quasiment totale alors que la progression est très sensible de 1994 à 1998 ; il faut y voir à cette époque l'effet conjugué de la réforme de la PAC et d'une conjoncture de prix plus favorable, sans oublier l'accélération de la réduction du nombre d'agriculteurs. De 1998 à 2005, un recul régulier semble s'installer et il se poursuit par des mouvements d'une ampleur inégalée jusque-là qui sont concomitants avec l'application des mesures prises à la suite du « Bilan de santé » de la PAC de 2005.

Graphique 5

Évolution du revenu agricole net par actif (1980-2014) en termes réels (base 100 en 1980)



Source : INSEE, rapports sur les comptes de l'agriculture.

Les déterminants de l'évolution du revenu agricole : une question de prix, mais aussi de partage des gains de productivité

Comment expliquer l'évolution du revenu agricole, telle qu'on l'observe aussi bien d'une année sur l'autre que sur le plus long terme ?

Le revenu dépend de l'évolution des recettes et des dépenses du secteur agricole. Les recettes sont liées, d'une part, à l'évolution des quantités produites, qui sont en hausse constante mais dont certaines peuvent fortement

fluctuer d'une année sur l'autre, et, d'autre part, à celle des prix, dont on sait aussi qu'ils peuvent être assez variables au cours du temps, surtout depuis quelques années (voir chapitre 4). Les dépenses, quant à elles, sont fonction des quantités achetées, elles-mêmes variables selon les techniques et systèmes de production* (plus ou moins forte utilisation de consommations intermédiaires par exemple), mais aussi du prix des intrants* et des conditions économiques globales (niveau des taux d'intérêt, évolution des salaires et charges salariales, etc.). Le revenu agricole se trouve donc influencé entre autres facteurs par l'évolution des rapports de prix entre les productions, d'un côté, et l'ensemble des facteurs de production, de l'autre (ce que l'on appelle le « ciseau des prix »).

Mais il existe également au cours du temps un autre phénomène qu'il faut prendre en compte : les gains de productivité. En effet, grâce à eux, la production en termes physiques augmente proportionnellement plus que les moyens mis en œuvre (c'est l'effet du progrès technique).

Selon la conjoncture économique, les mesures de politique agricole, et aussi les rapports de force entre les différents acteurs de la chaîne agroalimentaire, ce sont les producteurs agricoles ou au contraire les consommateurs qui pourront tirer plus ou moins avantage des progrès continus que connaissent la production et la productivité agricoles, au moins jusqu'à présent.

On a pu calculer² que, sur la période 1978-2005, l'augmentation de la productivité globale en agriculture a généré un excédent de 39 milliards d'euros valeur 2000. Les facteurs internes à l'agriculture, capital et travail, retiennent un tiers du surplus, soit 13 milliards d'euros 2000. Cette augmentation de revenus a surtout été constatée dans les premières années de l'application de la réforme de la PAC de 1992 ; après 1998, les effets bénéfiques de cette réforme s'amenuisent et les revenus enregistrent une baisse (voir ci-dessus). Les deux autres tiers du surplus bénéficient aux clients de l'agriculture, en premier lieu aux industries agroalimentaires, dont la baisse du prix des approvisionnements en produits agricoles représente 20 milliards d'euros 2000. Les prix des produits agricoles consommés par les familles restent stables en termes réels sur l'ensemble de la période, les transferts vers les consommateurs sont presque nuls. Cette stagnation des prix à la consommation s'explique en partie par une augmentation des marges du commerce, qui passent de 38 % à 46 % entre 1978 et 2005. Dans les comptes de surplus, le commerce de détail bénéficie ainsi d'un transfert de 2 milliards d'euros. On perçoit par ces quelques chiffres comment le revenu agricole se trouve lié à la dynamique générale de la filière* agroalimentaire.

Toutes ces données concernent la ferme France dans son ensemble. Il reste à examiner si les évolutions constatées s'appliquent de manière identique

2. Jean-Pierre Butault, « La relation entre prix agricoles et prix alimentaires », *Revue française d'économie*, vol. XXIII, n° 2, octobre 2008, p. 215-241.

pour les différentes catégories d'exploitations ou les différentes régions ou si, comme on peut s'y attendre, des spécificités marquées conduisent à les différencier nettement.

De fortes disparités de revenu agricole

Les indicateurs globaux de revenu agricole ne traduisent pas toute la réalité de ce que perçoivent effectivement les agriculteurs en contrepartie de leur activité. Les différences sont fortes en effet selon la taille des exploitations, selon les systèmes de production ou les régions. Sans prétendre fournir une vision exhaustive de ces disparités, on trouvera ci-après quelques chiffres illustrant la très grande diversité de l'agriculture française quant à la rémunération qu'elle est capable d'assurer aux producteurs.

Les variations de revenu selon les systèmes de production

Dans le graphique 6, les résultats sont présentés pour les trois années 2012, 2013 et 2014, sachant que les revenus agricoles avaient atteint des sommets en 2012, alors qu'ils ont fortement régressé en moyenne en 2013 et 2014 (RCAI par actif non salarié de 36 000 euros en 2012, 25 700 en 2013 et 24 400 en 2014) :

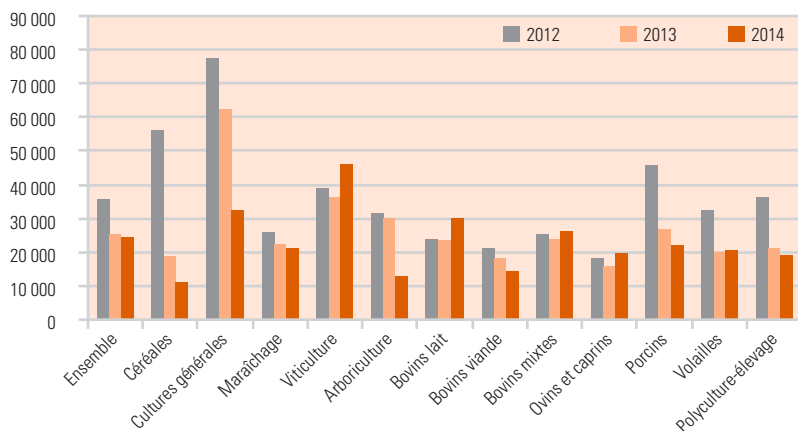
- les disparités sont fortes entre les systèmes de production : l'écart peut aller de 1 à 4 entre les OTEX qui dégagent en moyenne le plus faible revenu et celles qui connaissent la situation la plus favorable. Ainsi, en 2012, l'OTEX ovins et caprins dégagent un revenu par actif de 18 500 euros, alors que les exploitations de cultures générales atteignent à la même époque près de 78 000 euros par actif familial employé. En 2014, l'écart est aussi important, à un niveau plus faible, entre l'OTEX céréales, oléagineux, protéagineux (11 500 euros) et l'OTEX viticulture (46 200 euros) ;
- sur les trois années considérées, l'une de « vaches grasses », les deux autres de « vaches maigres », l'ordre est sensiblement différent, certaines OTEX étant beaucoup plus soumises que d'autres aux effets conjoncturels. Les plus sensibles (écart entre 2012 et 2014) sont les céréales, les cultures générales, l'arboriculture fruitière et l'élevage porcin, pour lesquelles la différence d'une année sur l'autre peut aller de 1 à 2,5 et même de 1 à 5 pour les céréales. On perçoit ici l'impact pour ce type de production des fluctuations de prix et de la volatilité du marché. En revanche, le revenu tiré d'autres productions est beaucoup plus stable (par exemple la viticulture, qui reste à un niveau élevé) ou même évoluer à contre-courant de la tendance générale, améliorant leurs résultats entre 2012 et 2014 : c'est le cas des bovins-lait, des bovins mixtes et des ovins-caprins ;
- de ce fait, il est très difficile d'établir une hiérarchie de niveau de revenu entre les différents systèmes de production, même si l'on peut estimer qu'en dehors des élevages hors sol, ce sont les systèmes de production à dominante végétale (grandes cultures et viticulture) qui obtiennent les meilleurs

revenus. À l'inverse, les systèmes animaux à dominante herbivore (bovins et ovins) se situent le plus souvent en queue de peloton.

Les raisons de ces écarts de revenu entre les systèmes de production sont multiples ; elles tiennent aussi bien à des facteurs structurels (différences de taille des exploitations et écarts de productivité) qu'aux systèmes de fixation des prix et aux modes d'intervention de la politique agricole. Elles ne sont pas sans influence non plus sur les disparités géographiques que l'on observe.

Graphique 6

RCAI par actif non salarié en 2012, 2013 et 2014 (provisoire) par système de production (en euros) (exploitations moyennes et grandes)



Source : Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, 15 décembre 2014.

Les variations de revenu selon les régions

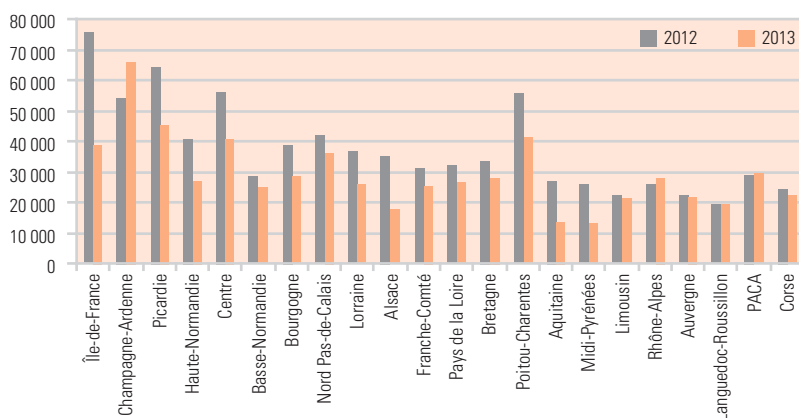
Des disparités sensibles de revenu moyen existent d'une région à l'autre. Si l'on considère la période la plus récente, on voit bien se dessiner trois types de régions (graphique 7) :

- celles qui ont les plus hauts revenus en moyenne : on y trouve essentiellement les régions de grande culture du Centre et du Nord du pays : Île-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie, Poitou-Charentes, Centre ;
- celles qui, au contraire, se situent presque systématiquement en-dessous de la moyenne : régions méridionales et zones de montagne, zones d'élevage ovin et bovin-viande, de maraîchage et d'arboriculture : Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées ;
- entre les deux apparaissent les régions d'élevage laitier (et hors sol), de polyculture-polyélevage ou de viticulture de l'Ouest et de l'Est : Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Bourgogne, Lorraine, Franche-Comté, Alsace.

On observe également, à partir de ces deux dernières années, 2012 et 2013, aux résultats contrastés, que certaines régions subissent de plein fouet les écarts conjoncturels de revenus (Île-de-France, Alsace ou Midi-Pyrénées par exemple), alors que d'autres ne connaissent pratiquement aucune variation, celles du Centre et du Sud-Est du pays en particulier. Ceci renvoie directement à la spécialisation de ces régions et aux fluctuations ou à la stabilité des revenus issus des productions correspondantes.

Graphique 7

Résultat courant avant impôts (RCAI) par actif non salarié par région en 2012 et 2013 (en euros courants)



Source : Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, session du 1^{er} juillet 2014, « Les indicateurs provisoires de résultats des exploitations agricoles en 2013 ».

Au cours du temps, ce classement n'a pas subi de modifications considérables, à l'exception de quelques régions dont la situation relative s'est considérablement dégradée ; c'est le cas en particulier des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine et Languedoc-Roussillon, relativement bien classées ou dans la moyenne dans les années 1990, mais qui se trouvent désormais en queue de peloton. À l'inverse, des régions comme la Bretagne, la Lorraine, la Franche-Comté, Poitou-Charentes, la Haute-Normandie, voient leur classement progressivement s'améliorer. Il faudrait bien sûr des analyses plus détaillées pour rendre compte de ces évolutions différentes d'un territoire à l'autre, mais l'on sait que :

- les productions et les systèmes de production agricoles ne sont pas répartis de façon homogène sur tout le territoire ;
- les différences structurelles, en particulier la taille moyenne des exploitations, sont fortes entre les régions ;
- la productivité elle-même (et la valorisation des produits) n'est pas forcément identique sur l'ensemble du territoire ;
- le régime des aides publiques, en soutenant différenciellement les productions, peut créer également des disparités géographiques en termes de revenus.

Les aides publiques participent parfois largement au revenu agricole

Les pouvoirs publics assurent, par des versements directs, une part non négligeable des revenus agricoles. Si l'on exclut les aides à la modernisation des exploitations, que l'on peut assimiler à des subventions d'équipement, il existe trois types de subventions d'exploitation, d'importance inégale et qui peuvent se différencier selon les types de production et selon les régions :

- les aides directes aux agriculteurs (DPU) ;
- les subventions liées aux productions ;
- les aides ciblées en direction des zones défavorisées et les mesures agro-environnementales.

Le poids relatif des différentes aides publiques

La mise en œuvre du bilan de santé de la PAC en 2010 a amplifié le découplage des aides sous forme de droits à paiement unique (DPU) débuté en 2006. Ceux-ci s'élèvent à près de 7 milliards d'euros et varient peu désormais d'une année sur l'autre. Le montant moyen est de 300 euros à l'hectare pour une surface totale de 26 millions d'hectares.

Les subventions liées aux produits concernent principalement les productions de bovins à viande et d'ovins. Ainsi la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) reste-t-elle encore couplée à la production à hauteur de 75 %. Ces subventions liées aux produits, majoritaires avant les récentes réformes de la PAC, s'élèvent en 2013 à un peu moins d'un milliard d'euros.

Les ICHN (indemnités compensatoires de handicaps naturels), mises en place en 1975, sont attribuées aux agriculteurs dans le cadre du second pilier de la PAC, avec une différenciation selon quatre grands types de zones défavorisées en fonction du degré de handicap. Pour l'année 2013, la totalité des paiements de l'ICHN s'est élevée à 552 millions d'euros, touchant 87 000 bénéficiaires. Les aides agro-environnementales, quant à elles, représentent 423 millions d'euros. Ces deux mesures relevant du développement rural constituent environ 12 % des aides directes.

En résumé, sur un total de 9 milliards d'euros, dont le montant ne varie guère depuis 2006, on compte donc environ 7 milliards d'euros d'aides découplées, 1 milliard d'aides liées aux produits et 1 milliard relevant du second pilier.

La place des aides dans le revenu agricole

On peut rapporter ce montant d'aides directes au revenu net de la branche agricole : 15 milliards en 2011 et 2012, mais seulement 9,6 milliards en 2013. Autrement dit, l'aide publique, essentiellement communautaire, représente au moins 60 % du revenu agricole et parfois, les mauvaises années, sa quasi-totalité. C'était déjà le cas précédemment, sous le régime de soutien

des prix, mais de manière beaucoup moins apparente et, peut-être, plus inégalitaire, puisqu'elle dépendait uniquement des quantités produites.

L'inégalité subsiste selon les systèmes de production et le régime d'aides dont ils bénéficient. Trois groupes peuvent être distingués (tableau 35) :

- ceux pour lesquels l'aide publique est une composante indispensable du revenu et où elle dépasse parfois de beaucoup le résultat courant avant impôt ; c'est le cas des bovins viande, des bovins mixtes, des ovins-caprins et, dans une mesure un peu moindre, des systèmes laitiers et de la polyculture-polyélevage ;

- ceux pour lesquels les subventions d'exploitation représentent une part minimale du résultat (entre 5 % et 15 % du RCAI) : maraîchage-horticulture et viticulture. La moitié seulement des exploitations bénéficie des aides ;

- ceux qui dégagent un résultat dans lequel l'aide publique se situe entre 30 % et 50 % de leur revenu : arboriculture fruitière et élevages hors sol (10 % à 20 % des exploitations ne bénéficient pas d'aides). Le cas des grandes cultures est un peu particulier dans la mesure où leur résultat est particulièrement fluctuant et où les subventions, substantielles, tantôt s'ajoutent à de bons résultats, tantôt viennent compenser ceux-ci lorsqu'ils sont médiocres.

Tableau 35

L'importance des aides publiques par exploitation selon les systèmes d'exploitation en 2012 et 2013 (en milliers d'euros)

OTEX	Subventions d'exploitation		RCAI		% aides publiques	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Céréales et oléagineux	38,7	38,1	67,9	29,1	57 %	131 %
Cultures générales	46,4	45,5	103,5	69,1	45 %	66 %
Maraîchage	5,8	4,5	40,4	32,2	14 %	14 %
Viticulture	4,2	4,2	50,1	71,1	8 %	6 %
Arboriculture	17,8	13,9	45,6	50,0	39 %	28 %
Bovins lait	33,7	33,2	40,1	39,4	84 %	84 %
Bovins viande	43,2	43,2	27,1	24,6	159 %	176 %
Bovins mixtes	49,2	48,8	45,0	44,0	109 %	111 %
Ovins caprins	38,2	38,6	26,8	25,1	142 %	153 %
Élevages hors sol	21,1	20,8	52,3	40,4	40 %	51 %
Polyculture élevage	42,1	41,5	57,4	39,2	73 %	94 %
Ensemble	31,0	30,6	51,2	41,7	60 %	73 %

Source : Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, session du 1^{er} juillet 2014, « Les indicateurs provisoires de résultats des exploitations agricoles en 2013 ».

On observe bien, au vu de ces résultats chiffrés, combien la mesure du revenu tiré de l'activité agricole ne peut se résumer à une simple moyenne, quand les variations sont aussi importantes selon les systèmes de production, les régions, les années. À cette variabilité s'ajoute le fait que le revenu agricole n'est que l'une des composantes du revenu des ménages. Dès lors, comment dire si les agriculteurs sont riches ou pauvres ?

Richesse et pauvreté en agriculture³

Le revenu agricole mesure la capacité du secteur dans son ensemble à assurer la rémunération des personnes qui y travaillent. Au-delà des évolutions moyennes et des différenciations observées, il reste à tenter d'apprécier ce que sont les revenus effectifs des agriculteurs et de leur famille, ainsi que les disparités qui existent au sein du secteur aussi bien que vis-à-vis du reste de la société. Des données complètes sont difficiles à rassembler et les sources utilisées peuvent être assez disparates ; on tentera cependant de fournir ici quelques indications sur ces thèmes délicats et controversés du revenu agricole et de la situation spécifique des agriculteurs.

Le revenu des agriculteurs : une approche comparative

La question de la parité se pose en agriculture, entre les exploitants qui perçoivent un revenu élevé et ceux qui peinent à tirer un résultat positif de leur travail ; elle se pose également entre la rémunération permise par l'agriculture et celle qui est obtenue dans d'autres professions ou d'autres secteurs économiques.

Des variations considérables

Pour mesurer les inégalités de revenu entre agriculteurs, il faudrait connaître le revenu individuel tiré de chaque exploitation. Cette information n'est pas disponible à grande échelle ; c'est pourquoi est utilisée en général la source comptable qui s'en rapproche le plus, le RICA (voir plus haut), et la mesure du revenu agricole retenue est le RCAI (revenu courant avant impôt). L'indicateur de comparaison le plus fréquemment utilisé est le RCAI par actif non salarié (ou RCAI par actif familial), appelé parfois revenu agricole net par actif non salarié.

La dispersion de cet indicateur est importante quelles que soient les années considérées. Par exemple, en 2012 (tableau 36), autour d'une valeur médiane⁴ relativement élevée de 26 500 euros, on observe cependant que 8 % des exploitations ont un revenu négatif et 20 % un revenu par actif familial inférieur à 10 000 euros par an ou négatif. En revanche, près du quart des exploitations ont un revenu supérieur à 50 000 euros.

En 2013, les revenus moyens ayant sensiblement chuté, la dispersion est du même ordre, mais décalée vers des valeurs plus faibles, de telle sorte que la valeur médiane tombe à 19 000 euros, que 17 % des exploitations

3. Pour reprendre le titre de l'ouvrage de référence sur cette question : Guenhaël Jégouzo, Jean-Louis Brangeon et Bernard Roze, *Richesse et pauvreté en agriculture*, *op. cit.*

4. Valeur pour laquelle la moitié de l'effectif est au-dessus de cette valeur et la moitié en dessous.

ont un revenu négatif et près du tiers (32 %) un revenu inférieur à 10 000 euros par actif familial ou négatif.

Tableau 36

Répartition des exploitations (moyennes et grandes) par classe de revenu (RCAI par actif non salarié) en 2012 et 2013 (en euros et en %)

Année	< 0	0 < 10 000	10 000 < 20 000	20 000 < 30 000	30 000 < 50 000	≥ 50 000	RCAI moyen	RCAI médian
2012	8 %	12 %	19 %	15 %	22 %	24 %	36 000	26 500
2013	17 %	15 %	20 %	16 %	18 %	14 %	25 700	19 000

Source : Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, session du 1^{er} juillet 2014, « Les indicateurs provisoires de résultats des exploitations agricoles en 2013 » et prévisions 2014.

Cette large dispersion du revenu par exploitation s'explique par plusieurs éléments. La situation conjoncturelle en est un. L'agriculture est une activité soumise à de nombreux aléas, tant techniques qu'économiques, sur lesquels les agriculteurs ont peu de prise. Le résultat de leur exploitation peut alors varier considérablement d'une année à l'autre. Cependant, quelle que soit la période considérée, on observe que les disparités restent importantes, voire s'accroissent, selon les résultats du RICA, ces dernières années. Cet accroissement de la dispersion sur longue période se vérifie au sein des orientations grandes cultures, viticulture, bovins-lait, bovins mixtes, porcins et polyculture polyélevage. La dispersion est en revanche stable dans les orientations fruits, bovins viande, ovins caprins.

La dispersion du RCAI par unité de travail non salarié varie en fonction des orientations.

Les résultats sont plus dispersés en orientations végétales qu'en herbivores ; c'est ce qui est observé pour les céréales et les grandes cultures, mais aussi les orientations viticulture et maraîchage, notamment en raison de situations variables entre les régions en viticulture. Les dispersions de résultats les plus faibles sont observées dans les élevages d'herbivores.⁵

La variabilité des résultats est d'autant plus forte que la taille économique des exploitations est importante ; autrement dit, même dans les exploitations de grande dimension, les revenus peuvent être très différents. Les rendements, le niveau des consommations intermédiaires, les charges de structure expliquent une partie des écarts. D'autres éléments structurels interviennent également, en plus de la nature du système de production : l'âge du chef d'exploitation et la situation géographique jouent également, de même que la position dans la phase de vie de l'exploitation.

Ceci étant, les exploitations de petite taille restent majoritaires dans la catégorie des exploitations déficitaires ou à faibles revenus, ce qui suggère

5. Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, session du 15 décembre 2014.

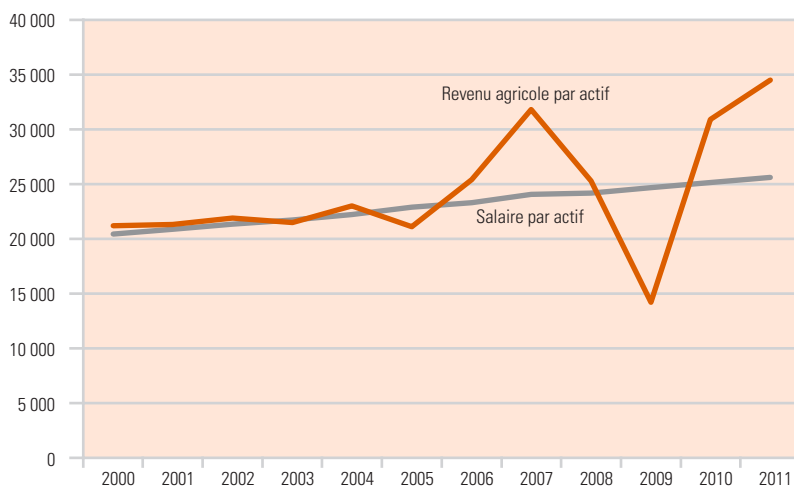
qu'une taille suffisante est souvent nécessaire pour assurer un minimum de rentabilité (en particulier pour les bovins et les grandes cultures).

Un rattrapage récent du revenu agricole par rapport à la moyenne des salaires

Outre la question des disparités internes au monde agricole, est posée également, de manière récurrente, la question des inégalités de revenu entre le secteur agricole et les autres secteurs d'activité ou les autres catégories sociales. La réponse n'est pas facile *a priori* à donner, car il faut pouvoir comparer des éléments comparables, ce qui n'est pas toujours le cas. Un des moyens fréquemment utilisé consiste à mettre en parallèle le revenu net agricole par actif et le salaire net par salarié.

Les évolutions des deux grandeurs retenues sur les quarante dernières années font apparaître trois grandes périodes. La première s'arrête en 1973 et marque la fin d'années fastes pour l'agriculture, où le revenu croissait rapidement, plus fortement encore que les salaires. Ensuite, pendant environ 20 ans, le revenu agricole stagne globalement, alors que les salaires poursuivent leur progression jusqu'en 1980 et se stabilisent ensuite. Enfin, à partir de 1993, le revenu agricole augmente très fortement et rattrape, voire dépasse la progression du salaire moyen, avant de se stabiliser à nouveau à partir de 1998.

Graphique 8
Revenu agricole net par actif (RCAI) et salaire moyen (2001-2011) (en euros)



Source : RICA (exploitations moyennes et grandes); Insee Références, salaires et emploi.

À partir de 2001, c'est-à-dire de cette phase de rattrapage par rapport aux années antérieures, l'évolution va être assez contrastée : en effet, comme le montre le graphique 8, l'évolution est à peu près identique jusqu'en 2005 entre le salaire net et le revenu agricole par actif familial (le salaire net est

à 21 600 euros en moyenne annuelle entre 2000 et 2005 et le RCAI par actif familial est de 21 700 euros). En revanche, les choses changent à partir de 2006, avec une très grande fluctuation du revenu agricole, qui reste cependant le plus souvent sensiblement supérieur au salaire net, mais peut connaître aussi des chutes très importantes, comme en 2009. Au total cependant, sur les années 2006-2011, le revenu agricole est en moyenne supérieur de 10 % au salaire net moyen (27 000 euros contre 24 500 euros).

Il s'agit là cependant d'un élément de comparaison qui reste partiel car, ne l'oublions pas, la dispersion est grande autour de la moyenne et les résultats du RICA ne concernent que les exploitations professionnelles* (moyennes et grandes) ; par ailleurs, on ne prend en compte que le revenu tiré de l'activité agricole, alors que les familles d'agriculteurs peuvent disposer d'autres ressources, ce qui modifie éventuellement les inégalités repérées à partir des seuls revenus provenant de l'agriculture.

Les ménages agricoles : revenus et patrimoine

L'appréciation du niveau de vie des personnes ou des catégories sociales suppose que l'on prenne en compte non pas les seuls revenus individuels, mais l'ensemble de ce qui est perçu par le ménage. En outre, le revenu lui-même ne constitue qu'un élément des ressources disponibles ; le montant des biens possédés, c'est-à-dire le patrimoine, est également à prendre en compte pour une évaluation plus complète du degré de pauvreté ou de richesse des catégories considérées.

Du revenu agricole au revenu des ménages agricoles. Monoactivité et pluriactivité

Compte tenu de la diversité possible de la situation professionnelle des membres des ménages agricoles⁶ (exercice d'une activité professionnelle extérieure à l'exploitation par exemple), mais aussi de l'obtention éventuelle de rentrées monétaires à partir du patrimoine détenu, on ne peut assimiler le revenu des ménages au seul revenu tiré de l'activité agricole. Ainsi, selon une étude récente⁷ s'appuyant sur un rapprochement entre les résultats du RICA et des données fiscales, on a pu établir qu'en 2010 presque tous les foyers⁸ d'agriculteurs (98 %) travaillant sur des exploitations de moyenne ou grande taille disposaient d'un complément de revenu.

-
6. C'est-à-dire des ménages dont la personne de référence exerce la profession d'agriculteur à titre principal.
 7. Nathalie Delame, « Les revenus non agricoles réduisent les écarts de revenus entre foyers d'agriculteurs » in INSEE, *Emplois et revenus des indépendants, édition 2015*, coll. « Insee Références », 2015, p. 31-42.
 8. On assimile ici foyer fiscal et ménage.

En moyenne, le revenu non agricole représente près de 40 % du revenu total ; ce pourcentage est resté stable par rapport à 2003⁹. Hors l'activité agricole, les ménages perçoivent surtout des revenus du travail à l'extérieur¹⁰ (un peu plus de 22 % du revenu global) ; ceux qu'ils tirent de la propriété représentent en moyenne 12 % du total et les pensions et retraites un peu plus de 3 % de l'ensemble de leurs revenus (tableau 37).

Les foyers que l'on peut qualifier de monoactifs, c'est-à-dire sans activité extérieure significative, représentent la moitié des ménages agricoles ; leur revenu total est sensiblement inférieur à la moyenne (28 300 euros contre 38 200 euros), car leur revenu agricole (24 000 euros) n'est pas plus élevé que celui des pluriactifs. Chez ceux-ci, les ressources extérieures, qu'elles proviennent de salaires, de bénéfices non agricoles, de revenus du patrimoine ou même de pensions et retraites, leur permettent un niveau de revenu total qui dépasse 40 000, voire 50 000 euros en moyenne (pour l'année 2010).

On observe par ailleurs que les activités non agricoles sont plus fréquentes dans les exploitations de grandes cultures ou de cultures permanentes (horticulture, viticulture) que dans les exploitations d'élevage (notamment laitier), contraintes par les soins réguliers à apporter aux animaux.

Tableau 37

Les revenus des foyers d'agriculteurs sur moyennes et grandes exploitations en 2010 et 2003

Type de revenu	Moyenne par foyer (en euros)	%	% en 2003
Revenu global	38 200	100,0	100,0
Revenu agricole	23 900	62,6	61,8
Revenus non agricoles, dont :	14 300	37,4	38,2
– revenus d'activité extérieure	8 500	22,3	25,1
– revenus de la propriété	4 500	11,8	9,6
– pensions, retraites	1 300	3,4	3,5

Source : Nathalie Delame, article cité.

Le niveau de vie des ménages agricoles : proche de la moyenne, mais une dispersion plus forte

Au-delà de la simple comparaison du revenu d'activité agricole et des salaires moyens, dans quelle mesure peut-on mettre en parallèle le niveau de vie des familles d'agriculteurs et celui des autres catégories sociales ? La tâche, on en conviendra, n'est pas aisée, car les indicateurs susceptibles

9. Nathalie Delame et Gérard Thomas, « De plus en plus de conjoints d'agriculteurs travaillent hors de l'exploitation », in INSEE, *L'agriculture, nouveaux défis*, Insee Références, édition 2007.

10. « La perception d'un salaire ou d'un bénéfice agricole concerne plus d'un foyer sur deux et correspond souvent à l'activité du conjoint en dehors de l'exploitation » (Nathalie Delame, art. cit., p. 37).

d'être utilisés sont souvent partiels et les données chiffrées quelque peu disparates et parfois même non disponibles.

Selon les études de l'INSEE (Revenus fiscaux et sociaux), le revenu disponible¹¹ moyen des ménages agricoles (c'est-à-dire dont la personne de référence est agriculteur exploitant) est proche de celui de l'ensemble de la population, sachant que cette position varie d'une année à l'autre du fait de la variabilité des revenus tirés de l'activité agricole. On trouvera ci-dessous (tableau 38) les données de deux années-types, l'une favorable (2008), l'autre défavorable pour les agriculteurs (2003).

Tableau 38

Revenu et niveau de vie des ménages agricoles comparé à celui des autres catégories sociales (2003-2008) (en euros)

	2003	2008	
	Revenu disponible des ménages	Revenu disponible des ménages	Niveau de vie des individus des ménages
Agriculteurs-exploitants	30 080	40 740	22 100
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	46 880	51 040	27 730
Cadres supérieurs	58 510	58 690	34 050
Professions intermédiaires	36 480	37 270	22 300
Employés	26 160	26 740	17 430
Ouvriers	29 320	30 300	16 960
Retraités	27 240	29 100	22 220
Ensemble	33 040	34 450	22 110

Source : INSEE, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2003 et 2008.

Le revenu des ménages d'agriculteurs, comme celui des autres professions indépendantes, est plus fluctuant que celui des ménages de salariés. En 2003, les ménages agricoles se situent en moyenne 10 % au-dessous du revenu de l'ensemble des ménages et sont proches du revenu moyen des ménages d'ouvriers ; en 2008 au contraire, ils se situent près de 20 % au-dessus de la moyenne et dépassent même les professions intermédiaires¹². Cependant, ces comparaisons doivent être corrigées en fonction de la composition des ménages. Si l'on ramène en effet le revenu du ménage au nombre d'unités de consommation* qui le composent, on observe qu'en 2008, par exemple, du fait d'un plus grand nombre de personnes dans les ménages d'agriculteurs, le niveau de vie des individus du ménage se situe juste à la moyenne (22 100 contre 22 110 euros) et qu'il est proche de celui des professions intermédiaires et des retraités.

11. Le revenu disponible inclut l'ensemble des ressources du ménage, y compris les prestations sociales, mais déduction faite des charges sociales et des impôts directs.

12. On ne dispose pas de données postérieures à 2008, car, à partir de cette date, l'enquête regroupe les agriculteurs avec les autres professions indépendantes.

D'autre part, la dispersion des revenus, comme on pouvait s'y attendre, est plus élevée parmi les ménages agricoles que parmi l'ensemble de la population. Il en résulte que les moins aisés sont plus pauvres comparativement, mais que ceux qui sont dans les catégories les plus hautes sont plus riches que la moyenne (tableau 39).

Tableau 39

La dispersion des revenus des ménages agricoles en 2008 (revenu disponible en euros)

	Individus			Ménages		
	Ensemble	Agriculteurs	Écart (en %)	Ensemble	Agriculteurs	Écart (en %)
Les 10 % les plus pauvres	8 070	4 990	- 38 %	12 220	8 940	- 27 %
Les 20 % les plus pauvres	11 860	9 360	- 21 %	18 060	15 590	- 14 %
Les 10 % les plus riches	30 990	35 610	+ 15 %	48 210	65 160	+ 35 %
Les 5 % les plus riches	39 470	45 750	+ 16 %	61 420	81 130	+ 32 %
Revenu moyen	22 110	22 100	=	34 450	40 740	+ 18 %

Source : INSEE, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008.

Ainsi, à l'échelle des ménages, en 2008, alors que le revenu des ménages agricoles est supérieur de 18 % au revenu moyen, chez les plus pauvres, le revenu moyen est nettement inférieur à celui des ménages de la même catégorie dans l'ensemble de la population ; chez les plus riches, c'est l'inverse. Le constat est le même, avec des écarts quelque peu différents, lorsqu'on examine la situation des individus au sein des ménages agricoles par rapport à la moyenne de la population : chez les agriculteurs les plus pauvres, le niveau de vie ne représente que 22 % du revenu moyen et il est presque deux fois plus faible que le revenu moyen des 10 % d'individus les plus pauvres dans l'ensemble de la population, et l'on sait que l'année 2008 est cependant une année favorable pour les revenus agricoles. *Grosso modo*, le rapport entre les plus riches et les plus pauvres, mesuré de cette manière, est de 1 à 4 dans l'ensemble de la population et de 1 à 8 chez les agriculteurs.

Le monde agricole semble bien encore très concerné par la pauvreté relative contemporaine, même si un certain nombre de mesures sont prises pour résorber cette faiblesse du niveau de vie dans les campagnes. On retrouve cette caractéristique dans les données concernant les taux de pauvreté. En 2008, près de 15 % des individus appartenant à un ménage agricole étaient considérés comme situés sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec un revenu égal à moins de 50 % du revenu médian (moins de 9 855 euros). Entre 1996 et 2008, ce taux de pauvreté s'est situé selon les années entre 15 % et 24 %¹³.

13. Insee, *Enquête Revenus fiscaux et sociaux 1996-2008*, 2010.

En moyenne, un patrimoine élevé dans les ménages agricoles

À côté du revenu, le patrimoine possédé constitue un élément important dans l'analyse comparative de la situation relative des différentes catégories sociales. À cet égard, si les agriculteurs sont plutôt dans la moyenne des revenus de l'ensemble de la population, ils se situent à un niveau très élevé en matière de possession d'un patrimoine.

Selon les résultats de l'enquête patrimoine de 2010¹⁴, les ménages d'agriculteurs se situent en deuxième position, juste derrière les professions libérales, et avant les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, quant à la valeur du patrimoine net possédé : 725 500 euros pour une valeur moyenne, toutes catégories, de 229 300 euros. Ce patrimoine, comme les revenus, se trouve inégalement réparti, puisqu'il s'élève à 1 704 000 euros pour les 10 % de ménages qui en possèdent le moins et 1 421 000 euros pour les 10 % qui en possèdent le plus (rapport de 1 à 8 comme pour les revenus).

Ce montant important du patrimoine détenu en agriculture renvoie bien sûr à l'importance du patrimoine professionnel, c'est-à-dire les biens possédés par les agriculteurs au titre de leur exploitation (matériels, équipements, terre, animaux reproducteurs, etc.). Il représente pas loin de la moitié (43,7 % en 2010) de l'ensemble de ce qui est possédé par les ménages d'agriculteurs¹⁵. Cette caractéristique les distingue des autres professions indépendantes à fort patrimoine : la part professionnelle n'est que de 23,4 % chez les commerçants, de 30,4 % chez les artisans et de 25,5 % chez les chefs d'entreprise et professions libérales. On retrouve là le caractère spécifique de l'agriculture, activité à fort investissement en capital possédé en propre.

Les aides publiques à caractère social

Au-delà des aides directes aux exploitants agricoles, il existe également des modalités de l'action publique qui s'adressent spécifiquement aux agriculteurs les plus pauvres ou à ceux qui connaissent des difficultés, temporaires ou plus durables.

Parmi ceux-ci, on peut citer le dispositif « Agridiff » par lequel les exploitants agricoles en difficulté peuvent bénéficier d'aides spécifiques. Mis en place à la suite d'un pré-diagnostic demandé par l'agriculteur, il propose un diagnostic de l'exploitation, un plan de redressement et un suivi. Cette aide est soumise à des conditions concernant la personne de l'exploitant et l'exploitation, notamment sa viabilité. Les agriculteurs âgés de 55 ans

14. Insee, *Les revenus et le patrimoine des ménages. Édition 2013*, coll. « Insee Références », 2013.

15. Source : Pierre Lamarche et Maud Romani, « Le patrimoine des indépendants », in *Emploi et revenus des indépendants. Édition 2015*, coll. « Insee Références », Insee, Paris, 2015, p. 75.

ou plus peuvent bénéficier d'un plan de redressement lorsque leur succession est assurée. Parallèlement à l'action publique, l'association « Solidarité paysans » apporte son appui aux agriculteurs qui connaissent des difficultés passagères.

Sous conditions, les agriculteurs aux revenus les plus faibles ont pu être également éligibles au RMI, puis au RSA (à partir du 1^{er} juin 2009). Environ 7 000 exploitants agricoles étaient allocataires du RMI en 2000 et ce chiffre était quasiment stable depuis 1995. En 2010, le nombre de bénéficiaires du RSA serait de près de 10 000¹⁶. En revanche, celui des salariés agricoles (environ 17 000) était en constante augmentation depuis la mise en place de la mesure; leurs taux sont particulièrement élevés dans les départements où sont présentes les productions reposant sur une forte utilisation de main-d'œuvre occasionnelle ou saisonnière (arboriculture, maraîchage).

Chez les exploitants, on observe sans surprise que la proportion de bénéficiaires du RMI est plus élevée lorsque l'exploitation est de petite taille et qu'il n'y a pas de revenus extérieurs. Par ailleurs, les plus jeunes et les plus âgés perçoivent moins fréquemment le RSA. La probabilité de recevoir le RSA est également plus forte lorsqu'on habite dans un espace rural isolé.

On peut s'étonner de la faible proportion d'exploitants agricoles inscrits dans le dispositif RMI puis RSA (environ 1 % à 2 % des agriculteurs), quand on sait la fréquence des situations de pauvreté en agriculture. Plusieurs explications peuvent être avancées; certaines tiennent à l'inadaptation d'un dispositif conçu d'abord pour des salariés privés d'emploi; d'autres seraient liées à la faible implication du système professionnel agricole (Mutualité sociale agricole exceptée) dans un dispositif qui se situe en dehors de son champ habituel d'intervention; certaines, enfin, sont peut-être de nature plus sociologique, en particulier la crainte de la « stigmatisation », qui empêcherait les agriculteurs les plus démunis de solliciter ce type d'allocation.

Enfin, on ne doit pas oublier que le monde agricole a été progressivement englobé dans le système général de redistribution¹⁷. La marque la plus apparente concerne les transferts sociaux. Selon le compte social de l'agriculture en 2013, le budget affecté aux prestations sociales s'élève à 21,2 milliards d'euros, dont 16,5 pour les exploitants agricoles et 4,7 milliards pour les salariés (tableau 40).

-
16. Michel Raymond et Sophie Villers, *L'accès des non-salariés agricoles au revenu de solidarité active*, Inspection générale des affaires sociales (IGAS)-Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), rapport, tome I, n^o RM2010-151P et 10108, octobre 2010.
17. Guenhaël Jégouzo, Jean-Louis Brangeon et Bernard Roze, *Richesse et pauvreté en agriculture*, op. cit., p. 115.

Tableau 40

Le budget social de l'agriculture en 2013 (en milliards d'euros)

Ressources	Exploitants	Salariés	Dépenses	Exploitants	Salariés
Cotisations sociales	3,6	1,8	Santé	6,9	1,9
Ressources affectées	7,8	–	Vieillesse	8,5	2,3
Transferts	4,7	2,9	Famille	0,4	0,5
Divers	0,4	–	Divers	0,7	–
Total	16,5	4,7	Total	16,5	4,7

Source : INSEE, *Le compte social de l'agriculture*, 2013 (résultats provisoires).

Le financement professionnel (cotisations sociales des agriculteurs et des salariés agricoles) représente environ 5,4 milliards d'euros, soit 25 % des ressources de ce budget ; le reste provient de financements extérieurs qui se répartissent en deux catégories :

- ceux qui relèvent de la solidarité interprofessionnelle par l'intermédiaire de la compensation démographique : les secteurs où le rapport cotisants/prestataires est défavorable reçoivent une compensation de la part des autres secteurs ; près de 8 milliards d'euros (36 % du total) bénéficient ainsi à l'agriculture ;
- ceux qui proviennent des recettes fiscales affectées au régime de protection sociale agricole des non-salariés, pour un montant de 7,8 milliards d'euros (37 % de l'ensemble).

La solidarité nationale s'exerce de façon massive en faveur des agriculteurs, retraités ou en activité, par le biais du budget social. Si cette solidarité ne vise pas *a priori* une redistribution des revenus au sein même de l'agriculture, elle n'en traduit pas moins des transferts des bien-portants vers les malades, des personnes actives vers les retraités, quel que soit le niveau de revenu des uns et des autres.

De plus faibles retraites en agriculture ?

Alors que le niveau de vie moyen des retraités en France a rejoint celui des actifs dans la période récente¹⁸, les pensions de retraite des agriculteurs non salariés figurent parmi les plus faibles : elles sont en moyenne inférieures de 38 % à celles du régime général, pour une carrière complète, soit un montant mensuel de 750 euros contre une moyenne nationale d'environ 1 200 euros.

Parmi les causes de cette différence, certaines concernent l'ensemble des assurés non salariés agricoles : le faible niveau des revenus agricoles, le calcul de la pension sur l'ensemble de la carrière et non sur les 25 meilleures

18. Yannick Moreau, *Nos retraites demain : équilibre financier et justice*, rapport au Premier ministre, juin 2013.

années et le niveau encore bas de la retraite complémentaire agricole. Les conjoints d'exploitants – le plus souvent des femmes – ainsi que les aidants familiaux sur les exploitations sont particulièrement défavorisés : leur activité génère moins de droits à retraite que celle des exploitants principaux.

C'est la raison pour laquelle une réforme est prévue garantissant aux anciens agriculteurs un montant de retraite égal au minimum à 75 % du Smic, à échéance 2017, soit 840 euros (pour une carrière complète).

En revanche, le patrimoine des retraités agricoles, bien inférieur à celui des actifs, reste d'un niveau plus élevé que celui de la moyenne de l'ensemble de la population : 259 400 euros contre 229 300 euros selon l'enquête patrimoine de 2010.

La question de la parité (ou de l'équité sociale) se manifeste en termes de revenus, de patrimoine, de couverture sociale. Elle inclut également les possibilités d'accès aux services, aux équipements, à la totalité des prestations dont bénéficient l'ensemble des membres de la société. Les agriculteurs, du fait notamment de leur localisation dans l'espace rural, constituent-ils encore un monde à part à cet égard ?

Des conditions de vie différentes pour les agriculteurs ?

Pendant longtemps, l'image du monde agricole a été celle non seulement de bas revenus et de situations fréquentes de pauvreté, mais également de conditions de vie et de travail particulièrement difficiles. Qu'en est-il de cette image dont on ne peut nier une part de vérité, et qui a d'ailleurs été l'une des causes directes de l'exode agricole, féminin notamment ? On ne fournira pas ici une description détaillée du mode de vie actuel des agriculteurs, mais simplement quelques exemples qui illustrent une hypothèse de plus en plus couramment admise, celle de l'homogénéisation des comportements et modes de vie des agriculteurs et de ceux des autres catégories sociales¹⁹, les différences qui subsistent étant dues pour l'essentiel aux spécificités du métier et à sa localisation dans l'espace rural, par définition moins dense que l'espace urbain.

Équipements et consommation des ménages

Dans l'analyse des modes de vie, on s'appuie en général sur des éléments quantitatifs permettant de comparer, à un moment donné, selon les groupes

19. Voir par exemple : Sophie Dubuisson-Quellier et Christophe Giraud, « Les agriculteurs entre clôtures et passerelles », in Bertrand Hervieu et alii (dir.), *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, op. cit., p. 111-130.

sociaux, le degré de confort ou d'équipement des ménages ou encore leur comportement de consommation. De ce point de vue, certaines différences entre les agriculteurs et la moyenne des ménages français sont observées, mais elles ne sont jamais très fortes. Elles traduisent cependant quelques « décalages » ou quelques particularités dans les façons de vivre des familles agricoles.

Un taux d'équipement identique, voire plus important, et un habitat bien amélioré

Au-delà des équipements domestiques qui se sont généralisés dans la période récente et que tout le monde ou presque possède (réfrigérateur, lave-linge, téléviseur, automobile), l'écart qui existait il y a quelques années au détriment des familles agricoles pour la plupart des équipements de dernière génération (téléphone portable, micro-ordinateur) ou des équipements à connotation plus culturelle ou de loisir (magnétoscope, chaîne hi-fi) s'est totalement estompé, les agriculteurs étant même désormais mieux équipés que la moyenne en micro-ordinateurs ou plus fréquemment connectés à l'internet, ce qui traduit entre autres facteurs la généralisation des nouvelles technologies de l'information dans la gestion des exploitations agricoles.

En matière d'habitation également, loin de l'image du logement ancien dépourvu de la plupart des équipements de confort (chauffage central, salle de bain, toilettes...) figurant l'habitat paysan traditionnel, il est clair que les agriculteurs bénéficient aujourd'hui en général de conditions d'habitation très correctes. Plus que la moyenne, ils résident dans une maison individuelle, sont propriétaires de leur logement et disposent d'une grande surface habitable. Il est vrai que le nombre de personnes présentes est le plus souvent plus élevé.

Des dépenses de consommation plus importantes pour l'alimentation et moindres pour le logement

Si le niveau moyen du revenu et des dépenses de consommation des ménages d'agriculteurs n'est pas très différent de celui des autres catégories sociales, peut-on en dire autant de la répartition de ces dépenses entre les divers postes qui constituent le budget des ménages, répartition qui traduit les habitudes et modes de vie ?

Quelques traits se dégagent (tableau 41) : le principal est l'importance des dépenses alimentaires, qui représentent 20,7% de l'ensemble contre 16,4% en moyenne générale (hors tabac et alcool), mais aussi celles des transports et communication, liées largement à la dispersion de l'habitat. Les autres postes s'en trouvent réduits d'autant, en particulier les dépenses d'habitation, qui sont nettement inférieures à celles de l'ensemble des ménages. Pour le reste, les différences ne sont pas très importantes, un

peu plus faibles cependant pour les dépenses de restauration et hôtel, et faibles pour les dépenses de culture et loisirs.

Tableau 41
Consommation et équipement des ménages (2011-2012) (en %)

	Ménages agricoles	Ensemble des ménages		Ménages agricoles	Ensemble des ménages
Équipement en 2012 (en pourcentage de ménages équipés) (a)					
Lave-vaisselle	84,0	55,7	Magnétoscope ou lecteur DVD	77,2	79,5
Micro-ondes	91,6	87,6	Téléviseur couleur	95,4	97,1
Congélateur	94,7	90,4	Téléphone portable	92,8	87,6
Voiture	98,9	83,2	Micro-ordinateur	83,4	75,2
Lave-linge	97,6	95,1	Connexion internet	79,8	73,0
Consommation en 2011 (en pourcentage des dépenses totales) (b)					
Produits alimentaires (hors alcool et tabac)	20,7	16,4	Santé	1,6	1,8
Alcool et tabac	3,2	3,0	Transports, communications	23,5	20,7
Habillement	3,9	5,0	Culture, loisirs	8,0	9,6
Logement	10,2	15,7	Meubles, articles de ménage, entretien courant	6,4	5,9
Restauration et hôtels	4,3	6,6	Divers	18,2	15,4

(a) Source : INSEE, statistiques sur les ressources et les conditions de vie.

(b) Source : INSEE, Enquête budget de la famille, 2011.

Un certain éloignement des services publics et privés en milieu rural

Sauf exception, les agriculteurs résident dans des communes dites rurales et disposent donc des possibilités d'accès aux biens et services, publics et privés, qui sont celles de la population rurale dans son ensemble. Depuis quelques dizaines d'années, les campagnes ont cessé globalement de perdre des habitants, mais elles se sont en même temps fortement différenciées, de telle sorte que les conditions de vie sont en fait très variables selon le type d'espace rural que l'on considère.

Des agriculteurs dans tous les types d'espace rural

Si, bien entendu, la population dans son ensemble se concentre dans les pôles urbains ou autour d'eux (83 % des actifs se retrouvent dans les agglomérations ou les communes périurbaines), les agriculteurs se situent majoritairement dans l'espace à dominante rurale, en particulier dans ce qu'on pourrait appeler l'espace rural isolé, pour près de 53 % d'entre eux. C'est donc cette fraction d'agriculteurs, localisée plus loin des centres urbains, qui devrait se trouver, *a priori*, affectée par l'éloignement des

services publics et privés, l'une des caractéristiques de l'espace rural éloigné des pôles urbains (tableau 42).

Tableau 42

Les agriculteurs actifs dans les différents types d'espaces ruraux

	Population active		Agriculteurs exploitants	
Pôles urbains	15 267 096	59,7 %	47 670	8,7 %
Couronnes périurbaines	4 609 396	18,0 %	126 268	23,1 %
Communes multipolarisées	1 356 299	5,3 %	50 065	9,2 %
Pôles d'emploi ruraux et leurs couronnes	1 304 727	5,1 %	34 253	6,3 %
Autres communes de l'espace rural	3 040 677	11,9 %	288 210	52,7 %
Ensemble	25 578 196	100 %	546 465	100 %

Source : Marianne Berthod-Wurmser, Roland Ollivier *et alii*, *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, Inspection générale des affaires sociales, n° RM2009-102P et Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, n° 1883, septembre 2009, p. 99, d'après le recensement de 2006.

Des services souvent plus éloignés pour les habitants dans les bassins de vie ruraux

Selon une autre nomenclature, l'INSEE a défini les bassins de vie « comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants »²⁰. En 2012, 1 666 bassins de vie structurent le territoire, dont 1 287 sont qualifiés de ruraux, comprenant 72 % des communes et 31 % de la population.

Les équipements présents dans les bassins de vie ruraux sont moins diversifiés que ceux des bassins de vie urbains. C'est sur les équipements de la gamme dite supérieure (hypermarchés, urgences, maternités, cinémas, médecins spécialistes...) que la différence est la plus significative. En milieu rural, on n'a accès en moyenne qu'à 9 équipements de cette gamme contre 24 en milieu urbain.

La moitié des habitants des bassins de vie ruraux mettent plus d'un quart d'heure aller-retour pour accéder aux équipements de la gamme intermédiaire et plus d'une demi-heure pour ceux de la gamme supérieure. Toutes gammes confondues, la moitié des habitants de ces bassins accède en plus de 25 minutes aux services aux particuliers et commerces. Les équipements de santé et de loisir nécessitent près de trois quarts d'heure aller-retour. À cet égard, les agriculteurs ne se différencient pas de la population rurale, dont on sait la sensibilité à l'éloignement, voire à la disparition, des services et des équipements publics.

20. Chantal Brutel et David Levy, « Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012. Trois quarts des bassins de vie sont ruraux », *Insee Première*, n° 1425, décembre 2012.

Santé et difficultés de vie des agriculteurs

Pour achever cette présentation de la situation économique et sociale des agriculteurs, comparativement à celle du reste de la société, on évoquera quelques données concernant leur vie personnelle et familiale.

Santé et espérance de vie

En moyenne, l'espérance de vie des agriculteurs est proche, voire plus élevée, que celle de la moyenne de la population (tableau 43). L'écart est d'ailleurs un peu plus important chez les hommes que chez les femmes. Elle est cependant plus faible chez les agriculteurs que chez les cadres, les professions intermédiaires et les autres indépendants.

Tableau 43

Espérance de vie à 35 ans, selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe (période 2000-2008)

Hommes	Cadres	Professions intermédiaires	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Agriculteurs	Employés	Ouvriers	Ensemble
	47,2	45,1	44,8	44,6	42,3	40,9	42,8
Femmes	Cadres	Professions intermédiaires	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Employés	Agriculteurs	Ouvriers	Ensemble
	51,7	51,2	50,3	49,9	49,6	48,7	49,4

Source : Nathalie Blanpain, « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent », *Insee Première*, n° 1372, octobre 2011, p. 2.

Les agriculteurs français seraient-ils en meilleure santé que le reste de la population française ? En tous cas, on ne peut passer sous silence les interrogations que posent les conditions d'exercice de l'activité agricole, en particulier l'usage des pesticides quant à leurs effets sur la santé, même si des études récentes sembleraient montrer que les agriculteurs n'ont pas plus de risques que les autres de décéder d'un cancer ou d'une maladie de Parkinson, au contraire²¹.

Dans un autre domaine, symptôme des difficultés graves que connaissent certains agriculteurs, un excès de suicide parmi les travailleurs du monde agricole a été mis en évidence. Les agriculteurs, les employés et les ouvriers présentent un risque de décéder par suicide deux à trois fois plus élevé que celui des cadres²². Selon les travaux de l'INVS (Institut de veille sanitaire), sur les 2769 décès observés chez les agriculteurs de sexe masculin en

21. Étude Agrican (lancée par la MSA en 2005), *Premiers résultats*, Centre François Baclesse, Caen, juin 2011.

22. Observatoire national du suicide, *Suicide. État des lieux des connaissances et perspectives de recherche*, 1^{er} rapport, novembre 2014, p. 16.

activité professionnelle entre 2007 et 2009, 417 suicides ont été enregistrés (contre 68 sur 997 chez les femmes). Les suicides représentent la troisième cause de décès après les cancers et les maladies cardio-vasculaires. En 2008 et 2009, une surmortalité par suicide est constatée chez les hommes de 45 à 64 ans, plus particulièrement dans les filières d'élevage bovins-lait et bovins-viande. Ces observations coïncident avec la montée des problèmes financiers rencontrés dans ces secteurs durant la période d'étude²³.

Plus de célibataires chez les agriculteurs ?

Un autre critère d'inégalité sociale a longtemps été mis en avant concernant le monde agricole. Il s'agit de celui du célibat, traditionnellement plus important chez les agriculteurs²⁴. Qu'en est-il aujourd'hui ? La mesure est particulièrement difficile dans la mesure où le mariage est désormais loin de représenter la seule forme de vie commune.

Une étude récente, portant sur les années 1999-2000²⁵, montre que le célibat reste relativement élevé en agriculture, au moins chez certaines catégories d'exploitants agricoles. Quelque 14 % à 18 % des agriculteurs de sexe masculin âgés de 40 à 59 ans ne vivent pas en couple et n'ont jamais été mariés à la date considérée. La proportion s'élève aux environs de 25 % chez les plus âgés (60 ans et plus). On observe par ailleurs une différence sensible selon la dimension économique de l'exploitation : à 40-49 ans, 23,6 % des agriculteurs sur petite exploitation et 15,9 % de ceux qui sont sur une moyenne exploitation n'ont jamais eu de vie de couple (c'est la plus forte proportion de toutes les catégories sociales, hors clergé). En revanche, la proportion tombe à 8,9 % chez ceux qui sont installés sur de grandes exploitations.

La relation entre situation matrimoniale et taille économique des exploitations agricoles est assez nette, sachant que les causalités peuvent jouer dans les deux sens.

Un temps de travail plus long en agriculture

S'agissant des conditions de vie, on rappellera une autre spécificité du monde agricole : la durée du temps de travail chez les agriculteurs exploitants, pour autant que l'on puisse la mesurer²⁶.

23. Claire Bossard et alii, *Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants. Premiers résultats*, INVS, octobre 2013, p. 8, 10 et 14.

24. Voir Guenhaël Jégouzo, *Petite paysannerie en France*, INRA Éditions, Paris, 1984.

25. Christophe Giraud, « Là où le célibat blesse. L'estimation du célibat en milieu agricole », *Revue d'études en agriculture et environnement*, vol. 94, n° 4, décembre 2013, p. 367-396.

26. Voir par exemple : Guenhaël Jégouzo, « Une durée de travail souvent excessive en agriculture », *Économie rurale*, n° 145, septembre-octobre 1981, p. 38-47 et Selma Amira, « Les risques professionnels par métiers. Enquête Sumer 2010 », Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), *Synthèse. Stat'*, n° 05, mai 2014.

La durée hebdomadaire habituelle du travail est la plus élevée chez les agriculteurs, comparativement à ce qu'elle est dans les autres catégories socioprofessionnelles. Elle se situe aux environs de 53 h par semaine chez les agriculteurs exploitants, alors qu'elle est de 49 h pour les professions indépendantes, de 41 h chez les cadres et de 37 h chez les ouvriers²⁷.

*
* *

À l'issue de cette photographie du monde agricole telle qu'on peut l'illustrer à la fin de cette première décennie du XXI^e siècle, quelles perspectives peut-on dresser pour les années à venir ? Tel est l'objet du chapitre suivant, chapitre d'élargissement et de conclusion de cette présentation de l'agriculture et des agriculteurs en France.

27. Insee, *France. Portrait social. Édition 2014*, coll. « Insee Références », Insee, Paris, 2014, d'après l'enquête emploi 2013.

› Chapitre 6

Les enjeux actuels et à venir de l'agriculture française

Au terme de cette vue panoramique du monde agricole, plusieurs conclusions peuvent être dégagées.

La première, c'est l'ampleur de la révolution qu'a connue l'agriculture nationale depuis un siècle et demi. Il n'est pas utile d'y revenir ici, mais quel écart entre le monde paysan des années 1850 et les agriculteurs d'aujourd'hui, beaucoup moins nombreux certes, mais infiniment plus productifs et désormais totalement intégrés dans la société moderne ! Quel écart également entre la manière de se nourrir de l'époque et la consommation alimentaire d'aujourd'hui, dans laquelle l'élaboration des produits et leur conditionnement ont pris le pas sur la matière première agricole !

La deuxième conclusion concerne la période plus récente, c'est-à-dire celle qui s'étend de l'après-guerre au début des années 2000. C'est durant ces quelques décennies que se sont opérées pour l'essentiel les mutations que l'on vient d'évoquer. Elles ont été vécues par une génération d'agriculteurs qui a pour ainsi dire porté le projet de modernisation impulsé dans les années 1950-1960 et soutenu par la politique agricole française, puis européenne. Les succès techniques et économiques de l'agriculture française sont à mettre à leur actif.

La troisième conclusion, c'est que, depuis quelques années, au-delà des évolutions structurelles qui se sont poursuivies, c'est tout le contexte économique et institutionnel qui s'est modifié avec, en particulier, des réformes assez radicales de la PAC et une ouverture des marchés agricoles européens aux fluctuations des cours mondiaux des matières premières qui rendent les revenus des productions les plus exposées beaucoup plus aléatoires (à la hausse ou à la baisse), malgré les aides directes.

Nous ne sommes pas arrivés à la « fin de l'Histoire » du monde agricole. Des questions nouvelles émergent qui ne sont pas liées seulement aux effets d'une croissance agricole mal maîtrisée ou d'une politique agricole moins protectrice ; elles proviennent également, il ne faut pas l'oublier, de changements sociaux plus globaux, en particulier des nouvelles attentes de la société vis-à-vis d'un secteur d'activité auquel elle reste très attachée, mais envers lequel elle exprime également des exigences fortes.

De la réponse à ces nouveaux besoins, de l'adaptation à ce changement de contexte, national et international, dépend le devenir de l'agriculture, ainsi que des secteurs et des territoires qui lui sont liés. Cette réponse est aux mains des décideurs, publics et professionnels; elle est aussi aux mains des acteurs directement concernés. C'est pour contribuer à alimenter la réflexion des uns et des autres que l'on propose ici un tour d'horizon un peu prospectif des différents déterminants, économiques, sociaux et politiques, qui vont contribuer à fixer le visage de l'agriculture de demain.

Les nouveaux défis

La situation de l'agriculture française¹, au milieu des années 2010, est très différente de ce qu'elle était au début de la seconde révolution agricole dans les années 1950. La sécurité des approvisionnements alimentaires est assurée, le retard structurel de l'agriculture semble résorbé, les revenus moyens des ménages agricoles ont rattrapé leur retard, la technologie disponible est de plus en plus performante.

Cependant, des risques nouveaux apparaissent : si la technique est puissante et peut domestiquer la nature, elle peut aussi la dégrader; la sécurité alimentaire est peut-être assurée sur le plan quantitatif, mais les « accidents » sanitaires se sont multipliés durant les dernières décennies; l'agriculture reste étroitement associée à l'espace rural, mais certaines zones se désertifient alors que d'autres, au contraire, connaissent de vives tensions dans l'usage de l'espace; la production est abondante, mais la concurrence interne et externe s'accroît sur le marché des produits agricoles et alimentaires et la pression de la mondialisation se fait de plus en plus forte. Différents de ce qu'ils étaient il y a un demi-siècle, les enjeux restent aujourd'hui tout aussi importants.

Agriculture, intensification et environnement

Le progrès technique est omniprésent dans les transformations de l'agriculture; il est à l'origine de sa réussite productive et il est aussi la cause de certaines de ses limites. Il exerce en effet un impact de plus en plus fort sur le milieu naturel et donc sur les ressources qui en proviennent.

1. Ce paragraphe s'inspire largement des travaux de Louis-Pascal Mahé à l'ENSA de Rennes. Voir par exemple Louis-Pascal Mahé et François Ortalo-Magné, *Politique agricole. Un modèle européen*, *op. cit.* Voir aussi Pierre Daucé et Yves Léon, « L'agriculture bretonne, un révélateur des tensions entre agriculture, environnement et cadre de vie », in Philippe Perrier-Cornet (dir.), *Repenser les campagnes*, coll. « Bibliothèque des territoires », Éditions de l'Aube, La Tour-d'Aigues/Datar, Paris, 2002, p. 195-214.

L'excès dans l'utilisation de certains produits, notamment les fertilisants chimiques ou organiques et les pesticides, menace la qualité de l'eau, et parfois même celle de l'air. Les paysages ont été modifiés, les parcelles agrandies et remembrées pour répondre aux évolutions structurelles jugées nécessaires, mais avec des conséquences néfastes sur la qualité des sols ou l'écoulement des eaux.

L'ensemble de l'agriculture française a subi ce mouvement de fond, mais il a sans doute été aggravé dans les branches les plus soutenues par les politiques agricoles. Il est clair que le soutien des prix tel qu'il a été mis en place au départ de la PAC a encouragé l'intensification en fertilisants et autres consommations intermédiaires, puisqu'il était proportionnel aux quantités produites, donc aux rendements, et que les réformes successives n'ont que partiellement et tardivement atténué ce lien entre la taille économique des exploitations et le montant des aides.

En résumé, le mouvement de simplification et de spécialisation des systèmes d'exploitation peut provoquer, si l'on n'y prend garde, des inconvénients majeurs pour l'environnement. Ces atteintes au milieu naturel suscitent des réactions vives de la part de consommateurs-citoyens de plus en plus sensibles à la qualité de l'espace rural comme à celle de leur alimentation. Il est donc essentiel que le secteur agricole apparaisse davantage comme une activité protégeant l'environnement et les ressources naturelles que comme une activité les dégradant. C'est d'ailleurs par rapport à cet enjeu que sont promues et se développent l'agriculture biologique, mais aussi les notions et les pratiques d'agriculture durable, d'agriculture écologiquement intensive² ou d'agro-écologie.

Agriculture, territoire et développement rural

Longtemps, l'agriculture a constitué l'activité économique essentielle du milieu rural, faisant vivre les campagnes par les relations économiques qu'elle entretenait avec le commerce et l'artisanat locaux. Il existait par ailleurs un lien entre la fonction productive de l'agriculture et sa fonction d'entretien de l'espace rural; par exemple, la taille des haies et des arbres assurait l'approvisionnement des familles d'agriculteurs en bois de chauffage, mais elle permettait aussi l'entretien du bocage et du milieu naturel. Progressivement, avec la modernisation agricole, ces liens se sont distendus en même temps que la forte réduction de la main-d'œuvre en agriculture a eu pour effet de clairsemer l'occupation de l'espace rural et parfois même de compromettre la survie d'une société rurale vivante.

2. Voir Michel Griffon, *Qu'est-ce que l'agriculture écologiquement intensive ?*, coll. « Matière à débattre & décider », Éditions Quæ, Versailles, 2013 ou : Marion Guillou et alii, *Le projet agro-écologique : vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement. Propositions pour le ministre*, Agreenium-INRA Science & impact, mai 2013.

Parallèlement, le mode d'occupation du territoire national s'est profondément modifié. La concentration urbaine, caractéristique de la période contemporaine, s'accompagne d'un étalement de la population autour des villes qui conduit à la périurbanisation de plus en plus étendue des campagnes et à leur peuplement par des catégories sociales qui ont des relations nouvelles avec l'espace rural. Les nouveaux résidents ont souvent des exigences qui peuvent être difficilement compatibles avec certaines pratiques agricoles.

Aujourd'hui, le développement rural ne peut uniquement s'appuyer sur l'activité agricole, compte tenu de la réduction de son poids économique et démographique, mais ne peut pas non plus l'ignorer, du fait de son emprise qui reste majoritaire en termes de superficie occupée. Le développement rural doit donc prendre une nouvelle dimension où la production agricole a certes son rôle, mais aussi les autres activités, économiques, culturelles ou touristiques³.

Cette nouvelle vision du développement des campagnes n'est pas indépendante des préoccupations qui s'expriment vis-à-vis de l'environnement. En effet, les atteintes au milieu naturel constituent également une menace pour les fonctions résidentielles et récréatives. Une nature préservée constitue une ressource à exploiter dans une vision globale du développement rural, d'autant plus qu'elle peut contribuer à façonner une image des produits agricoles qui sera appréciée par le consommateur.

Agriculture, qualité et sécurité alimentaires

En dépit des fluctuations conjoncturelles et du maintien de fortes disparités, les revenus moyens dans les pays industrialisés se sont progressivement accrus, même si c'est plus faiblement ces dernières années. Cette évolution a entraîné une modification profonde du comportement de consommation. En particulier, elle a accru les demandes des consommateurs en matière de qualité et de sécurité de l'alimentation.

La demande de qualité peut concerner les biens eux-mêmes ou la manière dont ils sont produits. Il faut en effet distinguer les caractéristiques de qualité de nature privée et celles de nature publique ou collective. Les premières sont liées à la composition du produit que l'on consomme et correspondent à des garanties en matière de nutrition (équilibre alimentaire, voire produits favorables à la santé), de sécurité sanitaire (absence de substances chimiques ou biologiques nocives) et de goût (agrément,

3. Pierre Daucé, « Développement et ruralité », *Économie rurale*, n^{os} 255-256, janvier-avril 2000, p. 114-119 et GMV Conseil, *Destination campagnes. État des lieux et évaluation des attentes des clientèles potentielles*, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), La Documentation française, Paris, 2013.

typicité du produit). Les traits de qualité de nature publique sont davantage attachés aux conditions techniques et sociales de production. Ils dépendent du processus de fabrication du bien ou du service, plus que de ses caractéristiques observables. Une fraction croissante des citoyens est sensible par exemple à des modalités de production qui assurent le respect d'une certaine éthique économique et sociale⁴, la protection de l'environnement, la sauvegarde du bien-être animal. L'étiquetage et la certification se développent pour assurer la crédibilité des conditions de production qui sont annoncées, mais ils doivent être absolument dignes de confiance.

Il est certain que la recherche d'une qualité garantie pour les produits agricoles et agroalimentaires constitue pour les producteurs et les transformateurs une condition *sine qua non* du maintien de leur compétitivité dans un marché de plus en plus soumis à la concurrence, nationale et internationale, avec bien sûr des tendances contradictoires chez les consommateurs entre recherche de la qualité et prix les plus bas possible, entre uniformisation des modes de consommation et segmentation selon l'origine sociale, entre attachement à des pratiques alimentaires ancestrales et remise en cause de la consommation de produits animaux...

Agriculture, concurrence et mondialisation

À l'intérieur des frontières communautaires, le secteur agricole s'est trouvé pendant longtemps protégé des importations étrangères et de la variabilité des prix à l'international. Des six pays fondateurs de la Communauté européenne, la concurrence et le marché unique se sont progressivement élargis aux nouveaux pays membres au fur et à mesure de leur intégration dans l'Union européenne.

Aujourd'hui, ce sont vingt-huit États où biens et personnes circulent librement, et peut-être encore davantage demain. Parallèlement, avec les négociations du GATT et notamment l'accord agricole de l'*Uruguay Round* à Marrakech en 1994, les frontières extérieures de l'Union européenne se sont ouvertes et les agriculteurs sont désormais largement soumis aux prix qui se fixent au niveau mondial, avec les fluctuations que l'on connaît sur le marché des matières premières. Les aides directes atténuent un peu l'effet de ces fluctuations sur les revenus, mais, pour les agriculteurs, c'est une nouvelle façon de gérer leur entreprise qu'ils doivent appréhender, afin de prendre en compte ces incertitudes sur les prix. Les systèmes assurantiels ou des contrats avec des firmes d'amont et d'aval peuvent constituer des solutions pour contrebalancer l'effet de variations trop brutales et donner la possibilité d'anticiper l'avenir sans trop d'aléas.

4. Voir, par exemple, le développement du « commerce équitable ».

I À l'échelle internationale, de nouvelles règles pour les échanges commerciaux ?

Depuis les accords de Marrakech en 1994, aucun consensus n'a pu être trouvé lors du *Round* suivant, celui de Doha lancé en 2001, avec cependant dans la période récente des espoirs pour un accord général dans des délais rapides.

Du fait de ces blocages, les accords bilatéraux ont tendance à se multiplier. L'un des plus connus – et des plus sujets à débats et controverses – est celui qui est en cours de discussion entre les États-Unis et l'UE : le « TAFTA », dit encore « TTIP » (voir liste des sigles). Ce traité vise à créer une zone de libre-échange entre l'Europe et les États-Unis, ce qui représente un marché de 800 millions de consommateurs. Pour ses promoteurs, ce pacte pourrait créer des centaines de milliers d'emplois et rapporter quelques points de croissance supplémentaires. Par rapport à cette vision qui s'appuie sur les bienfaits supposés du libéralisme économique, beaucoup émettent un certain nombre de craintes sur les effets indésirables de cette libéralisation totale des échanges, en particulier en matière agricole. Le risque porte certes sur l'afflux de produits américains libérés de tous droits de douane, mais surtout sur l'abolition des normes sanitaires, qualitatives ou environnementales qui protègent le consommateur européen d'un certain nombre d'excès ou de traitements non désirés des produits de consommation courante (OGM, viande aux hormones, volailles désinfectées au chlore...). Les produits agricoles les plus concernés (positivement ou négativement) par cet éventuel traité sont la viande bovine, les produits laitiers et les vins. D'autres volets de ce projet de traité sont aussi très souvent critiqués : le principe de « non-discrimination », qui vise à empêcher les États européens et les États-Unis de favoriser leurs entreprises nationales au détriment des concurrents étrangers, d'où la suppression des politiques d'encouragement d'achat des produits locaux et surtout peut-être la mise en place de tribunaux d'arbitrage privé qui pourraient imposer des amendes aux États qui dérogeraient aux règles du Traité.

Dans cette mondialisation qui se généralise, une autre incertitude se profile, c'est celle du devenir du traité d'échanges de l'Atlantique Nord, entre l'Union européenne et les États-Unis (TAFTA, voir encadré), qui peut remettre en cause, non pas les protections par les prix (qui n'existent quasiment plus), mais le système des normes, notamment de qualité, en vigueur dans nos pays, dont on sait à quel point les agriculteurs et les consommateurs y sont attachés. Quant aux négociations de l'OMC, elles se poursuivront en 2015 et la perspective d'un accord sur le commerce des produits agricoles reste d'actualité, même si des divergences persistent (voir chapitre 4).

En ce sens, l'ouverture accrue aux échanges internationaux ainsi que la concentration du nombre d'opérateurs vont accroître la pression sur l'ensemble des agents de la filière, comme l'illustrent les difficultés cycliques que connaissent par exemple le marché du porc, celui de la volaille ou celui des céréales, et désormais celui des produits laitiers.

De ce fait, c'est la politique communautaire qui est sans cesse à réexaminer, que ce soit pour éviter des distorsions trop fortes entre les anciens et les nouveaux États membres, ou, plus fondamentalement, pour sauvegarder un modèle agricole et rural européen face à la pression à la fois uniformisatrice et déstructurante de la mondialisation des échanges et à un jeu d'acteurs qui ne cesse d'évoluer.

Un jeu des acteurs qui se complexifie

Parallèlement aux nouvelles questions que doivent affronter l'agriculture et l'ensemble de la filière* agroalimentaire, l'évolution de ce secteur d'activité est entraînée par des forces sociales multiples, internes ou externes, dont les intérêts sont divers, souvent contradictoires, mais qui toutes, d'une manière ou d'une autre, contribuent au « façonnage » du monde agricole et de tout de ce qui lui est lié pour les dix ou vingt ans à venir.

Les acteurs traditionnels sont amenés à se repositionner

Les acteurs et les organisations qui ont conduit la révolution agricole des décennies précédentes sont toujours en place. Leur poids et leurs objectifs ont cependant profondément évolué, d'où une redéfinition assez radicale de leur rôle dans les évolutions futures.

Les agriculteurs d'aujourd'hui ne sont pas ceux des années 1950. Nettement moins nombreux qu'il y a soixante ans, ils ont vécu pleinement la phase de modernisation et disposent dans leur grande majorité d'un outil de production techniquement adapté et économiquement efficace. La question principale qui se pose à eux est celle du pilotage stratégique de leur exploitation/entreprise dans un contexte de plus en plus incertain ; l'enjeu pour eux est de savoir quelle est leur capacité à s'organiser, à dépasser leurs intérêts catégoriels ou sectoriels et à se mobiliser autour d'un projet collectif comme leurs parents ont su le faire dans les années 1950 et 1960.

Les entreprises agroalimentaires, l'un des éléments moteurs de la révolution agricole, se trouvent quant à elles aujourd'hui enserrées entre les maillons de la chaîne dont elles font partie et dont les exigences sont fortes et par nature contradictoires : agriculteurs fournisseurs, actionnaires détenteurs de capital, clients d'autres secteurs industriels, groupes distributeurs. Comment, dans ce cadre, conserver un pouvoir de marché ? Plusieurs stratégies sont possibles. Les unes visent, par le biais de fusions-restructurations, à accroître la taille des entreprises et donc leur pouvoir de négociation. Mais, parallèlement, les performances économiques, dans nos pays développés, ne peuvent plus s'appuyer uniquement sur une production

de masse avec des coûts le plus bas possible, mais bien davantage sur une compétitivité cultivant la différenciation et la qualité des produits, c'est-à-dire la fourniture des biens dont la demande est en expansion. Cette stratégie est probablement la plus féconde pour fonder durablement la prospérité; elle suppose en même temps de disposer de moyens de recherche et d'innovation, publics ou privés, en conséquence.

À cet égard se pose en particulier la question de la place des coopératives agricoles en tant qu'acteur spécifique. Les tensions qui les traversent dans le contexte actuel sont vives, entre la nécessité, pour des raisons économiques, de s'aligner sur les firmes concurrentes, afin de conserver les parts de marché qu'elles détiennent, et l'esprit coopératif fondateur qui leur demande d'attacher plus d'importance aux hommes et aux territoires qu'à la performance financière. Les coopératives ne pourraient-elles pas à nouveau être pionnières comme elles le furent autrefois dans cette recherche d'un nouveau modèle agricole plus en phase avec les besoins actuels de la société et de la nation ?

Enfin, si, à travers la politique agricole commune, les pouvoirs publics ont grandement contribué au « modelage » de l'économie agricole et agroalimentaire française, ils se trouvent aujourd'hui quelque peu dépassés par la dynamique productive qu'ils ont contribué à impulser et par l'urgence des réponses à apporter aux conséquences négatives engendrées par une évolution mal maîtrisée. La question de l'intervention publique n'est plus seulement celle de la modernisation de la filière agroalimentaire; c'est désormais plutôt celle de la gestion d'un secteur économique dont la production est soumise à la concurrence mondiale, mais qui assure parallèlement d'autres fonctions utiles à la collectivité, sans être nécessairement rémunérées par le marché et pour lesquelles il faut donc inventer des formes de soutien originales.

Des acteurs nouveaux

D'autres acteurs, sans doute plus discrets dans la phase initiale de transformation du système agroalimentaire, occupent aujourd'hui, de manière directe ou indirecte, une place importante dans son pilotage. Ces acteurs émergents expriment à leur manière le contexte nouveau qui entoure le secteur agricole.

Ainsi les firmes de la grande distribution sont-elles désormais en situation dominante, imposant leurs exigences techniques, économiques et commerciales aux entreprises plus en amont : abaissement maximal des prix d'achat, régularité et fiabilité des approvisionnements, diversification des produits offerts, innovations permanentes. On voit bien les contraintes d'« adaptabilité », de « flexibilité », de « traçabilité » qui vont s'imposer aux fournisseurs de denrées agricoles et alimentaires et, parallèlement, l'intérêt

qui existe à développer des formes de contractualisation entre les différents maillons de la chaîne, dans le cadre de stratégies « anti-risques ».

Dans un autre registre, si le poids du Crédit agricole reste prépondérant, en tant que banque de proximité, d'autres établissements financiers ont accès aux prêts bonifiés de l'État et cherchent à s'attribuer des parts de marchés auprès des agriculteurs. Surtout, des opérateurs différents interviennent désormais dans le financement des grandes entreprises de l'agroalimentaire⁵, suivant la même logique de profit que celle qu'ils pratiquent vis-à-vis des activités industrielles ou de services. Autrement dit, les financeurs nationaux et internationaux et les actionnaires deviennent un acteur essentiel de la logique de développement de l'ensemble de la chaîne agroalimentaire, ce qui explique d'ailleurs sans doute les stratégies nouvelles de certains grands groupes développant des implantations industrielles ou commerciales hors des frontières européennes.

Parmi les acteurs les plus puissants de la filière agricole et alimentaire figure aussi l'opinion publique, c'est-à-dire la pression des consommateurs et des médias. Leurs préoccupations sont certes souvent ambivalentes, parfois même contradictoires, mais ne pas tenir compte des comportements d'achat friserait pour les producteurs et les transformateurs l'inconscience.

Dans la même logique, le monde agricole est de plus en plus soumis au regard et à l'appréciation des utilisateurs occasionnels (touristes) ou permanents (nouveaux résidents) de l'espace rural, sans compter les demandes croissantes des ruraux en matière de réduction des nuisances provoquées par l'agriculture, d'utilisation des espaces communs, de sauvegarde des aménités* fournies par le milieu rural et la nature. Cette vision plutôt conflictuelle de la cohabitation agriculteurs/non-agriculteurs doit cependant être tempérée. Il faut rappeler l'intérêt que représente pour les agriculteurs cette diversité sociale du milieu rural (et réciproquement l'intérêt pour les résidents de la présence d'agriculteurs!), dont ils peuvent tirer parti à travers la production de biens et services offerts directement aux habitants de ces mêmes communes avides de produits naturels et conviviaux et d'espaces entretenus. En ce domaine, les pouvoirs publics, nationaux ou locaux, ont un rôle important à jouer pour faciliter ces rapprochements et contribuer efficacement au développement des zones rurales.

5. Et même parfois dans celui de grandes unités de production agricole.

Les nouvelles politiques

Nouveaux acteurs, nouveaux défis... Les institutions publiques nationales et européennes ont pris conscience depuis plusieurs années de la nécessité de changements profonds dans le pilotage du secteur agricole et agroalimentaire. C'est pourquoi, malgré les lourdeurs administratives et les réticences, voire les oppositions, les politiques agricoles française et communautaire se sont engagées depuis la fin des années 1980 dans la voie des réformes, par étapes successives. Le processus n'est pas achevé, même si l'on commence à percevoir ce que pourraient être à l'avenir les dispositifs de soutien à l'agriculture, au secteur agroalimentaire et au développement rural.

À l'échelle nationale, une nouvelle loi : la loi d'avenir pour l'agriculture

Dans la suite des nombreuses lois d'orientation précédentes, depuis celles de 1960-1962, la loi d'avenir pour l'agriculture adoptée en 2014⁶ vise à infléchir sensiblement l'action publique nationale afin de promouvoir une agriculture «écologiquement intensive», c'est-à-dire qui, sans remettre en cause son potentiel productif, ne porte plus atteinte, ou le moins possible, aux ressources et aux milieux naturels.

Pour ce faire, la loi d'avenir veut favoriser la diversité des systèmes de production, notamment ceux qui combinent performance économique et performance environnementale, et réaffirmer les enjeux de solidarité nationale et d'équité de traitement entre porteurs de projet. Dans ce cadre, les objectifs généraux de la politique d'installation sont rénovés et élargis, mais la principale innovation de la loi est la création des GIEE (groupements d'intérêt économique et environnemental), conçus pour conforter la transition de l'agriculture vers des systèmes agro-écologiques en s'appuyant sur des projets collectifs initiés par les agriculteurs et ancrés dans les territoires. D'autres mesures allant dans le même sens sont prévues, par exemple la possibilité pour les bailleurs d'introduire dans les baux des clauses dites «environnementales».

Dans l'objectif d'améliorer les performances économiques de la filière, la loi prévoit une amélioration de la gouvernance des coopératives, des compléments aux contrats et accords interprofessionnels portant sur les produits agricoles et alimentaires. Un autre volet de la loi est consacré à la protection des terres agricoles face à l'étalement urbain en renforçant le rôle et le pouvoir des SAFER. Enfin, la loi vise à conforter le modèle

6. Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, *Journal officiel*, 14 octobre 2014.

alimentaire national à travers la politique de l'alimentation et la performance sanitaire : organisation de la lutte contre les maladies animales et végétales, maîtrise des antibiotiques en élevage, réduction de l'usage des pesticides...

Il est difficile pour l'instant d'évaluer la portée de ces mesures qui vont, certes, dans le sens de certaines réponses aux défis évoqués précédemment, mais qui peuvent se trouver confrontées à des déterminants économiques plus forts. Il se trouve cependant que les choix politiques nationaux sont plutôt en concordance avec les nouvelles orientations de la PAC, à l'impact potentiellement plus puissant.

À l'échelle communautaire, une révision permanente de la PAC

Une nouvelle étape est arrivée pour la PAC, avec la définition du programme d'action 2014-2020. Les grandes orientations antérieures (ouverture des frontières, aides directes) sont maintenues, mais des inflexions significatives sont introduites. Les unes poussent jusqu'au bout la logique du libre jeu du marché avec la suppression des quotas laitiers (effective au 1^{er} avril 2015) ou betteraviers (prévue au 1^{er} octobre 2017) ; les autres visent à corriger certaines inégalités provoquées par le système actuel d'attribution des aides directes et à renforcer les mesures de protection de l'environnement et de développement des territoires ruraux. À l'intérieur du nouveau cadre ainsi défini, chaque État membre garde une certaine latitude dans les conditions d'application, ce qui conduit à examiner de façon spécifique les modalités de la réforme en France pour la période considérée. Enfin, les répercussions peuvent être non négligeables pour certaines catégories d'exploitations et certaines filières de production, telles que la filière lait.

La nouvelle PAC 2014-2020 : les grandes orientations⁷

Dans la lignée des réformes engagées depuis 1992, la nouvelle PAC se définit trois objectifs :

- rendre le secteur agricole plus compétitif, s'inscrivant dans une chaîne d'approvisionnement alimentaire en bon état de fonctionnement, apte à faire face à la crise économique et à l'instabilité croissante des prix à la production⁸ ;
- répondre aux enjeux du changement climatique et de la gestion durable des ressources naturelles ;

7. Voir Jean-Christophe Bureau et Sophie Thoyer, *La politique agricole commune. Nouvelle édition, op. cit.*

8. Sur cette question, voir par exemple : Fabienne Femenia et Alexandre Gohin, « Faut-il une intervention publique pour stabiliser les marchés agricoles ? Revue des questions non résolues », *Revue d'études en agriculture et environnement*, vol. 91, n° 4, octobre 2010, p. 435-456.

– assurer un développement territorial équilibré à travers l’entretien de l’espace naturel et le maintien d’une économie rurale vivante.

Autrement dit, il s’agit de rendre la PAC plus équitable, plus écologique, plus rentable, plus efficace et plus compréhensible.

Pour atteindre ces objectifs, il est apparu nécessaire de mieux cibler les ressources budgétaires disponibles pour la PAC ; celles-ci ont été légèrement réduites par rapport au niveau de 2013 et sont prévues au total, pour la période 2014-2020, à 408 milliards d’euros en prix courants (363 milliards base 2011), dont 312 milliards (76 %) pour le pilier 1 et 96 milliards (24 %) pour le pilier 2. Ceci représente près de 38 % du budget prévisionnel de l’UE et montre le poids que représente encore l’agriculture au sein des politiques communautaires.

Trois domaines d’intervention sont revus afin d’atteindre les objectifs recherchés :

– les aides directes. C’est une nouvelle architecture des paiements directs qui est prévue, avec la volonté d’aider davantage les agriculteurs qui contribuent à l’environnement et les structures les plus pourvoyeuses d’emplois : les références historiques des DPU sont progressivement abandonnées pour être remplacées par un système d’aides à l’hectare d’ici à 2019. Un nouveau régime de paiement de base implique un paiement uniforme par hectare et contraint les gouvernements nationaux à allouer au moins 70 % des financements de leur premier pilier à ces paiements. Les États membres ont la possibilité d’attribuer des aides plus élevées pour les « premiers hectares » d’une exploitation de façon à aider davantage les petites et moyennes structures. Les aides couplées, c’est-à-dire liées à un type spécifique de production en difficulté, restent toujours possibles dans la limite de 15 % des financements du premier pilier. Une majoration des paiements directs pour les jeunes agriculteurs doit obligatoirement être mise en place. Par ailleurs, avec le « verdissement » de la PAC, 30 % des aides sont désormais liées au respect de trois pratiques agro-environnementales : la diversification des cultures, le maintien des prairies permanentes et la préservation de « surfaces d’intérêt écologique » pour au moins 5 % des surfaces cultivées⁹. De ce fait, l’« éco-conditionnalité* » pour les droits à la prime de base n’est plus exigée ;

– une régulation des marchés plus réactive : en cas de crise, la Commission peut temporairement autoriser les producteurs à gérer les volumes mis sur le marché. L’UE met également en place une réserve de crise. Le pouvoir des producteurs dans la chaîne agroalimentaire est renforcé : les organisations professionnelles et les interprofessions sont encouragées à négocier des contrats de vente au nom de leurs membres. La compétitivité est directement visée par les changements apportés aux mécanismes

9. Les exploitations en agriculture biologique bénéficient automatiquement des paiements verts.

du marché, notamment la suppression des contraintes de production : il s'agit d'inciter les agriculteurs à fonder leurs décisions de production sur les indicateurs de marché. Outre les quotas laitiers et les quotas de sucre, il est prévu dans le secteur vitivinicole la fin du système des droits de plantation pour 2018 au plus tard ;

– le développement rural. Les trois nouveautés sont les mesures favorisant l'innovation et le renforcement de la coopération et du conseil, les mesures de gestion des risques proposées aux agriculteurs, des mesures agro-environnementales qui intègrent l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. S'agissant de la gestion des risques, la réforme vise à fournir aux États membres de nouveaux moyens pour faire face aux variations brutales de prix et de revenus, conséquence de l'alignement des prix intérieurs sur les cours mondiaux. Le budget européen peut être mobilisé pour prendre en charge une partie des primes d'assurances souscrites par les agriculteurs. Des systèmes mutualistes peuvent également être cofinancés par les fonds communautaires. Sur le volet environnemental, 30 % des enveloppes nationales dédiées au développement rural doivent être consacrées à des mesures de lutte contre le changement climatique et de gestion des terres. En matière d'innovation, il s'agit de pouvoir financer la recherche sur le budget de la PAC, mais aussi de faciliter des partenariats entre différents acteurs de la filière, comme par exemple les groupements d'intérêt économique et environnemental créés par la loi d'avenir agricole de 2014.

Dans cette nouvelle PAC, les objectifs communs et les interactions entre les deux piliers sont renforcés. Par exemple, qu'il s'agisse de l'environnement ou de l'appui aux jeunes agriculteurs, on trouve des mesures dans l'un et l'autre volet de la politique agricole commune.

Du fait de la grande diversité des agricultures des 28 États membres, mais aussi de la nécessité d'un accord qui préserve les intérêts (nationaux ou professionnels) de chacun, les États membres disposent d'une certaine latitude dans l'application des réformes qui ont été adoptées. « En laissant des marges de flexibilité aux États membres, en particulier sur les budgets, la distribution des aides et l'ensemble du second pilier, la PAC de l'après-2014 fait une large place à la subsidiarité. Elle n'est plus aussi commune qu'elle l'était à sa création ». ¹⁰ C'est ainsi qu'en France, la PAC 2014-2020 va donner lieu à une mise en œuvre spécifique.

Les applications de la PAC 2014-2020 en France

La France a cherché à mettre en cohérence les objectifs qu'elle s'est donnés dans la loi d'avenir agricole et les possibilités d'application que lui permet la nouvelle PAC.

10. Jean-Christophe Bureau et Sophie Thoyer, *La politique agricole commune. Nouvelle édition, op. cit.*, p. 50.

S'agissant du premier pilier, la grande innovation est la modification du système des aides directes. Les DPU disparaissent et sont remplacés par une palette de droits à prime répondant à des objectifs bien précis. Le budget affecté au premier pilier est de 7,7 milliards d'euros par an (en légère diminution par rapport à la période antérieure), financé entièrement par le FEAGA. Il se partage entre les aides couplées (15 % du total) et les aides directes.

Les aides couplées s'inscrivent dans un objectif de soutien renforcé des productions animales (bovins et ovins) et des protéines végétales. Quant aux aides directes, elles auront désormais quatre composantes :

- les paiements verts (30 % du total des paiements directs), d'environ 80 à 90 euros /ha, à condition que soient respectées les trois pratiques agricoles prévues par le règlement communautaire ;
- les paiements redistributifs attribués à chaque producteur pour les 52 premiers hectares et qui doivent monter en puissance d'ici 2019 : 5 % du budget du premier pilier en 2015, 20 % en 2019, soit environ 25 euros/ha en 2015 et environ 100 euros/ha en 2019 ;
- les aides aux jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) : environ 70 euros/ha (plafonnés à 2 300 euros) pendant 5 ans à partir de l'installation ;
- le droit au paiement de base (DPB) pour l'ensemble de la surface cultivée (sans conditions particulières). C'est le reste de l'enveloppe : il est calculé à partir du DPU 2014 et doit tendre (à 70 %) vers la valeur moyenne nationale (notion de convergence), environ 95 euros/ha.

On voit bien ici les objectifs poursuivis, en plus de la visée environnementale : ils sont à la fois d'encourager l'installation des jeunes, de soutenir l'activité et l'emploi dans toutes les exploitations et de réduire les disparités entre agriculteurs en quittant les références historiques (mais ces aides ne sont pas plafonnées). Ils sont complétés par les mesures applicables dans le cadre du second pilier.

S'agissant du second pilier (mesures cofinancées par l'UE et par les États), le cadre national reste présent pour certaines mesures : les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) (revalorisées), les aides à l'installation et les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques). Pour le reste, à la différence de la période précédente, où un plan de développement rural hexagonal avait été élaboré pour la France métropolitaine, ce sont les régions françaises qui sont chargées de leur programme de développement rural. Globalement, les fonds européens destinés à la France sont en hausse de 150 millions pour atteindre 1,4 milliard par an.

L'après-quotas laitiers

L'une des mesures les plus spectaculaires de la PAC 2014-2020 est l'abolition des quotas laitiers, 30 ans après leur introduction en 1984¹¹. Une telle mesure suscite craintes et incertitudes pour les producteurs laitiers et l'ensemble de la filière.

La première incertitude concerne l'évolution relative de l'offre et de la demande de produits laitiers dans un régime de libre concurrence à l'échelle européenne et internationale. Le contexte, qui semble favorable à un moment donné, peut cependant se retourner rapidement pour des raisons climatiques, économiques ou politiques avec des effets sensibles sur le niveau des prix et donc des revenus des éleveurs.

La deuxième incertitude concerne l'effet de cet arrêt des quotas sur les structures de production. Les élevages laitiers de type « industriel » vont-ils se trouver favorisés et la production va-t-elle se concentrer dans quelques régions (sur le modèle de ce qui s'est produit pour les élevages hors sol) ?

Une autre interrogation porte sur l'impact de la suppression des quotas laitiers sur l'industrie laitière elle-même et les effets de la concurrence entre petites et grandes entreprises, entre industriels privés et coopératifs et entre les grands groupes internationaux eux-mêmes. En ce sens, les grandes manœuvres ont déjà commencé dans le secteur industriel¹².

Enfin, quel sera le poids des mesures communautaires prévues dans la nouvelle PAC, qu'il s'agisse de la gestion des crises ou du développement des relations contractuelles entre les différents acteurs de la filière, afin de maintenir un minimum de régulation face à la mondialisation des échanges ?

Appréciation et effets attendus de la nouvelle PAC

Un accord sur la politique agricole commune donne lieu à des marchandages avec les parties intéressées : les États membres, les organisations professionnelles agricoles, les ONG environnementales, les représentants de l'agroalimentaire, des consommateurs, divers *lobbies*, chacun préconisant des mesures souvent contradictoires. Chaque réforme, depuis le fameux mémorandum Mansholt de 1968, a ainsi suscité des débats passionnés et des prises de position divergentes, qui débouchaient souvent sur des compromis en définitive peu satisfaisants et qu'il fallait remettre sur le tapis peu de temps après. Cette réforme 2014-2020 n'a pas échappé à ce processus complexe de la prise de décision communautaire¹³, d'autant plus

11. Voir Claude Servolin, *L'agriculture moderne*, coll. « Points. Économie », Éditions du Seuil, Paris, 1989.

12. Ainsi le groupe Lactalis, par une stratégie de croissance externe à l'international très forte, s'impose-t-il désormais comme le n° 1 mondial devant ses concurrents Nestlé et Danone.

13. Jean-Christophe Bureau, « États, syndicats, associations, "think tanks" : tous les acteurs à la manœuvre », *Le Monde*, 29 janvier 2010.

qu'elle a également été soumise au crible du Parlement européen (devenu codécideur depuis le traité de Lisbonne) et doit, bien sûr, répondre aux exigences des traités commerciaux internationaux.

Globalement, beaucoup trouvent que la nouvelle PAC va dans le bon sens, que ce soit en matière de protection de l'environnement, d'une meilleure équité des aides accordées aux agriculteurs, de dispositif de gestion des situations de crise ou d'aides à la souscription d'assurances et à la mise en place de fonds de mutualisation, même si certains pensent qu'on aurait pu aller plus loin¹⁴. D'autres, au contraire, considèrent que les nouvelles mesures adoptées sont excessives ; par exemple, le fait de lier 30 % des aides directes au respect de pratiques environnementales continue à essuyer un tir nourri de la part du *lobby* de l'agriculture intensive, qui estime que ce n'est pas le moment de rajouter des contraintes aux agriculteurs dans un contexte économique compliqué.¹⁵ En tous cas, les premiers scénarios des effets de la nouvelle PAC montrent clairement un rééquilibrage des aides directes en faveur des exploitations d'élevage et des régions les moins dotées jusqu'à présent.¹⁶

Quel(s) modèle(s) d'exploitation agricole demain ?

L'agriculture a connu de profondes mutations au cours des siècles passés, mais elles se produisaient sur un temps long, couvrant souvent plusieurs générations. Aujourd'hui, le rythme des changements s'accélère, qu'il s'agisse des attentes sociales, des politiques qui sont mises en œuvre ou des technologies qui se diffusent. En parallèle, les contraintes externes se font de plus en plus pesantes : mondialisation inéluctable des échanges ; déséquilibres économiques, politiques, sociaux ; incertitudes sur les ressources énergétiques ; réchauffement de la planète...

Quel peut être le nouveau visage de l'agriculture (et des agriculteurs) de notre pays dans ce nouveau contexte ? Les enjeux ne sont pas minces et les scénarios sont multiples. Du fait de cette insertion du monde agricole dans un cadre économique, politique, institutionnel, social en mutation

-
14. «Le projet contient des changements significatifs et relie plus systématiquement les instruments aux nouveaux objectifs relevant du développement durable. Il comporte aussi des innovations importantes telles que la reconnaissance de l'agriculture biologique ou la création d'un fonds anti-crisis. Cependant, l'ampleur des changements [...] reste assez limitée. Les effets à attendre seront donc proportionnels» (Louis-Pascal Mahé, «Le projet d'une PAC pour l'après-2013 annonce-t-il une grande réforme ?», Policy paper, n° 53, Notre Europe-Institut Jacques Delors, 23 mars 2012, p. 7).
 15. Tiphaine Honoré, «La nouvelle réforme de la PAC laisse le monde agricole sur sa faim», *La Tribune*, 11 juin 2014.
 16. Voir les travaux de Vincent Chatellier, Unité de recherches Lereco (Laboratoire d'études et de recherches en économie), INRA Nantes.

constante, quel(s) chemin(s) peut-on entrevoir pour l'agriculture des années à venir ? Nombre d'auteurs ou d'organismes se sont adonnés à un moment ou un autre à des exercices de prospective¹⁷. Dans le cadre de cet ouvrage, nous nous contenterons d'énumérer quelques-unes des questions qui se posent.

Les quelque 500 000 exploitations agricoles actuelles sont extrêmement diverses dans leur dimension économique, leur type de production, leur spécialisation, les revenus qu'elles dégagent. Sont-elles toutes adaptées au nouveau contexte de production, de commercialisation, de consommation ? Les plus performantes aujourd'hui le seront-elles encore demain ? Le débat est ouvert et les questions, énumérées un peu dans le désordre ci-dessous, ne sont pas limitatives :

- diversification ou spécialisation ? Économies d'échelle ou économies de gamme ? Les variations erratiques du revenu des céréaliculteurs ces dernières années illustrent certaines des limites d'une spécialisation qui rend le revenu très sensible à la conjoncture économique. Jusqu'où peut aller la diversification prônée par les nouvelles politiques agricoles ? Peut-on revenir à des systèmes de polyculture, voire de polyculture-élevage, dans des exploitations très mécanisées, avec un faible nombre de travailleurs ?
- production de masse ou produits spécifiques ? Agriculture de proximité ou agriculture tournée vers l'exportation ? L'orientation vers des produits de terroir, l'agriculture biologique, la diversification des activités est souvent présentée comme une alternative performante économiquement et écologiquement par rapport au modèle standard d'agriculture. Est-elle généralisable ?
- comment s'adapter à la volatilité des prix qui semble devoir se généraliser pour l'ensemble des productions agricoles ? Quels nouveaux modes de gestion innovants adopter (systèmes assurantiels, mutualisation des risques, anticipation des prix et recours aux marchés à terme, contractualisation avec les firmes...) ¹⁸ ?
- dans quelle mesure la reprise des exploitations est-elle assurée ? Les projections démographiques ne sont pas très rassurantes, compte tenu du vieillissement des chefs d'exploitation et du faible nombre d'installations¹⁹. Derrière cette question se posent celles de la notion d'exploitation viable, des possibilités financières de rachat d'unités de production à capital fixe*

17. Voir par exemple : Philippe Lacombe (dir.), *L'agriculture à la recherche de ses futurs*, coll. « Bibliothèque des territoires », Datar, Paris-Éditions de l'Aube, La Tour-d'Aigues, 2002 ; Olivier Mora (coord.), *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*, coll. « Update Sciences & technologies », Éditions Quæ, Versailles, 2008 (ouvrage issu d'un exercice de prospective conduit par l'INRA) ; *Apprendre à innover dans un monde incertain* (collectif), Éditions Quæ, Versailles, 2012.

18. Sur cette question, on pourra se référer aux travaux de Jean Cordier (Département économie, gestion, société, Agrocampus Ouest) sur la gestion des risques.

19. Voir François Lefebvre, « Repères démographiques. Les mondes agricoles et leur entrée en minorité », in Bertrand Hervieu et alii (dir.), *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole*, op. cit., p. 415-420.

élevé, de la comparaison des perspectives de revenu et de conditions de vie en agriculture et en dehors d'elle, de la pression des agriculteurs en activité pour accroître leurs disponibilités foncières;

– vers quel statut d'exploitation s'orienté-t-on ? Le modèle familial amélioré type EARL ou GAEC ? Ou des formes d'organisation qui se rapprochent davantage de celles des entreprises, sous forme sociétaire ?;

– la prise en compte de la multifonctionnalité* des exploitations agricoles, gage de leur insertion au sein de leur territoire, est-elle une perspective crédible, et selon quels financements, publics ou privés ?;

– comment vont se répartir les exploitations et les systèmes de production sur le territoire national, autrement dit, quelle sera la dynamique qui portera l'agriculture selon sa localisation géographique et selon la politique d'implantation et de développement des firmes agroalimentaires ?;

– en quoi les nouvelles technologies (automatisation, robotisation, informatique embarquée, géolocalisation, biotechnologies, méthanisation...) vont-elles modifier les manières de travailler, influencer sur les structures de production, permettre de répondre aux contraintes environnementales, faciliter ou décourager les installations nouvelles en agriculture ?

*

* *

On le voit, nombreuses sont les interrogations qui touchent le monde agricole et d'autres incertitudes plus globales pèsent sur son avenir (les impacts du changement climatique, l'évolution des crises économiques et financières actuelles ou les perspectives alimentaires à l'échelle mondiale par exemple). Espérons cependant qu'à la lecture de l'histoire passée, des caractéristiques actuelles de l'agriculture et des tendances qui s'esquissent, chacun, à sa place, sera mieux éclairé dans les choix qu'il aura à faire pour le devenir d'un secteur qui restera toujours indispensable au bien-être de l'ensemble de la société.

■ ANNEXE 1

GLOSSAIRE

Aides familiaux

Les aides familiaux sont les membres de la famille du chef d'exploitation (enfants, conjoint, voire parents) qui participent (à temps plein ou à temps partiel) aux travaux de l'exploitation. Dans les statistiques récentes, les conjoints, qui disposent désormais d'un statut spécifique, sont souvent comptabilisés séparément.

Aménités

En économie de l'environnement, le terme est utilisé pour signifier l'existence d'agréments, de satisfactions pour le consommateur.

Capital circulant

Ce terme correspond aux moyens de production qui sont mis en œuvre au cours d'un cycle de production et qui sont consommés durant cette opération ; il se différencie ainsi du capital fixe.

Capital fixe

Le capital fixe est composé des bâtiments, des équipements et du matériel de l'exploitation agricole. On y adjoint souvent les animaux reproducteurs et les plantations.

Comptabilité nationale (Comptes de la nation)

Il s'agit d'une opération réalisée par l'INSEE, qui consiste à mesurer chaque année l'ensemble des activités économiques à l'échelle du pays. C'est de la comptabilité nationale que l'on tire les grands agrégats macroéconomiques, le PIB entre autres.

Comptes de l'agriculture

Les comptes de l'agriculture dressent chaque année la valeur des agrégats macro-économiques (production, valeur ajoutée, revenu, investissement...) correspondant à l'activité agricole. Ils sont élaborés par l'INSEE et les services statistiques du ministère de l'Agriculture en cohérence avec les Comptes de la nation.

Découplage

Le montant des aides au revenu des agriculteurs (aides directes) n'est pas lié au niveau ni à la nature de la production. Les aides découplées sont versées sous forme de primes (DPU jusqu'en 2014, divers droits à prime à partir de 2015).

Droits à produire

Ce terme recouvre à la fois les autorisations légales nécessaires pour engager certaines productions (tabac, viticulture d'appellation contrôlée) aussi bien que les quantités permises à ne pas dépasser (quotas laitiers) ou les réglementations quantitatives qui permettent de bénéficier de certaines aides directes.

Éco-conditionnalité

Le paiement des aides est conditionné au respect de certaines normes environnementales, sanitaires et de bien-être animal.

Effets externes (externalités)

Ce sont les impacts d'un acte de production ou de consommation qui ne sont pas pris en compte par le marché et qui n'ont donc pas d'influence sur les prix, bien qu'ils puissent avoir un effet sur le bien-être individuel ou collectif (pollution, par exemple).

Excédent brut (net) d'exploitation

Agrégat qui se déduit de la valeur ajoutée brute (nette) : on inclut les subventions d'exploitation et on déduit les impôts et taxes, les charges de personnel, les loyers et les fermages.

Exode agricole, exode rural

L'exode agricole correspond aux départs de l'agriculture pour exercer une autre profession, c'est-à-dire à la mobilité professionnelle des agriculteurs et de leurs enfants qui quittent leur secteur d'activité d'origine pour exercer un autre métier. L'exode rural correspond, quant à lui, à une mobilité géographique, c'est-à-dire au départ des habitants de la campagne vers les villes. Les deux notions sont souvent associées, voire confondues, alors qu'elles correspondent à deux mouvements différents, même s'ils sont liés.

Exploitations professionnelles

Les exploitations dites professionnelles sont les exploitations disposant d'une PBS égale ou supérieure à 25 000 euros (on parle le plus souvent d'exploitations moyennes ou grandes).

Facteurs de production

En économie de la production, c'est le terme utilisé pour désigner les moyens mis en œuvre pour produire les biens et les services. On distingue le facteur capital (fixe et circulant), le facteur travail (la main-d'œuvre) et, en agriculture, le facteur terre.

Filière agroalimentaire

Terme générique utilisé pour désigner l'ensemble des agents économiques (producteurs, transformateurs, distributeurs) unis par des liens d'échanges et qui se situent entre la production agricole et la consommation alimentaire.

Intrants

Ensemble des moyens de production utilisés par l'exploitant agricole pour assurer le niveau de production souhaité. On les assimile souvent aux consommations intermédiaires.

Mode de faire-valoir

Le mode de faire-valoir correspond au mode d'appropriation des terres agricoles. Si l'exploitant est propriétaire des terres qu'il exploite, on est en régime de faire-valoir direct; s'il n'en est que le locataire, il s'agit alors de fermage.

Multifonctionnalité

Terme utilisé pour exprimer les différentes fonctions qui sont susceptibles d'être remplies par l'agriculture : production de biens agricoles et alimentaires, mais aussi de services et surtout production d'externalités positives (préservation de l'environnement, entretien des paysages, équilibres territoriaux...).

Orientation technico-économique des exploitations (OTEX)

Elle caractérise le système de production auquel se rattache chaque exploitation, en fonction de l'importance relative (mesurée par la PBS) des différentes productions. La classification en OTEX peut être plus ou moins détaillée.

Prix constants ou prix réels (voir Valeur réelle)**Production brute standard (PBS)**

La détermination de la taille économique des exploitations se fait à partir de données physiques, surfaces des différentes productions végétales et effectifs des différentes catégories d'animaux. À chaque hectare de culture et à chaque tête d'animal est appliqué un coefficient indicateur normatif unitaire, qui exprime un potentiel de chiffre d'affaires hors aides et subventions d'exploitation. Ces coefficients sont établis par région et sont exprimés en euros par hectare ou tête d'animal. Le total des PBS de toutes les productions végétales et animales donne la PBS totale de l'exploitation et permet de la classer dans sa CDEX (classe de dimension économique). Les parts relatives de PBS partielles (c'est-à-dire des PBS des différentes productions végétales et animales) permettent de classer l'exploitation selon sa production dominante, et ainsi de déterminer son OTEX.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat macro-économique qui mesure l'ensemble de l'activité d'un pays durant une année donnée. Son évolution annuelle traduit le taux de croissance économique. Il est calculé à partir de la somme des valeurs ajoutées des branches, majorée des impôts et de la TVA grevant les produits, et nette des subventions sur les produits.

Recensements de l'agriculture

Procédure de comptage exhaustif des exploitations agricoles, des personnes qui y travaillent, des moyens de production et des productions, réalisée périodiquement. Les recensements les plus récents ont eu lieu en 1955, 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010. Ils sont réalisés par le ministère de l'Agriculture, en collaboration avec l'INSEE. Entre les recensements, une actualisation des données est assurée à travers la réalisation d'enquêtes par sondages, dites « enquêtes structures ».

Recensements de population

Procédure de comptage de l'ensemble des habitants du pays et de leurs caractéristiques (âge, profession, conditions de vie, déplacements, etc.). Réalisés par l'INSEE, les plus récents recensements ont eu lieu en 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. Depuis cette date, le dispositif a été modifié (voir le site www.insee.fr).

Surface agricole cultivée (ou utilisée)

Il s'agit de la surface productive, c'est-à-dire sur laquelle sont cultivées des productions susceptibles d'être vendues. Elle comprend en général les terres labourables, les surfaces toujours en herbe (prairies naturelles) et les vignes et vergers. Il existe un certain décalage entre la surface cultivée des exploitations agricoles et la surface agricole cultivée totale, du fait de modes de calcul un peu différents.

Système de production

Type de production dominant d'une exploitation agricole, caractérisé par la nature des différents produits (voir « OTEX »). Certains systèmes de production sont spécialisés, d'autres mixtes.

Trente Glorieuses

Nom donné par l'économiste Jean Fourastié à la période d'après-guerre (1945-1975) durant laquelle la croissance économique a été particulièrement élevée (et semblait pouvoir se poursuivre de façon indéfinie).

Unité de consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation.

Unité de travail annuelle (UTA)

Mesure du travail fourni par la main-d'œuvre travaillant en agriculture. Une UTA correspond au travail d'une personne à temps plein pendant une année entière.

Valeur ajoutée (brute ou nette)

Désigne la valeur créée par chaque unité de production. Elle est mesurée par la différence entre la valeur de la production de biens et services et la valeur des consommations intermédiaires. Elle peut être brute ou nette (avant ou après déduction des amortissements).

Valeur réelle

Les notions de valeur nominale et de valeur réelle sont utilisées pour étudier des variations temporelles de quantités. On parle également de mesure à prix courants et de mesure à prix constants. Lorsqu'on étudie les variations d'une quantité entre deux dates, cette quantité étant mesurée au moyen de sa valeur monétaire, ces variations sont perturbées par l'inflation qui a eu lieu entre ces deux dates, c'est-à-dire la diminution de la valeur de la monnaie. Si on ne corrige pas l'impact de l'inflation, on mesure en valeur nominale (ou à prix courants). Si on corrige l'impact de l'inflation, on mesure l'évolution de cette quantité en valeur réelle (ou à prix constants).

Volume

Une augmentation dite « en volume » signifie que l'on ne tient pas compte des variations de prix ; on raisonne à prix constants et l'on examine quelle est, d'une période sur l'autre, l'augmentation des quantités produites.

■ ANNEXE 2

LISTE DES SIGLES

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ANDA : Association nationale pour le développement agricole

APCA : Assemblée permanente des chambres d'agriculture

APPCA : Assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture

ASP : Agence de services et de paiement

AUP : Agence unique de paiement

CAF : Conseil de l'agriculture française

CASDAR : Compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »

CDEX : Classe de dimension économique des exploitations

CDJA : Centre départemental des jeunes agriculteurs

CDOA : Commission départementale d'orientation agricole

CEE : Communauté économique européenne

CETA : Centre d'études techniques agricoles

CFCA : Confédération française de la coopération agricole

CGA : Confédération générale de l'agriculture

CGT : Confédération générale du travail

CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs

CNMCCA : Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles

CNSTP : Confédération nationale des syndicats de travailleurs-paysans

CTE : Contrats territoriaux d'exploitation

CTIFL : Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes

DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DGAL : Direction générale de l'alimentation

- DGER** : Direction générale de l'enseignement et de la recherche
- DGPAAT** : Direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires
- DGPE** : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
- DJA** : Dotation jeune agriculteur
- DPB** : Droit au paiement de base
- DPU** : Droit à paiement unique
- DRAAF** : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DSA** : Direction des services agricoles
- EARL** : Exploitation agricole à responsabilité limitée
- FBCF** : Formation brute de capital fixe
- FDSEA** : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
- FEADER** : Fonds européen agricole de développement rural
- FEAGA** : Fonds européen agricole de garantie
- FEDER** : Fonds européen de développement régional
- FEOGA** : Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles
- FEOGA-G** : Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles – Garantie
- FEOGA-O** : Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles – Orientation
- FFA** : Fédération française de l'agriculture
- FNCA** : Fédération nationale du crédit agricole
- FNSEA** : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
- FRSEA** : Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles
- FSE** : Fonds social européen
- GAEC** : Groupement agricole d'exploitation en commun
- GATT** : *General Agreement on Tariffs and Trade*, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
- GDA** : Groupe de développement agricole
- GIE** : Groupement d'intérêt économique
- GIEE** : Groupement d'intérêt économique et environnemental
- GVA** : Groupement de vulgarisation agricole
- IAA** : Industries agroalimentaires

- ICHN** : Indemnité compensatrice de handicaps naturels
- IDELE** : Institut de l'élevage
- IFIP** : Institut du porc (sigle : Institut de la filière porcine)
- IFOP** : Institut financier d'orientation de la pêche
- INAO** : Institut national de l'origine et de la qualité (ex-Institut national des appellations d'origine)
- INRA** : Institut national de la recherche agronomique
- IRSTEA** : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques
- INVS** : Institut de veille sanitaire
- ITAB** : Institut technique de l'agriculture biologique
- ITAVI** : Institut technique de l'aviculture
- JAC** : Jeunesse agricole chrétienne
- LEADER** : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
- MAE** et **MAEC** : Mesures agro-environnementales (et climatiques)
- MODEF** : Mouvement de coordination et de défense des exploitations agricoles familiales
- MSA** : Mutualité sociale agricole
- OCM** : Organisation commune de marché
- OGM** : Organisme génétiquement modifié
- OMC** : Organisation mondiale du commerce
- ONG** : Organismes non gouvernementaux
- ONCFS** : Office national de la chasse et de la faune sauvage
- ONIB** : Office national interprofessionnel du blé
- ONIC** : Office national interprofessionnel des céréales
- ONIGC** : Office national interprofessionnel des grandes cultures
- ONIPPAM** : Office national des plantes à parfum, aromatiques et médicinales
- ONVAR** : Organismes nationaux à vocation agricole et rurale
- OTEX** : Orientation technico-économique des exploitations
- PAC** : Politique agricole commune
- PAM** : Plans d'amélioration matérielle
- PBS** : Production brute standard

- PDRH** : Plan de développement rural hexagonal
- PDRN** : Plan de développement rural national
- PIB** : Produit intérieur brut
- PMTVA** : prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes
- PSC** : Produit de substitution aux céréales
- RCAI** : Revenu courant avant impôt
- RDR** : Règlement développement rural
- RICA** : Réseau d'information comptable agricole
- RMI** : Revenu minimum d'insertion
- RSA** : Revenu de solidarité active
- SAF** : Société des agriculteurs de France
- SAFER** : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
- SAU** : Surface agricole utilisée
- SICA** : Société d'intérêt collectif agricole
- SMIC** : Salaire minimum interprofessionnel de croissance
- SNEA** : Société nationale d'encouragement à l'agriculture
- SUAD** : Service d'utilité agricole et de développement
- TAFTA** : *Trans-Atlantic Free Trade Agreement*, Accord commercial transatlantique
- TES** : Tableau entrées-sorties (en comptabilité nationale)
- TTIP** : *Transatlantic Trade and Investment Partnership*, Partenariat transatlantique de commerce et de développement
- UCCMA** : Union des caisses centrales de la mutualité agricole
- UE** : Union européenne

■ ANNEXE 3

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Agreste, *GraphAgri France 2014*, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Paris, 2014.

Bureau (Jean-Christophe) et Thoyer (Sophie), *La politique agricole commune*, collection « Repères », La Découverte, Paris, 2014.

Charvet (Jean-Paul) et Levasseur (Claire), *Atlas de l'agriculture : comment nourrir le monde en 2050 ?*, coll. « Atlas-monde », Autrement, Paris, nouvelle édition 2012.

Faure (Marcel), *Les paysans dans la société française*, coll. « U », Armand Colin, Paris, 1968.

Feillet (Pierre), *Quel futur pour notre alimentation ?*, Éd. Quæ, Versailles, 2014.

Gervais (Michel), Jollivet (Marcel) et Tavernier (Yves), *Histoire de la France rurale*, tome 4, Le Seuil, Paris, 1976.

Hayami (Yujiro) et Ruttan (Vernon W.), *Agriculture et développement, une approche internationale*, INRA Éditions, Paris, 1998.

Hervieu (Bertrand), *Les agriculteurs*, coll. « Que sais-je ? », PUF, Paris, n° 3048, 2^e édition 1997.

Hervieu (Bertrand), Mayer (Nonna), Muller (Pierre), Purseigle (François), Rémy (Jacques) (dir.), *Les mondes agricoles en politique*, SciencesPo Les Presses, Paris, 2010.

Hervieu (Bertrand) et Purseigle (François), *Sociologie des mondes agricoles*, coll. « U », Armand Colin, Paris, 2013.

INRA-INSEE-SCEES, *Atlas de la France rurale et forestière*, Éd. de Monza, Paris, 1989.

INSEE, *L'agriculture, nouveaux défis*, INSEE-Références, édition 2007.

Jeannaux (Philippe) et Perrier-Cornet (Philippe) (dir.), *Repenser l'économie rurale*, Éd. Quæ, Versailles, 2014.

Jégouzo (Guenhaël), Brangeon (Jean-Louis) et Roze (Bernard), *Richesse et pauvreté en agriculture*, INRA-Economica, Paris, 1998.

Lacombe (Philippe) (dir.), *L'agriculture à la recherche de ses futurs*, Datar-Éditions de l'Aube, Paris, 2002.

Larrère (Catherine) et Larrère (Raphaël), *Penser et agir avec la nature, une enquête philosophique*, coll. « Sciences humaines », La Découverte, Paris, 2015.

Loyat (Jacques) et Petit (Yves), *La politique agricole commune (PAC)*, La Documentation française, Paris, 3^e édition 2008.

Mahé (Louis-Pascal) et Ortalo-Magné (François), *Politique agricole, un modèle européen*, Presses de Sciences Po, Paris, 2001.

Mazoyer (Marcel) et Roudart (Laurence), *Histoire des agricultures du monde – Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Le Seuil, 1997.

Miclet (Gérard), Sirieux (Lucie) et Thoyer (Sophie) (dir.), *Agriculture et alimentation en quête de nouvelles légitimités*, Economica, Paris, 1998.

Ministère de l’Agriculture, de l’Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l’Aménagement du territoire, *Le monde agricole en tendances*, Centre d’études et de prospective, La Documentation française, Paris, 2012.

Ministère de l’Agriculture, de l’Agroalimentaire et de la Forêt, *Stratégie de filières 2025 : pour une agriculture compétitive au service des hommes*, Paris, 2014.

« Nourrir la planète », *Problèmes économiques*, n° 3073, septembre 2013.

OCDE, *Évaluation des réformes des politiques agricoles de l’Union européenne*, OCDE, Paris, 2011.

Perrier-Cornet (Philippe) (dir.), *Repenser les campagnes*, DATAR-Éditions de l’Aube, Paris, 2002.

Rastoin (Jean-Louis) et Bouquery (Jean-Marie) (dir.), *Les industries agroalimentaires en France*, coll. « Les Études de la Documentation française », 2015.

Tracy (Michaël), *L’État et l’agriculture en Europe occidentale*, Economica, Paris, 1986.

Sites internet

Agreste, la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l’agriculture : www.agriculture.gouv.fr

FranceAgriMer : www.franceagrimer.fr

INSEE : www.insee.fr

Union européenne : http://europa.eu/index_fr.htm

Organisation mondiale du commerce : www.wto.org

■ ANNEXE 4

LISTE DES FIGURES, GRAPHIQUES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

Figures

1. Processus simplifié du déclin de la population agricole **p. 26.**
2. Les grandes régions agricoles françaises **p. 72.**
3. Ressources et emplois des produits agricoles et agroalimentaires en 2012 (milliards d'euros) **p. 83.**

Graphiques

1. Évolution des prix du lait, du bœuf et du blé en France (1970-2000) (indice base 100 en 1980) **p. 109.**
2. Évolution du prix du blé, du lait et de la viande bovine à la production (2000-2014) (indice base 100 en 2000) **p. 110.**
3. Évolution des indices généraux des prix agricoles à la production et des prix alimentaires à la consommation de 2000 à 2013 (indice base 100 en 2000) **p. 110.**
4. Évolution du revenu agricole global en termes réels (1980-2014) (base 100 en 1980) **p. 118.**
5. Évolution du revenu agricole net par actif (1980-2014) en termes réels (base 100 en 1980) **p. 119.**
6. RCAI par actif non salarié en 2012, 2013 et 2014 (provisoire) par système de production (en euros) (exploitations moyennes et grandes) **p. 122.**
7. Résultat courant avant impôts (RCAI) par actif non salarié par région en 2012 et 2013 (en euros courants) **p. 123.**
8. Revenu agricole net par actif (RCAI) et salaire moyen (2001-2011) (en euros) **p. 128.**

Tableaux

1. Évolution de la répartition des principales composantes de la surface agricole cultivée en France (1852-2013) (en milliers d'hectares) **p. 11.**
2. Évolution des effectifs d'animaux (1852-2013) (en milliers de têtes) **p. 12.**
3. Évolution du nombre d'exploitations et de leur répartition par classe de superficie (1862-2010) (exploitations de 1 ha et plus) (en milliers) (France métropolitaine) **p. 14.**
4. Évolution de la population active agricole masculine et de ses composantes en longue période (1851-2011) (en milliers) **p. 17.**

5. Évolution de la population rurale et de la population agricole (1851-1999) (en milliers) **p. 18.**
6. L'agriculture française (1850-2010) : une vue d'ensemble **p. 19.**
7. Ventes et achats de l'agriculture et de l'agroalimentaire aux grands secteurs d'activité en 2012 (en milliards d'euros) **p. 21.**
8. Croissance de la productivité du travail dans l'agriculture et l'industrie depuis deux siècles (valeur ajoutée par actif occupé, % annuel) **p. 24.**
9. Part des secteurs agricole et agroalimentaire dans l'ensemble des branches d'activité (1896-2010) (en %) **p. 25.**
10. Les concours publics à l'agriculture en 2014 (en millions d'euros) **p. 55.**
11. La valeur de la production agricole en France en 2013 (en millions d'euros et en %) **p. 59.**
12. Les productions agricoles françaises les plus importantes au sein de l'Union européenne (2012-2014) **p. 60.**
13. L'importance des différentes consommations intermédiaires en 2013 (en milliards d'euros, chiffres arrondis) (prévisions) (France entière) **p. 64.**
14. Les livraisons d'engrais et de pesticides (1980-2012) (en milliers de tonnes d'éléments fertilisants ou tonnes d'éléments actifs) **p. 64.**
15. Répartition des exploitations par classe de superficie (1980-2010) (France métropolitaine) **p. 66.**
16. Évolution du nombre d'exploitations selon la classe de dimension économique (milliers) (1988-2010) (France métropolitaine) **p. 67.**
17. Évolution du nombre d'exploitations selon leur spécialisation productive (en milliers) (1988-2010) (France métropolitaine) **p. 69.**
18. Taille moyenne des exploitations selon les orientations en 2010 (moyennes et grandes exploitations) **p. 70.**
19. Le statut juridique des exploitations (en milliers) (1988-2010) (France métropolitaine) **p. 73.**
20. Évolution de la population active agricole (1982-2011) (en milliers d'actifs) (France métropolitaine) **p. 75.**
21. Les actifs agricoles par catégorie et leur équivalent en termes d'emplois (1980-2010) (en milliers) (France métropolitaine) **p. 76.**
22. Répartition des chefs d'exploitation et co-exploitants selon l'âge (1970-2010) (en milliers et en %) **p. 77.**
23. Niveau de formation agricole des chefs d'exploitation par tranche d'âge (1988-2010) (en %) **p. 80.**
24. Les différents types d'activités non agricoles des exploitations agricoles en 2010 (effectif et %) **p. 81.**
25. Les chiffres-clés des IAA en 2012 (entreprises de 20 salariés et plus) **p. 86.**
26. Revenu disponible et consommation des ménages (1990-2013) (en milliards d'euros et en %) **p. 93.**
27. Évolution des quantités consommées de divers produits alimentaires (1980-2012) (en kg ou l/hab.) **p. 94.**
28. Évolution de la consommation alimentaire par type de produit (1960-2001) (en % et indice) **p. 95.**

29. Les principaux pays importateurs et exportateurs de produits agroalimentaires (1990-2011) (en milliards de dollars courants) **p. 98.**
30. Principaux pays clients et fournisseurs de la France en 2013 (produits alimentaires) (en milliards d'euros) **p. 99.**
31. Principales exportations et importations françaises de produits alimentaires en 2013 (en millions d'euros) **p. 100.**
32. La constitution du revenu agricole en 2013 (en milliards d'euros) (résultats provisoires) **p. 115.**
33. L'évolution du revenu agricole depuis 2005 (en milliards d'euros) **p. 117.**
34. Évolution du revenu net d'entreprise agricole et du RCAI par actif non salarié en termes réels (2006-2013) (en%) **p. 118.**
35. L'importance des aides publiques par exploitation selon les systèmes d'exploitation en 2012 et 2013 (en milliers d'euros) **p. 125.**
36. Répartition des exploitations (moyennes et grandes) par classe de revenu (RCAI par actif non salarié) en 2012 et 2013 (en euros et en%) **p. 127.**
37. Les revenus des foyers d'agriculteurs sur moyennes et grandes exploitations en 2010 et 2003 **p. 130.**
38. Revenu et niveau de vie des ménages agricoles comparé à celui des autres catégories sociales (2003-2008) (en euros) **p. 131.**
39. La dispersion des revenus des ménages agricoles en 2008 (revenu disponible en euros) **p. 132.**
40. Le budget social de l'agriculture en 2013 (en milliards d'euros) **p. 135.**
41. Consommation et équipement des ménages (2011-2012) (en%) **p. 138.**
42. Les agriculteurs actifs dans les différents types d'espaces ruraux **p. 139.**
43. Espérance de vie à 35 ans, selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe (période 2000-2008) **p. 140.**

Liste des encadrés

- Le mouvement des éleveurs des deuxième et troisième trimestres 2015 : un révélateur **p. 89.**
- Les prix institutionnels de la PAC **p. 107.**
- Un réseau comptable représentatif : le RICA **p. 116.**
- À l'échelle internationale, de nouvelles règles pour les échanges commerciaux ? **p. 148.**

Les études

Parutions récentes

Enseignement supérieur et recherche en France. Une ambition d'excellence
Anne Mascret, 2015, 168 p.

Les industries agroalimentaires en France
Jean-Louis Rastoin et Jean-Marie Bouquery (dir.), 2015, 256 p.

La politique culturelle en France. 2^e édition
Xavier Greffe et Sylvie Pflieger, 2015, 240 p.

Le financement de l'économie française. Quel rôle pour les acteurs publics ?
Yves Jégourel et Max Maurin, 2015, 160 p.

La délinquance des jeunes
Laurent Mucchielli (dir.), 2014, 160 p.

Le Conseil constitutionnel. 2^e édition
Michel Verpeaux, 2014, 232 p.

L'industrie française de défense
Claude Serfati, 2014, 232 p.

La fonction publique en débat
Luc Rouban, 2014, 176 p.

L'industrie pharmaceutique. Règles, acteurs et pouvoir
Marie-Claude Bélis-Bergouignan, Matthieu Montalban et alii, 2014, 256 p.

Les immigrés en France
Jean-Yves Blum Le Coat et Mireille Eberhard (dir.), 2014, 208 p.

Le marché de l'art. 2^e édition
Jean-Marie Schmitt et Antonia Dubrulle, 2014, 424 p.

La presse française. Au défi du numérique. 8^e édition
Pierre Albert et Nathalie Sonnac, 2014, 208 p.

Droits syndicaux dans l'entreprise et liberté syndicale
Franck Petit, 2014, 304 p.

Les agences de presse. 2^e édition
Henri Pigeat et Pierre Lesourd, 2014, 192 p.

Les finances locales. 4^e édition
Fabrice Robert, 2013, 240 p.

L'aide et l'action sociales
Michel Borgetto et Robert Lafore, 2013, 224 p.

L'opposition parlementaire
Olivier Rozenberg et Éric Thiers (dir.), 2013, 224 p.

L'âge d'or des déficits. 40 ans de politique budgétaire française
Pierre-François Gouiffès, 2013, 240 p.

Les institutions de la France en questions
Charles Waline, Marc Thoumelou et Samir Hammal, 2013, 256 p.

DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE

Accueil commercial

01 40 15 70 10

Commandes

DILA

Administration des ventes

26 rue Desaix

75727 Paris cedex 15

Télécopie : 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr

Notre librairie

29, quai Voltaire, 75007 Paris

Téléphone : 01 40 15 71 10

Tarifs au 1^{er} février 2015 : un an (12 n^{os})

- France métropolitaine : 95 € (TTC)
- France de l'outre-mer : 103,50 € (HT)
- Union européenne : 105 € (TTC)
- autres pays : 115 € (HT)